



▪ Société créée en 1976 ▪ 42 Etats Membres Africains

RAPPORT ANNUEL
et COMPTES
2022

Qui sommes-nous ?

La **Société Africaine de Réassurance (Africa Re)** a été créée le **24 février 1976** dans le cadre d'un accord multilatéral par 36 Etats membres de l'ex Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui Union Africaine) et la Banque Africaine de Développement (BAD) en tant que compagnie de réassurance intergouvernementale panafricaine.

Mission

- **Promouvoir** le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains ;
- **Favoriser** la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales ; et
- **Soutenir** le développement économique de l'Afrique.

Proposition de valeur

- Nous **déployons** nos **forces** et **misons** sur notre **proximité avec le marché** pour offrir des **opportunités sans fin** et une **protection solide** à nos clients.
- Nous offrons une protection financière au moyen de couvertures de réassurance aux assureurs Vie et Non-vie en Afrique et sur d'autres marchés choisis au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud.

Un actionariat diversifié

- 42 Etats africains – 34,63% ;
- 113 compagnies d'assurance et de réassurance – 33,94% ;
- Banque Africaine de Développement – 8,38% ;
- Fairfax Financial Holdings – 7,33% ;
- AXA Africa Holdings – 7,33% ;
- Allianz SE – 8,38%.

Avec un **encaissement de primes brutes** de **951,789 millions \$EU en 2022**, Africa Re est le plus **grand réassureur panafricain** en Afrique et au Moyen-Orient.

Africa Re occupe le **40ème rang du classement des 40 plus grands groupes de réassurance dans le monde de Standard & Poor's de 2021** du point de vue de la **prime nette souscrite** et le **46ème rang du classement mondial des 50 plus grands groupes de réassurance d'A.M. Best de la même année**, sur la base de la **prime brute souscrite**.

Notre portefeuille est composé d'environ **95% de risques IARD**, le reste étant des risques **Vie & Santé**. Nous proposons des solutions dans les branches suivantes : **Incendie & Ingénierie, Accidents & Automobile, Pétrole & Energie, Transport Maritime & Aviation, Vie & Santé** et **Risques Divers**.

Africa Re est **dirigée et gérée par des Africains**. La Société compte **264 employés permanents de 27 nationalités africaines**, y compris les membres de la Direction Générale.

Africa Re a des bureaux dans **11 pays**. Ces bureaux mènent des opérations en **Afrique** et dans certaines parties du **Moyen-Orient, de l'Asie** et de **l'Amérique latine**. Le **réseau commercial d'Africa Re** comprend:

- **4 filiales** : Africa Re South Africa Ltd (Afrique du Sud), Africa Retakaful Company (Egypte), Africa Re Underwriting Management Agency Limited (Emirats Arabes Unis) et Sherborne Number Ten Parktown Investments Pty Limited (Afrique du Sud) ;
- **6 bureaux régionaux** : Nigeria, Maroc, Côte d'Ivoire, Egypte, Maurice et Kenya ;
- **1 bureau local** : Ethiopie ; et
- **2 représentants souscripteurs** : Ouganda et Soudan

Africa Re est le réassureur panafricain le mieux noté :

- **A.M. Best** : A (Solide/ Perspectives stables) depuis 2016 (A- depuis 2002)
- **Standard & Poor's** : A- (Solide/ Perspectives stables) depuis 2009.

Africa Re gère les pools d'assurances **continentaux et nationaux** suivants :

- **Pool africain d'assurance des risques Aviation (AAIP, sigle anglais)** créé en 1983 par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) ;
- **Pool africain d'assurances des risques Pétrole & Energie (AOEIP, sigle anglais)** créé en 1989 par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) ;
- **Energy & Allied Insurance Pool of Nigeria -EAIPN-** (Pool d'assurance des risques Energie et risques connexes du Nigeria), créé en 2014 par la Nigerian Insurers Association (Association des assureurs du Nigeria – NIA en anglais) pour les risques Pétrole & Energie.

Africa Re apporte sa modeste contribution au bien-être de nos sociétés par le truchement de la **Fondation Africa Re** dont le siège est à Maurice et qui est le canal de nos **activités de responsabilité sociale d'entreprise**. Les grands domaines d'intérêt de la Fondation sont : la sensibilisation aux assurances, le développement du secteur, le secours après catastrophe, le développement des technologies, le développement des communautés et la prévention des risques, l'éducation et la recherche.

Principaux Indicateurs Financiers

En milliers \$EU	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats					
Primes souscrites	951 789	845 346	804 774	844 786	797 415
Primes conservées	772 734	666 381	651 096	681 647	681 334
Primes acquises (nettes)	738 468	667 696	655 378	673 340	673 554
Bénéfice net	23 733	38 823	55 709	99 904	31 269
Situation financière					
Fonds propres	991 063	1 000 714	1 017 106	975 198	917 047
Total bilan	1 994 215	1 890 613	1 836 676	1 764 705	1 644 648

Résultats 2018 - 2022
(En million \$EU)



Situation Financière 2018 - 2022
(En million \$EU)



Notations

A.M. Best **A**

Standard & Poor's **A-**

A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)

S&P
(Solide/Perspectives stables)

Dividende proposé par action pour 2022

8,8\$EU

Dividende de 2021: 8,8 \$EU

TABLE DES MATIERES

3	LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE	38	Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital
4	CONSEIL D'ADMINISTRATION		
11	DIRECTION GENERALE	39	Gestion intégrée des risques (GIR)
12	DIRECTEURS CENTRAUX	42	Gouvernance d'entreprise
15	DIRECTEURS REGIONAUX	46	Conformité
18	DECLARATION DU PRESIDENT	47	Responsabilité sociale d'entreprise
22	RAPPORT DE LA DIRECTION	48	Ressources humaines et Rémunération
22	Environnement Economique et Commercial	51	RESPONSABILITE DE LA DIRECTION
27	Opérations Techniques	52	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
28	Production	57	ETATS FINANCIERS
29	Cessions légales	57	Etat consolidé de la situation financière
30	Répartition de la production par région	58	Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
31	Répartition de la production par branche	59	Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice
32	Charges techniques	60	Etat consolidé des flux de trésorerie
33	Produits de Placements	61	Notes
33	Performance du portefeuille	107	Annexe: Compte de résultat net consolidé par branche
34	Structure de l'actif		
34	Placements à long terme		
34	Actions		
35	Obligations et autres instruments à taux fixe		
36	Instruments liquides et quasi-liquides		
36	Autres revenus d'exploitation		
36	Resultat de l'Exercice 2022		
37	Affectation du résultat		
38	Gestion du capital		

Societe Africaine De Reassurance
Rapport Annuel Et Comptes Au
31 DECEMBRE 2022

**Société Africaine de Réassurance
Assemblée Générale**

**45ème Réunion Ordinaire Annuelle
Juin 2023**

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance,

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.

Dr Mohamed Ahmed MAAIT

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dr Mohamed Ahmed MAAIT

Administrateur
Président
Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité :
Egyptien

Actuellement Ministre des Finances de la République Arabe d'Egypte, Dr. Mohamed Ahmed MAAIT est titulaire d'une licence en assurances et en mathématiques, d'un M. Phil en assurances, ainsi que d'un Master et d'un PhD en actuariat. Dr. MAAIT a actuellement le statut de professeur adjoint invité au sein de plusieurs universités en Egypte. Il préside également l'organe gouvernemental chargé des questions actuarielles en Egypte, l'EGAD (Egyptian Governmental Actuarial Department), est membre de plusieurs commissions gouvernementales et siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés en Egypte.

Circonscription :
Egypte (Etat et Sociétés)

Date de fin du mandat en cours :
2024



M. Bakary KAMARA

Administrateur Indépendant
Vice-président
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité :
Mauritanien

M. Bakary Kamara a été Président du Conseil d'Administration de l'African Reinsurance Corporation South Africa Ltd et est l'actuel Président du Conseil d'Administration d'Africa Retakaful Company. Ayant rejoint Africa Re en qualité de Secrétaire Général en septembre 1984, il a accédé au poste de Directeur Général du Groupe en 1993.

Date de fin du mandat en cours :
2024

M. Kamara, qui est Administrateur Civil, le poste le plus élevé de la fonction publique dans les pays francophones d'Afrique, a fait ses premiers pas dans le secteur des assurances en tant que Conseiller Juridique de la SMAR, la compagnie d'assurances publique de la Mauritanie, au sein de laquelle il a servi du 1er mai au 11 novembre 1978. Il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint de cette compagnie de septembre 1979 à janvier 1984. Il a également été professeur invité à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Mauritanie, où il dispensait des cours en droit des affaires aux étudiants de 3ème année, pendant l'année académique 1978-1979. De 1980 à 1984, il a été membre du Conseil d'Administration d'AFARCO, compagnie immobilière mauritanienne. De janvier à août 1984, il était Conseiller Technique du Ministre des Finances et du Commerce, chargé des assurances et des relations commerciales internationales. M. Kamara est actuellement Président Directeur Général de Rema Broking Mauritanie et consultant international en management, gouvernance et coaching.

M. Kamara est administrateur indépendant dans plusieurs compagnies d'assurance et de réassurance et dans plusieurs banques ; il a été membre de plusieurs conseils d'administration et organismes professionnels. Il parle français, anglais, soninké, poular, wolof, hassaniya et espagnol.

M. Kamara est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en droit civil -droit des affaires- délivrés par la Faculté de droit de l'Université de Dakar, d'un diplôme de l'Institut des Assurances de Tours (France), et d'un D.E.S.S en droit des assurances obtenu en France.



Mme Faouzia ZAABOUL

Administratrice
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Finances et Investissements

Nationalité :
Marocaine

Circonscription :
Maroc (Etat et sociétés)

Date de fin du mandat en cours :
2024

Inspectrice des Finances de grade exceptionnel, Mme Faouzia ZAABOUL est actuellement Directrice du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du Royaume du Maroc. Auparavant, elle avait occupé les postes suivants au sein du même Ministère : Adjointe au Directeur du Trésor et des Finances Extérieures chargée du Pôle « Macro-économie et dette intérieure » (2007 – 2010) ; Chef de la Division du Marché des Capitaux (1995 – 2007) ; Chef du Service du Développement des Instruments Financiers (1994 – 1995) et Chef de service du financement bilatéral (1992-1994).

Mme ZAABOUL occupe différents postes de représentation, notamment ceux qui suivent : Membre de la Commission des Transferts d'entreprises publiques au secteur privé, depuis avril 2019; Membre du Conseil de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), depuis avril 2016; Membre du Conseil de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), depuis 2016; Membre de la Commission de Coopération et de Surveillance des Risques Systémiques, depuis juin 2015.

Mme ZAABOUL est titulaire des diplômes suivants : 2ème CES en Sciences Economiques, 1ère année MBA, ESC, Toulouse ; et Diplôme ISCAE (courte durée, Management stratégique).



Mme Delphine TRAORE

Administratrice
Membre du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité :
Burkinabè

Circonscription :
ALLIANZ SE

Date de fin du mandat en cours :
2024

Mme Delphine TRAORE est l'actuelle Directrice Régionale d'Allianz pour l'Afrique. A ce titre, elle supervise les filiales du groupe sur le continent.

Mme Delphine TRAORE est titulaire d'un Bachelor of Science en commerce et comptabilité (mention honorable) délivré par l'Université de Pittsburg (Etats-Unis d'Amérique) en 1996. Après avoir obtenu son diplôme, elle est recrutée par l'Ohio Casualty Group Insurance, d'abord comme Souscriptrice principale multi-branches et représentante de marketing, puis comme Manager régionale chargée de la Souscription. Delphine est Souscriptrice agréée des risques IARD reconnue par l'American Institute for CPCU. En 2005, elle obtient son Master's of Science en gestion des assurances à l'Université de Boston aux Etats-Unis.

En 2005, elle rejoint Allianz Global Corporate & Specialty Canada, où elle est notamment Souscriptrice des risques Responsabilité Civile et Cheffe de la section de la gestion du marché. A ce dernier titre, il lui incombait d'identifier des marchés, des clients et des courtiers potentiels pour le développement des opérations au Canada. Delphine s'installe en Afrique du Sud en 2012 pour y occuper le poste de Directrice Générale d'Allianz Global Corporate & Specialty Africa, la filiale du Groupe chargée des risques d'entreprise. A ce poste, elle avait pour tâche l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la compagnie pour l'Afrique subsaharienne tout entière.



M. Kamel MARAMI

Administrateur
Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Algérien
M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des Assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des finances de l'Algérie.

Circonscription : Algérie (Etat et Sociétés)
Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en assurances.

Date de fin du mandat en cours : 2024



M. Jean CLOUTIER

Administrateur
Président du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Canadien
M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et vice-président des Opérations internationales. Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City et membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA) et du Casualty Actuarial Society (FCAS). Il représente Fairfax auprès de nombreux conseils d'administration des filiales et de l'industrie.

Circonscription : FAIRFAX

Date de fin du mandat en cours : 2024



M. Arthur Nathaniel YASKEY

Administrateur
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Sierra Léonais
M. YASKEY est actuellement Commissioner of Insurance (chef de l'autorité de contrôle des assurances) en Sierra Leone. Il a occupé de nombreux postes de responsabilité dans le passé, notamment : Directeur Général de la National Insurance Company et Administrateur/Chef des Opérations d'Activa International Insurance Co (Sierra Leone) Ltd. Il a siégé dans plusieurs conseils d'administration, dont les suivants : Sierra Leone Insurance Commission (SLICOM), WAICA Re, Comité d'Audit de l'Université de Sierra Leone et la Sierra Leone Chamber of Commerce.

Circonscription : Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), et Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)
M. YASKEY est titulaire d'une licence ès lettres et d'un MBA obtenus à l'Université de Sierra Leone. Il est membre du Chartered Insurance Institute (FCII) de Londres (Grande Bretagne).

Date de fin du mandat en cours : 2024

En 2022, S.E. le Président de la République de Sierra Leone a élevé M. YASKEY au rang de Grand Commander of the Rokel (GCROR), distinction la plus élevée pour les civils, pour l'ensemble de sa Contribution au secteur des assurances en Sierra Leone et en Afrique.



M. Belay TULU

Administrateur
Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Ethiopien
M. Belay TULU est Directeur du Contrôle des Assurances à la Banque Nationale d'Ethiopie. Auparavant, il avait été Directeur de l'Ethiopian Institute of Financial Studies et Directeur, Planification et Finance des entreprises, p.i. à la Banque Nationale d'Ethiopie.

Circonscription : Afrique de l'Est, Afrique Australe, et Soudan (12 Etats)

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Belay TULU est titulaire d'un MBA en Gestion d'entreprise de la St. Mary's University, et d'une licence en comptabilité obtenue à l'Université d'Addis-Abeba. Il est un expert en assurance reconnu par le Chartered Insurance Institute de Londres (Royaume-Uni) ; il est membre du Fletcher School Leadership Program for Financial Inclusion.



M. Maurice MATANGA

Administrateur
Membre du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Camerounais

Circonscription : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Francophones

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Maurice MATANGA est actuellement Président du Conseil d'Administration de CHANAS Assurance S.A. (Cameroun), poste qu'il occupe depuis le 15 novembre 2015, outre celui de Président du Conseil d'Administration de Chanas Assurances Vie S.A. (Cameroun), depuis le 12 juillet 2022. Il est également Directeur de la Stratégie et du Développement à la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) du Cameroun, institution dans laquelle il a exercé diverses fonctions depuis qu'il l'a intégrée en 1986. Il a été enseignant vacataire à l'Université de Yaoundé (Cameroun), de 1987 à 1990.

M. Maurice MATANGA est titulaire d'un Master Spécialisé en Génie Industriel (Ingénierie de l'Innovation Technologique) obtenu à l'Ecole Centrale de Paris (France), et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie de la production, option Economie de l'énergie, obtenu à l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (Commissariat à l'Energie Atomique, France) et l'Université de Paris Dauphine (France). Il est également titulaire d'un Diplôme de 3ème Cycle en Economie de l'Energie délivré par l'Université Paris-Dauphine et l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (France). M. Maurice MATANGA prépare actuellement une thèse de Doctorat d'Etat sur la Planification Energétique au Cameroun.

Il est actuellement président des conseils d'administrations de Chanas Assurances et de Chanas Assurances Vie.



M. Hafed Mohamed OMRAN

Administrateur
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité :
Libyen

Circonscription :
Libye, Mauritanie et Tunisie
(Etats et compagnies)

Date de fin du mandat en cours :
2024

Mr Hafed Mohamed Omran est titulaire d'une licence spécialisée en Analyse de Données, délivrée par la Faculté de Comptabilité de Gharyan, en Libye.

Il possède en outre un MBA délivré par Anglia Ruskin University, à Londres, au Royaume Uni, ainsi qu'une maîtrise en Science informatique de Coventry University, au Royaume Uni.

M. Omran est actuellement Président du Conseil d'administration de Libya Insurance Company (LIC). Auparavant, il avait occupé des postes de haut niveau au Libyan Capacity Building Centre, à Malte et au Libya Trade Network (LTNet), en Libye. M. Omran a également exercé les fonctions de Directeur exécutif du groupe de construction DAR AL-KIBRA, en Libye et celles de chef du département de la distribution et du marketing économique, dans le secteur économique de Gharyan, en Libye.



M. Hassan El-SHABRAWISHI

Administrateur
Président du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité :
Egyptien

Circonscription :
AXA

Date de fin du mandat en cours :
2024

M. Hassan El-Shabrawishi est actuellement Directeur Général/Responsable Développement Stratégique pour l'Afrique au sein du Groupe AXA. Il est le Président du Conseil d'Administration d'AXA Egypte, d'AXA Algérie et d'AXA Africa Specialty Risk. Il siège également au sein des Conseils d'administration d'AXA Maroc, AXA Sénégal, AXA Côte D'Ivoire, AXA Cameroun, AXA Gabon et AXA Mansard au Nigeria. M. Hassan El-Shabrawishi a été le Responsable de l'Innovation du Groupe AXA. Il est titulaire d'une licence en Finance et Econométrie délivrée par le Richmond University au Royaume-Uni et d'un MBA international délivré par l'IE Business School en Espagne. Il est administrateur agréé de la National Association of Corporate Directors aux Etats-Unis d'Amérique. Avant d'intégrer les effectifs d'AXA, Hassan a occupé plusieurs postes dans le secteur des assurances et à la Société financière internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale.



M. Joseph VINCENT

Administrateur
Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Belge

Circonscription :
Banque Africaine de Développement (BAD)

Date de fin du mandat en cours :
2024

M. Joseph VINCENT a fait des études de psychologie industrielle et a travaillé dans le secteur non lucratif pendant 5 ans. Par la suite, il a travaillé pendant 14 ans dans les ressources humaines pour des multinationales japonaises, américaines et européennes. Au cours des 25 dernières années, il a occupé des postes de responsabilité élevés dans l'assurance-crédit et l'assurance risques politiques, ainsi que dans l'atténuation des risques pour des projets sur les énergies renouvelables. M. Joseph VINCENT a été Chief Underwriting Officer de l'African Trade Insurance Agency (ATI)/Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique et Senior Advisor for Financial Products à l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

Il travaille actuellement comme consultant indépendant, spécialisé dans des projets d'assurance-crédit et risque politique, ainsi que d'autres initiatives en matière d'atténuation du risque, avec un intérêt particulier pour le financement des énergies renouvelables.



M. Olorundare Sunday THOMAS

Administrateur
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique, Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité :
Nigérian

Circonscription :
Nigeria :
Etat et Sociétés

Date de fin du mandat en cours :
2024

M. Olorundare Sunday THOMAS est devenu Commissaire aux Assurances et Directeur Général de plein exercice de la National Insurance Commission (NAICOM) – autorité de contrôle des assurances du Nigeria- le 30 avril 2020, après sa nomination à titre intérimaire dans ces mêmes fonctions, en août 2019.

Avant sa nomination, M. THOMAS a exercé les fonctions de Commissaire adjoint en charge des questions techniques, d'avril 2017 à août 2019.

M. THOMAS est un professionnel chevronné de l'assurance, disposant de connaissances élargies et d'une grande expérience de plus de quatre décennies dans la souscription, la régulation et la gestion pratique des ressources humaines et matérielles.

Au cours de ces années, il a sillonné tout le secteur de l'assurance au Nigeria, sur lequel il a imprimé sa marque de manière indélébile. C'est au cours de son mandat de Directeur Général de la Nigerian Insurers Association (NIA) – association des assureurs du Nigeria-, entre mai 2010 et avril 2017, que cet organisme a mis au point et déployé avec succès le Nigerian Insurance Industry Database (NIID) platform – base de données de l'industrie de l'assurance du Nigeria.

M. THOMAS est titulaire d'une Licence en Sciences actuarielles et d'un MBA en Finances, tous deux obtenus à l'Université de Lagos. Il est Membre Associé du Chartered Insurance Institute de Londres, Membre du Chartered Institute du Nigeria, Membre de la Society of Fellows of the CII London, et Membre du Nigeria Institute of Management, entre autres. Enfin, c'est un grand amateur de sport.

DIRECTION GENERALE

**M. Moustapha COULIBALY**

Administrateur Indépendant
Président du Comité d'Audit
Membre du Comité Finances et Investissement

Nationalité :
Ivoirien

**Date de fin du mandat
en cours :**
2024

M. Moustapha COULIBALY est actuellement Associé Senior au cabinet BDO, en Côte d'Ivoire. Il était auparavant Administrateur Général de Grant Thornton Côte d'Ivoire (2012-2018) et Directeur des Opérations de Deloitte & Touche Côte d'Ivoire (2000-2007).

Il est titulaire d'un C.P.A. (Certified Public Accountants) –Expert-Comptable diplômé-, délivré aux Etats-Unis d'Amérique et d'un MBA (Master of Business Administration) Finances et Gestion obtenu à ADELPHI University, Long Island, New York, Etats-Unis d'Amérique, lesquelles viennent s'ajouter à une Licence en Gestion et une Maîtrise en Finances, de l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

M. COULIBALY a été Commissaire aux Comptes (Associé) du groupe de la BAD pendant 25 ans, et Commissaire aux Comptes (Associé responsable de la mission) d'Africa Re pendant 8 ans et de CICA-RE pendant 9 ans.

Depuis juin 2023, M. COULIBALY est le président élu du Conseil d'Allianz Côte d'Ivoire, Assurance IARD et le président du Conseil d'Allianz Côte d'Ivoire, Assurance-vie.

Il est également membre du Conseil de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICICI Côte d'Ivoire) en qualité d'Administrateur indépendant, depuis avril 2023; il y préside le Comité d'Audit et est membre du Comité des Risques.

M. COULIBALY est le fondateur du Lycée Maurice DELAFOSSE d'Abidjan, en Côte d'Ivoire et en a été le président du Conseil, de la date de création jusqu'en 2017.

Administrateurs suppléants

M. Pa ALIEU SILLAH
Alhaji Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA
Mme Safaa TALBI
M. Oussama BENAMIROUCHE
Mme Estelle T. TRAORE
M. Omar GOUDA
M. Mariano CABALLERO ESTECEZ
M. Omar SEFIANI
M. Amine BENABBOU

**Dr Corneille KAREKEZI**

Directeur Général du Groupe

C'est en juillet 2011 que Dr. Corneille KAREKEZI a accédé à son poste actuel de Directeur général du Groupe Africa Re, après une période de transition de 2 ans au cours de laquelle il a occupé les fonctions de Directeur général adjoint et de Directeur général adjoint/Chef des Opérations. Avant de rejoindre Africa Re en 2009, pour y occuper les fonctions susmentionnées, il a siégé au Conseil d'administration du Groupe de 2003 à 2005, pendant qu'il travaillait dans le secteur de l'assurance directe.

La carrière professionnelle de Dr. Corneille KAREKEZI a débuté en 1991, le conduisant à servir dans la quasi-totalité des départements – comptabilité, réassurance, services techniques et marketing – au sein des plus grandes sociétés d'assurance au Burundi (SOCABU) et au Rwanda (SONARWA), avant d'être promu Directeur général adjoint en 2001 puis, en début 2008, Directeur général de la SONARWA.

Dr KAREKEZI est titulaire d'une licence en Economie (Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce d'Edinburgh et Université de Liverpool, au Royaume-Uni), d'un Master en Gestion (Université du Burundi), d'un Doctorat Honoris Causa en gestion des entreprises (Commonwealth University,

Royaume-Uni), ainsi que d'un Doctorat en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce de Paris, en France et Institut international de Gestion Galilee, en Israël).

Dr. KAREKEZI parle couramment l'anglais, le français, le swahili et d'autres langues africaines.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique grâce à sa participation à plusieurs initiatives nationales, régionales et continentales et à son leadership, ainsi qu'à ses interventions lors de nombreux séminaires, conférences, symposiums et autres forums dans le monde sur des questions liées au développement de l'assurance, au déficit de protection de l'assurance, à la gestion des risques, à l'insurtech, ainsi qu'au leadership.

Dr. Corneille KAREKEZI a servi en qualité de président et membre des organes directeurs de diverses institutions financières et de fondations en Afrique. Il est actuellement Président du Conseil d'administration d'Africa Re South Africa Ltd., Président d'Africa Retakaful Corporation (Egypte), membre du Conseil Exécutif de la Société internationale d'Assurance (IIS) et membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), dont il préside le Comité des Finances.

**M. Ken AGHOGHOVIA**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrole & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's

Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni) Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est Directeur Général Adjoint/ Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**Mme Silifat AKINWALE**

Directrice, Audit Interne

Mme AKINWALE est une professionnelle jouissant d'une expérience de plus de 30 ans dans divers domaines de l'audit, de la comptabilité, des finances et de l'administration. Sa carrière professionnelle a débuté à Deloitte, où elle a travaillé pendant 12 ans, fournissant des services d'assurance et de conseils à des organismes des secteurs privé et public, tout à la fois.

C'est en août 2003 qu'elle a rejoint Africa Re, en tant que Comptable principal. Au cours de sa première année d'activité, elle a élaboré le premier manuel comptable de la Société. Elle a été promue au poste de Sous-directeur, Reporting financier, en janvier 2006. En cette qualité, elle a joué les premiers rôles dans le cadre de l'adoption par la Société, pour la première fois, des Normes internationales de reporting financier (IFRS), ainsi que dans l'élaboration des politiques et directives comptables

du Groupe en matière de reporting financier. Elle a servi à ce poste au Siège et dans deux bureaux régionaux, à savoir ceux de Nairobi, au Kenya et du Caire, en Egypte. Au sein de ces bureaux régionaux, Mme AKINWALE avait la responsabilité globale du reporting financier, du contrôle budgétaire et des fonctions administratives.

Elle a été nommée Directrice de l'Audit interne en septembre 2022.

Mme AKINWALE est titulaire d'une Licence en Sociologie et Anthropologie de l'Université Obafemi Awolowo et d'un diplôme de troisième cycle en Gestion des Affaires internationales, de l'Université de Londres. Elle est Expert-comptable, membre de l'Institut des Experts comptables du Nigeria et de l'Association des Comptables professionnels internationaux certifiés.

**Mlle Yvonne PALM**

Directrice, Gestion des Risques et Conformité

Mlle Yvonne PALM est entrée au service d'Africa Re en qualité de Directrice de la Gestion des Risques, de la Conformité et des Services Actuariels le 27 novembre 2019.

Avant de rejoindre Africa Re, elle était Actuaire Principale à Travelers Syndicate Management à Londres, poste dans le cadre duquel elle supervisait les réserves, les provisions techniques, la planification des activités et la présentation des résultats aux autorités de contrôle et à la Direction.

Elle a débuté sa carrière à Ernst & Young aux Etats-Unis, en qualité d'actuaire principale pour des clients multinationaux, y compris des (ré)assureurs, des

captives et des sociétés qui auto-assurent leur exposition. Elle a par la suite occupé des postes importants dans l'actuariat à Markel International et ACE European Group à Londres (Royaume-Uni). Son expérience professionnelle s'est nourrie aux Etats-Unis, en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région australasienne grâce à la plate-forme Lloyd's.

Mlle Yvonne PALM est membre de la Casualty Actuarial Society (Etas-Unis) et de l'Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni). Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree obtenu à Grinnell College (Etats-Unis), diplôme obtenu avec la distinction Phi Beta Kappa en Mathématiques et en Economie.

**M. Chris SAIGBE**

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), en janvier 2009. Il compte 28 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, de l'Université Obafemi Awolowo, et d'un Master's degree in Economics, obtenu à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris

SAIGBE est également titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University de Nairobi, au Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Grâce à sa très grande expérience en assurance vie et en réassurance vie, il peut montrer la voie à l'équipe vie d'Africa Re, pour lui permettre de souscrire des traités vie appropriés et de satisfaire les attentes des clients.

**Dr. Phocas NYANDWI**

Directeur, Opérations Centrales & Risques Spéciaux

Dr. Phocas NYANDWI totalise plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Il a débuté sa carrière dans l'assurance directe au Burundi, où il a servi pendant plus de 10 ans à divers postes de direction, dans les affaires vie et non-vie. Il a intégré les effectifs d'Africa Re en 2010, au Bureau régional de Nairobi, où il a servi pendant 9 ans. Avant sa nomination à son poste actuel au siège, il était Sous-directeur, Souscription et Marketing, au Bureau régional de Nairobi.

Il est titulaire d'un Doctorat en Business Administration (DBA) de la United States International University – Africa (USIU-A) et d'un diplôme d'enseignement universitaire supérieur obtenu à l'Institut Africain d'Assurance (IAA) de Tunisie. Expert certifié en micro-assurance (Frankfurt School of Finance and Management), il a été un membre actif du Comité technique de l'Association of Kenyan Reinsurers - association des réassureurs du Kenya- (AKR) de 2011 à 2019.

Dr. Phocas NYANDWI a été désigné Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux au Siège d'Africa Re, le 1er août 2019.

**M. Moussa BAKAYOKO**

Directeur, Finances et Comptabilité

M. Moussa BAKAYOKO a été nommé Directeur des Finances et de la Comptabilité, le 7 septembre 2022.

Avant cette nomination, il a exercé les fonctions de Directeur de l'Audit interne, d'octobre 2020 à septembre 2022 et celles de Sous-Directeur Finances et Administration au Bureau Régional d'Africa Re à Maurice, de 2014 à 2020. C'est en 2006 que M. BAKAYOKO a intégré les effectifs d'Africa Re, en qualité de Contrôleur Financier. Il a par la suite occupé les postes de Directeur par intérim, Finances et Comptabilité du Groupe, ainsi que de Sous-directeur, Finances et Administration, du Bureau Régional de Lagos.

M. BAKAYOKO a commencé sa carrière au cabinet d'audit Uniconseil en 1988, avant d'être recruté par Protection Ivoirienne, compagnie d'assurance où il a été Chef Comptable pendant 5 ans ; il

rejoint ensuite Chronopost International Côte d'Ivoire, au poste de Directeur Administratif et Financier, en 1999.

Il jouit d'une expérience de plus de 30 ans dans les finances, l'audit et l'administration, dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

M. BAKAYOKO est titulaire d'une licence en économie et d'une maîtrise en sciences techniques comptables et financières (MSTCF/DECF). Il est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en finances. Ces trois diplômes ont été obtenus à l'Université d'Abidjan. En outre, il a suivi divers stages de formation en finance et comptabilité.

Distinction honorifique : M. BAKAYOKO a été le Meilleur Employé de la Société Africaine de Réassurance en 2014.

DIRECTEURS REGIONAUX, DIRECTEURS GENERAUX DE FILIALES ET REPRESENTANT LOCAL



M. Guy B. FOKOU

Directeur, Ressources Humaines

Directeur par interim, Administration et Services généraux

M. Guy B. FOKOU a intégré les effectifs d'Africa Re en 2014 au poste de Sous-Directeur Ressources Humaines & Administration, avant d'être promu Directeur Adjoint Ressources Humaines & Administration en 2018, puis d'accéder au poste de Directeur des Ressources Humaines, en juin 2019.

Avant de rejoindre à Africa Re, M. FOKOU était Directeur des Ressources Humaines & de l'Administration/Secrétaire de Société à Total Energies Cameroun, où il était en charge des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et des Assurances, ainsi que des Services Généraux.

Il a débuté sa carrière en tant que Stagiaire en Gestion des Ressources Humaines à SAGA Cameroun (aujourd'hui Bolloré Africa Logistics). Il a ensuite été Chef de Service Ressources Humaines et Contentieux à Multiprint Sérigraphie (groupe de compagnies leader dans l'imprimerie et la communication au Cameroun) ; il a été par la suite promu Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Par ailleurs, M. FOKOU a également été Sous-Directeur Ressources Humaines à ECOBANK Cameroun, et Responsable Régional Ressources Humaines et Développement du Bureau Régional Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest de SOS Villages d'Enfants (Yaoundé, Cameroun) ; ce Bureau Régional couvrait 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale ; il a également exercé les fonctions de Directeur des Ressources Humaines du Groupe ACTIVA (Assurance).

M. FOKOU est titulaire d'un Maîtrise en Droit des Affaires obtenue à l'Université de Douala, au Cameroun, d'un Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA) en Gestion des Ressources Humaines, délivré par l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, ainsi que d'un Master's in Business Administration (MBA) délivré par l'African Leadership University (ALU) School of Business, Kigali, Rwanda.



M. Adil ESSOUKKANI

Directeur, Technologies de l'Information et de la Communication

M. Adil ESSOUKKANI est titulaire d'une licence en informatique et d'une maîtrise en gestion de programmes obtenus à l'ESC de Lille, en France. Il a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des assurances.

Avant de rejoindre Africa Re, M. ESSOUKKANI était Directeur des Systèmes d'Information chez SAHAM Angola Seguros (2017-2019).

Il a également occupé les postes suivants : Directeur de projet chez Saham Finances ; Directeur du centre de solutions du groupe SAHAM Finances ; Directeur des systèmes d'information dans une société de leasing (WAFABAIL) ; Chef de projet et business analyst chez AXA assurance Maroc.

M. Adil ESSOUKKANI a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur étude et développement.

M. ESSOUKKANI a intégré la Société Africaine de Réassurance en septembre 2019, au poste de Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication.



Mme Temitope AKINOWA

Directrice Régionale, Bureau de Lagos

Mme Temitope AKINOWA est une spécialiste chevronnée de l'assurance du pétrole et du gaz. Elle est titulaire d'un diplôme en assurance délivré par le Polytechnic d'Ibadan (Nigeria), et d'un Master's en Gestion d'entreprise, obtenu à l'Université Abubakar Tafawa Balewa de Bauchi (Nigeria). Elle est membre associée du Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Elle a débuté sa carrière dans l'assurance par un bref passage à Lasaco Assurance Company, avant de rejoindre Cornerstone Insurance Plc, où elle a travaillé de 2000 à 2008, et a accédé au poste de Chef de la Section Pétrole et Gaz.

Mme Temitope AKINOWA a intégré les effectifs d'Africa Re en qualité de Souscriptrice Adjointe en 2008, et a gravi les échelons pour devenir Sous-Directrice Souscription et Marketing en 2018. Elle a été nommée Directrice Régionale du Bureau de Lagos en avril 2020.

Forte de plus de 22 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, elle participée à de nombreux séminaires et fait des exposés dans le cadre de différents forums au Nigeria et hors du Nigeria.



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. M. NALI a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'École de Commerce de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.



M. Gamal Mohamed SAKR

Directeur Régional, Bureau du Caire

M. Gamal Mohamed SAKR a intégré les effectifs d'Africa Re en juillet 2020 au poste de Directeur Régional Adjoint du Bureau Régional du Caire, puis a été promu Directeur Régional en janvier 2021.

Il a commencé sa carrière en 1992 dans le secteur bancaire, puis a rejoint celui des assurances en 1993, et a travaillé en tant que Responsable de la Réassurance à Pharaonic Insurance. Il devient Chef du Département de la Réassurance en 1999. Il est recruté par GIG Egypt en 2000 au poste de Manager en charge de la Réassurance, et par AIG Egypte en 2002 comme Gestionnaire du Patrimoine Immobilier. Il entre au service d'Allianz

Egypte en 2007 en qualité de Chef de l'Assurance Générale.

En 2013, M. SAKR rejoint Rajhi Takaful, 3ème compagnie d'assurance de l'Arabie Saoudite, au poste de Chef de Takaful Général ; en 2017, il rentre en Egypte et intègre Misr Insurance, numéro un de l'assurance dans le pays, en qualité de Vice-président (membre du Conseil d'Administration) Assurance et Réassurance.

M. SAKR est titulaire d'une licence en comptabilité obtenue à l'University of Ain Shams, au Caire. Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008 à mars

2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



M. Ephraim Kiiza BICHETERO

Directeur Régional, Bureau de Nairobi

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a commencé sa carrière en 1994 comme souscripteur à Pan World Insurance en Ouganda où il a gravi les échelons pour devenir chef du Département de la réassurance. En 1998, il quitte cette compagnie pour prendre la tête du Département de la souscription, des sinistres et de la réassurance de Golden Insurance Uganda, compagnie dont il deviendra plus tard le directeur général adjoint. En 2002, il est recruté en tant que chef des Opérations techniques en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres à United Assurance Ltd, aujourd'hui UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd.

M. BICHETERO a rejoint l'effectif d'Africa Re en juin 2004, comme souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Par la suite, il a été promu au poste de sous-directeur chargé des Opérations techniques, avant d'accéder à celui de directeur régional adjoint. En juillet 2017, il fut nommé directeur régional par intérim, poste auquel il fut confirmé en janvier 2018.

M. BICHETERO est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par le Makerere University de Kampala (Ouganda) et d'un Executive MBA Degree délivré par la United States International University de Nairobi (Kenya). Il est également titulaire d'un Associate Diploma délivré par le Chartered Insurance Institute (ACII) de Londres.

M. BICHETERO a siégé au sein des Conseils d'administration et/ou de Comités des Conseils d'administration de nombre d'organisations internationales, notamment l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, Shelter Afrique, l'Organisation des Assureurs de l'Afrique Orientale et Australe, ainsi que du Fonds pour la formation et l'éducation au Kenya. Par ailleurs, il a servi au sein de plusieurs comités techniques dans le domaine des assurances et de la réassurance en Ouganda et au Kenya.



M. Vincent MURIGANDE

Directeur Régional, Bureau de Maurice

M. Vincent MURIGANDE a intégré les effectifs d'Africa Re en janvier 2012, en qualité de Senior Manager, Souscription et Marketing, au Bureau Régional d'Abidjan. En septembre 2018, il a été nommé Sous-Directeur, Souscription et Marketing, puis a été promu Directeur Régional, Bureau de Maurice, en avril 2020.

Avant de rejoindre Africa Re, M. MURIGANDE était Directeur Général de Jubilee Insurance Burundi. Il a débuté sa carrière dans l'assurance en 1996 à la SONARWA, au Rwanda, où il a occupé différents postes, avant d'être promu Directeur Technique de 2005 à 2010.

M. MURIGANDE est titulaire d'un Executive MBA délivré par le British Institute of Management and Technology, Campus d'Abidjan, d'une Licence professionnelle en assurances, obtenue à l'École Nationale d'Assurances de Paris (ENASS), ainsi que d'un Diplôme de l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA).

Il a été membre de nombreux comités techniques des assurances au Rwanda et dans les pays membres du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).



M. Andy TENNICK

Directeur Général, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance, avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe,

où il allait exercer diverses responsabilités, notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par University of Cape Town.

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Yousif El Lazim GAMMA

Directeur Général d'Africa Retakaful

M. Yousif El Lazim GAMMA a été nommé Directeur Général d'Africa Retakaful, et Représentant Local d'Africa Re au Soudan, en janvier 2021.

Avant cette nomination, M. GAMMA était Directeur Régional par intérim du Bureau Régional du Caire (Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient) depuis mai 2020 ; il était également Sous-Directeur Opérations Techniques dans le même Bureau Régional. Il a intégré Africa Re en juillet 2009 en qualité de Souscripteur Principal au Bureau Régional du Caire.

M. GAMMA a débuté sa carrière en 1991 comme souscripteur à la National Reinsurance Company (Soudan), où il a travaillé pendant 7 ans au Département Non Maritime. En 1998, il entre en service de Greater

Nile Petroleum Operating Company (GNPOC) en tant que Chef de l'Unité Risques et Assurance. En 2005 il est recruté par Savanna Insurance Company, au poste de Directeur en charge de toutes les activités de direction.

M. GAMMA est titulaire d'une licence en économie (avec mention) obtenue à l'Université de Khartoum ; d'un MBA délivré par la School of Business Administration (Université de Khartoum) et d'un MBA obtenu à l'Université allemande du Caire/German University of Cairo (GUC). Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.

M. GAMMA a participé à de nombreux séminaires, ateliers et conférences.



M. Habtamu DEBELA

Représentant Local, Bureau local d'Addis-Abeba

M. Habtamu DEBELA a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation, en 1997. Avant sa nomination comme représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba, il a travaillé dans plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions, dont celles de responsable des opérations d'assurances.

M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

Il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba en avril 2018.



M. Mohamed Saad ZAGHLOUL

Directeur de l'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd (Bureau de Dubaï)

M. Mohamed Saad ZAGHLOUL a été désigné Directeur de l'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd (Bureau de Dubaï) en juillet 2020. Il avait intégré les effectifs d'Africa Re en octobre 2018, en qualité de Sous-Directeur, Souscription et Marketing du Bureau régional du Caire.

M. ZAGHLOUL a débuté sa carrière en 2000 à l'Egyptian Reinsurance Company (Egypt Re) comme souscripteur en charge des traités et des facultatives dans la Région du Golfe, avant de rejoindre par la suite Tawuniya Cooperative Insurance Co., en Arabie Saoudite. Plus tard,

M. ZAGHLOUL a joué un rôle prépondérant dans la mise en place, la création et la gestion de deux réassureurs régionaux de premier plan dans la Région du Golfe : Al Fajer Retakaful Co. (Koweït) et Emirates Retakaful Co. (Emirats Arabes Unis).

M. ZAGHLOUL est membre (FCII) du Chartered Insurance Institute de Londres et jouit d'une expérience de plus de 20 ans tant dans la réassurance traditionnelle que dans la réassurance Takaful, dans l'ensemble de la région arabe.



Dr Mohamed Ahmed MAAIT
Président

Déclaration du Président du Conseil

J'ai le grand plaisir de vous présenter le 45^{ème} Rapport annuel du Conseil d'administration de la Société africaine de Réassurance ("Africa Re" ou la "Société"), auquel sont annexés les états financiers de l'exercice 2022. Ce rapport comprend également un bref examen de l'environnement opérationnel de la Société, le rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires, ainsi que des compte rendus sur la gestion du capital et celle des ressources humaines, sur la gestion intégrée des risques, outre la gouvernance d'entreprise, la conformité et la responsabilité sociale d'entreprise.

Environnement opérationnel

En 2022, le Conseil a repris normalement ses activités, à la suite des restrictions de déplacement imposées dans le monde entier, en réponse à la pandémie de Covid-19. Il est passé à un mode d'organisation hybride de ses réunions statutaires, y compris la Réunion Annuelle de l'Assemblée Générale. Des réunions se sont également tenues en mode virtuel, sur la base d'une analyse au cas par cas de l'environnement politique des pays hôtes.

Sur le plan économique, une croissance de 3,4 pour cent de l'économie mondiale a été enregistrée en 2022 (2021 : 6,3%), selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), ce qui représente une baisse par rapport aux projections antérieures et au taux enregistré en 2021. Ladite baisse est largement liée à résurgence de la Covid-19 dans certains territoires, ainsi qu'aux pressions inflationnistes découlant des interventions de politique monétaire et budgétaire, au plus fort de la pandémie. La situation s'est encore aggravée en raison des tensions géopolitiques liées à la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui ont entraîné une crise alimentaire et énergétique, outre la perturbation des chaînes d'approvisionnement dans le monde entier. Ce contexte de forte inflation a conduit les

banques de réserve et les gouvernements à prendre des mesures agressives de resserrement de la politique monétaire et de réduction de la politique budgétaire, faisant naître des préoccupations en ce qui concerne une récession, selon les scénarios les plus pessimistes. Les estimations actuelles font état d'une croissance de l'économie mondiale à un rythme beaucoup plus lent en 2023, en raison de ces chocs.

Performance financière de la Société

La Société a enregistré une forte progression de l'encaissement de prime, une sinistralité stable et une bonne performance technique, dont l'impact a été contrebalancé par un retour sur investissement plus faible que prévu, malgré la stabilité des dividendes et produits d'intérêts, ce qui est conforme aux résultats du secteur qui a enregistré des pertes non réalisées sur placements d'un niveau sans précédent. En ce qui concerne les produits de placements, la performance réalisée s'explique par les fortes pressions inflationnistes, outre les interventions de politique budgétaire, monétaire et structurelle des gouvernements centraux. Par ailleurs, la pression sur les monnaies de transaction de la Société s'est poursuivie en 2022, donnant lieu à d'importantes pertes de change à la suite de la conversion en dollar des Etats Unis (monnaie de présentation de la Société) de la valeur des opérations et des actifs dans les monnaies d'origine.

Le bénéfice net affiché par la Société en 2022 s'élève à 23,73 millions \$EU, contre 38,82 millions \$EU en 2021, une baisse qui s'explique avant tout par l'impact négatif des dévaluations et des dépréciations monétaires sur les états financiers. De fait, la plupart des transactions et des actifs monétaires de la Société sont enregistrés et/ou détenus dans des monnaies africaines, mais font l'objet de présentation en dollar des Etats Unis, une devise qui a continué de se renforcer par rapport à toutes les autres. Le second facteur expliquant la baisse du bénéfice net est lié aux pertes en capital découlant des actifs de placement, des obligations et des actions comptabilisés à la juste valeur. En effet les valeurs des actifs de placement ont baissé de manière significative en 2022, à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt. Toutefois, la plupart de ces pertes sont latentes et l'on espère qu'il y aura un retournement de situation à court ou moyen terme.

Le montant de la prime brute souscrite se chiffre à 951,79 millions \$EU, contre 845,35 millions \$EU en 2021, soit une hausse de 12,59% et un très bon chiffre d'affaires enregistré en 2022. Si les taux de change étaient restés constant pendant tout l'exercice 2022, une croissance de 19,62% aurait été obtenue et le résultat global aurait atteint 1,01 milliard de dollars. La progression état due au durcissement des prix dans toutes les branches d'activité du marché de la réassurance.

La stratégie de rétrocession n'a pas varié, continuant d'être axée sur la protection contre les catastrophes naturelles et les grands sinistres dans les branches d'activité à forte volatilité. En 2022, à 81,68% (2021 : 78,83%), le niveau de la rétention nette est conforme à la moyenne quinquennale de 81,51%.

Grâce au très bon résultat technique réalisé, à savoir 41 millions \$EU contre 34,56 millions \$EU en 2021, soit une progression de 18,63%, la Société a enregistré un ratio combiné net de 94,45%, contre 94,82% en 2021. S'il y a eu une montée en flèche du ratio de sinistres relatif aux catastrophes naturelles, avec un impact sur le ratio des sinistres nets encourus, le niveau relativement inférieur des coûts d'acquisition nets et des frais de gestion, et la hausse du montant de la prime nette acquise, ont pu compenser cet impact négatif et conduire à une amélioration du ratio combiné net. La performance technique globale est conforme aux objectifs définis dans le cadre des projections basées sur des scénarios qui ont été définies dans le plan stratégique 2022-2025.

Par ailleurs, au titre des produits de placements, la Société enregistre un montant total de 13,12 millions \$EU, contre 54,14 millions \$EU en 2021. Cette réduction de 75,76% est liée à des moins-values de 30,29 millions \$EU sur le portefeuille de placement en 2022, tandis qu'une plus-value de 8,49 millions \$EU avait été enregistrée l'exercice précédent.

En outre, les fluctuations de change, en ce qui concerne les monnaies fonctionnelles et de présentation, se traduisent par une perte de 29,85 millions \$EU, un montant certes plus faible que celui enregistré en 2021 (47,78 millions \$EU), mais qui s'inscrit dans la même tendance. Cette perte liée aux fluctuations de change dans le cadre de la conversion des activités de fonctionnement et des actifs, a été enregistrée dans le compte de profits et pertes et a contribué à la réduction du bénéfice net de l'exercice.

Les pertes susmentionnées s'ajoutent aux pertes de change liées aux opérations étrangères, à hauteur de 10,57 millions \$EU, enregistrées dans l'état des résultats consolidés, conduisant à une perte globale de 7,61 millions \$EU, qui représente une amélioration par rapport à l'exercice précédent où le montant de la perte était de 30,51 millions \$EU. Par conséquent, avec 16,13 millions \$EU, le montant du revenu global de l'exercice 2022 marque une amélioration par rapport à 2021 (8,32 millions \$EU).

Gouvernance d'entreprise, Gestion des Risques et Responsabilité sociale

En 2022, le Conseil d'administration a tenu cinq sessions plénières, en février (Stratégie), en mai (Etats financiers et Performance de l'exercice précédent), en juillet (Réunion de l'Assemblée

générale), en octobre (Examen des politiques) et en décembre (Budget du prochain exercice), outre les diverses réunions de ses cinq comités permanents (Ressources humaines et Rémunération, Nominations & Gouvernance, Audit, Gestion des Risques, Souscription et Gouvernance des TI; et Finances & Investissements) et des comités ad-hoc (Examen des stratégies et Examen des documents statutaires).

L'année a débuté par l'approbation par le Conseil du 7^{ème} Plan stratégique pour la période 2022-2025, ainsi que des initiatives stratégiques recommandées, des projections financières sur la base de scénarios et de l'ensemble des hypothèses sous-jacentes, visant à renforcer la souplesse du plan stratégique face aux chocs macroéconomiques, au regard de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur notre environnement opérationnel.

La Société a obtenu une licence de réassurance mixte, pour sa filiale sud-africaine, ce qui lui offre la possibilité de souscrire des affaires en réassurance-vie sur ce marché, qui est le plus grand en Afrique. Une cérémonie officielle de lancement avait été organisée dans ce cadre en novembre 2022 et nous sommes à présent pleinement opérationnels pour l'exercice 2023. Il s'agit là d'une opportunité de croissance venant renforcer la stratégie de redémarrage engagée après une période de difficultés sur le marché, en raison d'une augmentation des événements catastrophiques, ceux d'origine aussi bien naturelle qu'humaine, ainsi que les pandémies.

Pour renforcer la gouvernance d'entreprise, il a été recommandé la révision de certains articles et de certaines dispositions de nos documents statutaires. Les propositions d'amendement ont été soumises aux actionnaires pour leurs commentaires, conformément aux statuts. La version finale est présentée à la Réunion Annuelle de juin 2023 de l'Assemblée générale, pour examen. Il s'agit, à travers cette révision, d'actualiser les procédures de gouvernance pour plus de clarté, ainsi que de s'aligner sur les réalités du moment, notamment en ce qui concerne les formats des réunions – virtuelles et hybrides. L'objectif est également de prendre en compte de récentes résolutions de l'Assemblée générale et de mettre à jour les dispositions pertinentes, ainsi que d'assurer la synergie et la cohérence de l'ensemble des documents statutaires.

La Société dispose d'un ensemble de politiques, de procédures et de directives pour la prise en charge de certaines des initiatives axées sur la viabilité, compte tenu de son engagement à assurer un impact positif des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), à travers les directives de souscription, les activités de placement, les contrôles de conformité, le devoir de diligence, les accords entre parties prenantes, les procédures de passation

de marché, les pratiques de gouvernance, le contrôle de l'éthique et des valeurs, la responsabilité sociale d'entreprise, la culture du risque et les mécanismes de réclamation. Toutefois, il est devenu impératif de faire en sorte que ces initiatives renforcées, codifiées et alignées sur les meilleures pratiques internationales, surtout si l'on considère l'attention grandissante portée aux questions de durabilité, en partant de considérations liées aux critères ESG, ainsi que leur impact matériel sur la performance financière à long-terme. Un projet est en cours, visant à rassembler l'ensemble des engagements, actuels et potentiels, dans un même cadre, pouvant facilement faire l'objet d'un suivi, être affiné et donner lieu à des rapports sur la base d'une politique bien définie de divulgation des informations pertinentes.

Conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des talents, la Société a adopté un plan d'actionnariat des employés, sur la base d'une résolution adoptée au cours de la 44ème Réunion annuelle de l'Assemblée générale, tenue en juin 2022. Ce système permet ainsi d'aligner les intérêts à long-terme des membres de la direction, du personnel et des actionnaires. Cela conduit également à la mise en place d'un cadre d'incitation à long-terme concurrentiel et à offrir à la Société un outil de motivation lié à sa politique de rémunération, combinant des éléments à court et à long terme, fixes et variables, axés sur la performance. Le processus de mise en œuvre est actuellement en cours.

Suite à l'adoption du 7ème Plan stratégique, il a été procédé à une révision du cadre de l'appétit pour le risque de la Société. Ledit cadre définit les préférences générales en matière de risque, tout en indiquant les mesures à prendre en cas de violation de la tolérance au risque. Il précise le niveau du risque que la Société est disposée à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques et l'accent sur le soutien à apporter au développement économique africain. Ce soutien peut se faire par la fourniture de la capacité en réassurance nécessaire, le lancement d'initiatives axées sur l'innovation, ainsi que le recours à des pratiques prudentes en matière de placement afin de maintenir son leadership sur le marché, en assurant un équilibre entre croissance et rentabilité, tout en préservant la solidité de son capital dans les situations extrêmes. La Société a également réalisé des tests de stress et de scénarios, continuant également à étudier la sensibilité aux principaux risques et les conditions du marché.

En ce qui concerne le civisme et la responsabilité sociale d'entreprise, la Fondation Africa Re a poursuivi son action, dans le cadre de plusieurs initiatives. Conformément à l'engagement pris, le décaissement du montant de 3,32 millions \$EU au

titre du fonds d'intervention pour la Covid-19 est en cours. Pour l'heure, l'Union africaine (Africa CDC), 3 pays hôtes et 13 associations d'assurance ont bénéficié de l'initiative susmentionnée. De même, le Programme des Jeunes professionnels s'est poursuivi, avec l'inscription d'un nouveau groupe de 1000 participants ; la 7ème édition des Prix des Assurances africaines a également été organisée, en marge de la 48ème conférence de l'Organisation des Assurances africaines (OAA) à Nairobi (Kenya), qui a été l'occasion de la commémoration du 50ème anniversaire de cette organisation au sein de laquelle Africa Re joue un rôle leader et de catalyseur.

Perspectives 2023

En dépit des incertitudes pesant sur l'environnement macroéconomique dans le monde, la Société est orientée vers une croissance rentable en 2023.

Les renouvellements de janvier ont été un succès, puisque la plupart de nos traités, qui représentent 80% de notre portefeuille, ont été renouvelés soit pour les mêmes parts ou des parts supérieures. De même, certains des comptes enregistrant régulièrement de mauvais résultats ont été annulés ou donné lieu à une réduction de parts, sur la base de notre appétit pour le risque.

Il existe également une dynamique de tarification positive et un renforcement continu des termes et conditions du marché de la réassurance, en particulier pour les branches d'activité enregistrant de mauvais résultats dans certaines zones géographiques. Ce sont là les signes d'un marché difficile, dont les analystes du secteur évoquaient la venue depuis longtemps. Le durcissement du marché a été déterminé par des facteurs exogènes, notamment les fortes pressions inflationnistes, la hausse des taux d'intérêt, le niveau sans précédent des pertes d'investissement non réalisées, le renforcement du dollar des Etats Unis, l'épuisement des fonds propres, le fort impact des événements météorologiques extrêmes, ainsi que l'aggravation des tensions géopolitiques dans le monde.

Le marché de la rétrocession a également été marqué par des conditions difficiles, en particulier des taux de prime particulièrement élevés et une insuffisance de capacité pour le transfert du risque. A la clôture de la saison des renouvellements, la Société a pu obtenir des placements adéquats pour tous les programmes de rétrocession, existants ou nouveaux. C'est là une illustration de notre approche prudente en matière de souscription, qui est confirmée par le maintien des notes de solidité financière et de crédit attribuées à la Société par AM Best (A / Stable) et Standard & Poor's (A - / Stable).

Les conditions macroéconomiques difficiles continuent d'exercer une pression sur les marchés des obligations et des actions, un changement

soudain de la politique monétaire, en réponse à l'inflation galopante ayant créé une forte volatilité. Si l'on s'attend à un ralentissement vers la fin 2023, compte tenu du fait que l'inflation semble avoir atteint son pic dans la plupart des économies, des volatilités sont encore prévues pour cette catégorie d'actifs de placement, à condition qu'il n'y ait pas d'escalade dans le conflit en Ukraine et les augmentations de taux d'intérêt dans le monde fassent l'objet d'un plafonnement. Toutefois, le nouvel environnement marqué par des taux d'intérêt élevés favorise les instruments de trésorerie et cela devrait se poursuivre au moment il sera question de réinvestir les dépôts à terme arrivant à échéance et de procéder à d'autres placements à court terme.

En Afrique, l'inquiétude grandit, en ce qui concerne la dette souveraine, compte tenu du fait que les gouvernements disposent de peu d'options pour le financement du budget, en raison des niveaux d'endettement élevés et du coût élevé de l'emprunt. Cela a nécessité des appels en faveur de programmes d'austérité, lancés par les institutions financières multilatérales. De plus, il existe une menace croissante de nouvelles dévaluations de monnaies africaines, à un moment où la livre égyptienne, le shilling kenyan, la roupie mauricienne et le rand sud-africain, qui font partie de nos monnaies les plus fortes, affichent une performance négative, depuis le 31 mars 2023.

L'effet de la dépréciation et de la volatilité du taux de change se manifeste sous la forme d'un élément essentiel de risque dans notre bénéfice net depuis un certain temps, et nous continueront de voir comment l'environnement opérationnel pèse sur cela. Malheureusement, ces dernières années, notamment depuis le déclenchement de la pandémie de Covid-19, toutes nos grandes monnaies originales de transaction se sont mal négociées par rapport au dollar des Etats Unis, notre monnaie de transaction et ce, sans exception aucune. Il y a également des foyers de tensions politiques et des guerres dans certaines parties de l'Afrique, notamment la récente guerre au Soudan et une situation socio-politique volatile dans d'autres pays.

Dans ce contexte de marché difficile, le Conseil et la Direction générale continueront de veiller au respect de la discipline en matière de souscription et de la prudence en matière de placement, en s'appuyant sur la forte capitalisation de la Société et sa position de liquidité exceptionnelle, pour fournir de la valeur aux actionnaires.

La résilience dont la Société a eu à faire montre par le passé, dans le cadre de cycles similaires, nous renforce dans notre conviction que le futur sera radieux et de ce fait, nous avons maintenu à 8,80 \$EU le montant du dividende par action pour 2022. Cela est conforme à la politique en vigueur

en matière de distribution de dividende, ainsi qu'aux paiements effectués à ce titre en 2019, 2020 et 2021.

Pour finir

Au nom du Conseil d'administration, je voudrais dire "Merci" à toutes les femmes et tous les hommes qui ont contribué à la réalisation de cette bonne performance obtenue en 2022, dans un environnement très difficile et volatile. Le personnel de toutes les localités d'Africa Re, sous la conduite de Dr. Corneille KAREKEZI, le Directeur général du Groupe, a continué d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et d'obtenir de bons résultats, en dépit des pertes importantes de change et de capital.

Ma gratitude s'adresse à tous mes collègues Administrateurs dont le dévouement, l'ardeur au travail et l'engagement sont fort louables.

Mes remerciements vont également aux actionnaires de la Société pour leur soutien de tous les instants. Je suis rassuré de savoir que je pourrai compter sur ces synergies et ces atouts au cours de la période exceptionnellement difficile que le monde va bientôt connaître, de l'avis de nombre d'analystes.

Surtout, surtout, je tiens particulièrement à adresser nos remerciements à l'ensemble de nos cédantes, nos courtiers et partenaires d'affaires sans lesquels note société ne pourrait survivre et prospérer.

Nous restons fermement attachés à la mission d'Africa Re, en tant que partenaires stratégiques, notamment dans le but de promouvoir le renforcement des capacités nationales, régionales et sous-régionales de souscription des risques et de rétention en Afrique, ainsi que le développement des économies africaines et l'émergence de communautés viables.

Je vous remercie

Dr Mohamed Ahmed MAAIT
Président



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL EN 2022

Economie mondiale : Reprise fragile et incertaine

L'année 2022 a été marquée par une multitude de crises, entraînant des chocs importants, notamment la recrudescence de la pandémie de Covid-19, l'invasion par la Russie de l'Ukraine et la crise alimentaire et énergétique qui en résulte, la pression inflationniste galopante, les préoccupations croissantes concernant la viabilité de la dette, ainsi que l'urgence climatique grandissante. En réponse à l'inflation élevée, la plupart des économies ont adopté des mesures agressives et défavorables, mais nécessaires, de resserrement de la politique monétaire, par des hausses successives des taux d'intérêt, pour juguler l'inflation croissante afin d'éviter une récession économique.

Le FMI avance, dans son rapport d'avril 2023 sur les Perspectives de l'économie mondiale, que l'économie mondiale a progressé de 3,4% en 2022, selon les estimations, un résultat qui est donc supérieur aux prévisions de 2,9% en janvier 2023 et de 3,2% en octobre 2022. Il reste toutefois que ce chiffre est bien en-dessous de la projection de 4,4% faite en janvier 2022, alors que l'on s'attendait à ce que l'économie mondiale revienne progressivement à la normale. Les taux de croissance économique enregistrés par les grandes économies ont été nettement inférieurs à ceux de l'exercice précédent avec, pour les Etats Unis, la Chine et la Zone euro, des estimations de croissance respectives de 2,1% (2021: 2,1%), 3,0% (2021: 8,5%) et 3,5% (2021: 5,4%).

Economie africaine : Ralentissement, sur fond de préoccupations concernant la viabilité de la dette

Le continent n'est pas à l'abri des événements que connaît l'économie mondiale. Le ralentissement des économies africaines est dû aux chocs intérieurs et extérieurs liés à de nombreux facteurs interdépendants, en particulier la pandémie de Covid-19 qui perdure, l'impact grandissant du changement climatique, les tensions géopolitiques croissantes et la multiplication des incidents d'insécurité. Cette convergence de facteurs a conduit à une forte volatilité sur les marchés financiers, tout comme elle a alimenté les pressions inflationnistes, augmenté le coût du capital, accru le risque de surendettement, affaibli les monnaies par rapport au dollar des Etats Unis, perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et atténué la demande sur les principaux marchés d'exportation.

Au milieu de ces défis, la plupart des économies africaines ont continué de se relever, après être tombées à un niveau très bas en raison de la pandémie, même si la croissance n'est pas suffisamment forte pour leur permettre de retourner à leurs niveaux d'avant la pandémie. Selon la publication de la Banque africaine de développement, 'Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique', une croissance économique positive a été prévue pour toutes les cinq régions. L'Afrique centrale a enregistré une croissance de 4,7% (2021 : 3,6%), soutenue par les prix des produits de base. Pour sa part, l'Afrique australe a connu un ralentissement, avec un chiffre qui se situe autour de 2,5% (2021: 4,3%), traduisant la croissance modérée en Afrique du Sud où les taux d'intérêt élevés, la faible demande intérieure et les pannes d'électricité persistantes ont pesé sur l'économie. Selon les estimations, l'Afrique de l'Ouest enregistre une croissance de 3,6% (2021: 4,4%) qui traduit le ralentissement constaté en Côte d'Ivoire et au Nigeria. L'Afrique du Nord est redescendue à 4,3% (2021: 5,4%) en raison de la forte contraction de l'activité économique en Libye et de la sécheresse au Maroc. L'Afrique de l'Est a également connu un ralentissement de 4,2% (2021: 5,1%) en raison de la hausse de l'inflation et des chocs climatiques dans toute la région.

Le renforcement du dollar des Etats Unis, allié au durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale, continue d'exercer une pression sur les monnaies africaines. Par rapport à leurs taux de clôture, au 31 décembre 2021, le Naira (Nigeria) le Rand (Afrique du Sud), le Franc CFA (Afrique de l'Ouest), la Livre (Egypte), le Birr (Ethiopie), le Cedi (Ghana), le Dirham (Maroc), le Shilling (Kenya) et la Livre (Soudan) ont perdu de leur valeur, respectivement de 8,28%, 6,38%, 6,08%, 36,54%,

7,61%, 40,58%, 11,38%, 8,31% et 22,73%. D'après les analystes, de nouvelles dévaluations de monnaies africaines pourraient être nécessaires pour favoriser une croissance économique plus soutenue et assurer la reprise, tandis que certains pays africains auront besoin à un moment donné de l'assistance du Fonds monétaire international (FMI) pour stabiliser leurs monnaies.

Marché financiers : Forte Inflation, Mesures de politique monétaire et Défaillances souveraines

Le marché financier mondial a connu sa pire année depuis la crise financière de 2008, le principal levier fiscal et monétaire étant la hausse des taux d'intérêt afin de réduire la pression inflationniste. On peut affirmer que l'ampleur des dépenses publiques, au plus fort de la pandémie, est un des éléments ayant le plus contribué à cette situation. Face à l'inflation élevée, la plupart des banques centrales ont eu recours à une augmentation agressive des taux pour empêcher une spirale incontrôlée des prix à la hausse. Ces mesures ont eu un impact négatif sur le marché des obligations et ont grandement contribué à l'effondrement du marché des actions. 2022 aura été une année particulière, durant laquelle le marché des obligations et celui des actions ont enregistré simultanément une performance négative significative, la première fois depuis plus de 50 ans.

Par ailleurs, les tensions géopolitiques et les perspectives économiques volatiles ont également influé négativement sur l'attitude des investisseurs tout au long de l'année, bien que des signes de relâchement aient été relevés au quatrième trimestre. Il a été enregistré une performance négative des prix, en ce qui concerne tous les grands indices d'investissement de la plupart des grandes bourses mondiales : S&P 500 (-18,1%), TOPIX (-14,2%), DJ Euro Stoxx 50 (-14,9%), MSCI Marché émergent (-19,7%) et MSCI World (-18,0%). Quant aux bourses africaines, du Nigeria (Indice All Share nigérian), du Kenya (Indice All Share de la Bourse de Nairobi) et de l'Afrique du Sud (Indice All Share FTSE/JSE), elles ont enregistré des taux de +20,0%, -23,4% et -0,9%, respectivement.

Au plan mondial, les marchés obligataires ont également affiché des rendements négatifs, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt, avec les bons du Trésor américain à 2 ans, à 10 ans et à 30 ans affichant des rendements respectifs de -4,2%, -16,3% et -33,4%.

En Afrique, des rendements négatifs similaires ont été enregistrés sur nombre de marchés obligataires, mais le principal fait marquant aura certainement été la suspension par le Ghana des

paiements au titre de sa dette extérieure à la fin décembre 2022, un défaut de paiement effectif à un moment où le pays se bat pour combler l'important déficit de sa balance des paiements. Le ministère des Finances ghanéen a déclaré qu'il n'assurerait pas le service de sa dette, aussi bien en ce qui concerne les euro-obligations que les prêts commerciaux et la plupart des prêts bilatéraux ; en raison de ce défaut de paiement des obligations souveraines, une dépréciation importante de près de 30% a été enregistrée par les détenteurs d'obligations, parmi lesquels on trouve des particuliers et des institutions financières.

Si les hausses agressives de taux ont eu un impact négatif sur les obligations et les actions, une amélioration a, en revanche, été enregistrée pour le rendement des instruments de trésorerie. Cette tendance positive devrait se poursuivre en 2023, alors que les instruments arrivant à échéance et devant faire l'objet d'un réinvestissement, enregistreront un meilleur rendement.

Industrie de la Réassurance : Dynamique de prix positive et Augmentation des catastrophes naturelles

Le secteur mondial de la réassurance a enregistré une forte augmentation de son encaissement de prime, avec une performance technique nette stable, suite à un durcissement remarquable des taux du marché, qui était très attendu après plusieurs années consécutives de faible rentabilité. L'augmentation des taux du marché variait d'une entité à l'autre, sur la base de la composition du portefeuille dans les différentes branches d'affaires et les différentes localités.

Pour la plupart, les agences de notation ont maintenu inchangées leurs perspectives par rapport à l'année précédente, Fitch, Moody's et AM Best faisant mention de perspectives stables, là où Standard & Poor's insiste sur des perspectives négatives, compte tenu du fait que le secteur n'a pas été en mesure d'atteindre son coût du capital. De manière générale, les vents arrière dans ce secteur sont poussés par une dynamique de prix positive, une forte capitalisation, une demande croissante en réassurance, ainsi qu'une amélioration des pratiques de gestion intégrée des risques. De l'autre côté, il y a les vents contraires, poussés par les catastrophes naturelles, les pressions inflationnistes très élevées sur le coût des sinistres, ainsi que la dépression des marchés financiers.

Selon le Aon Reinsurance Aggregate (ARA) report, qui sert de boussole au secteur mondial de la réassurance, il a été enregistré une hausse de

9% de la prime brute souscrite, pour le segment P&C, avec un ratio combiné net de 96,2% (2021: 96,3%). Le rendement total des investissements a baissé de 61% et les capitaux propres ont également enregistré une forte baisse de 21%. Cette performance négative en matière de placements concerne également les pertes liées à la valeur de marché du portefeuille d'obligations, qui ont un caractère temporaire et largement non-économique, à l'approche de l'échéance de l'obligation, sauf en cas de défaillance souveraine.

L'impact croissant des catastrophes naturelles représente 7,2% du ratio net combiné qu'affichent les sociétés prises en compte par l'indice ARA susmentionné. Cela illustre une augmentation des périls secondaires pour la plupart non modélisés, figurant dans le portefeuille des réassureurs. Un effort concerté est déployé par les acteurs du marché pour une révision de ces expositions et une modélisation des risques en augmentation, car cela fait supporter un poids important aux réassureurs, sur le marché de la rétrocession. L'ouragan Ian a été estimé comme étant le sinistre assuré le plus important en 2022, se chiffrant à 55 milliards de dollars. D'autres événements graves sont survenus dans le monde, y compris des inondations majeures en Afrique du Sud et au Nigeria, entraînant d'importantes pertes économiques.

En dehors de l'Afrique du Sud, les pays africains ont pour la plupart un faible taux de pénétration de l'assurance et les pertes économiques ne s'y traduisent pas par des pertes assurées, notamment dans les communautés rurales. Dans ces cas-là, les gens comptent sur la bienveillance du gouvernement pour récupérer après ces sinistres. Il est devenu impératif de mettre à l'étude une solution axée sur l'assurance, sur la base d'un partenariat public-privé, pour soutenir les économies en ces temps difficiles. La COP27 qui s'est tenue dernièrement a également interpellé les gouvernements et le secteur privé sur un certain nombre de questions à examiner, alors que les préoccupations relatives à l'environnement ne cessent de prendre de l'ampleur. L'Afrique, qui émet peu de gaz à effet de serre est le continent qui en subira le plus les conséquences, si rien n'est fait rapidement.

Africa Re en 2022 : Une forte performance technique en dépit des incertitudes macroéconomiques

Le montant de la prime brute souscrite par la Société en 2022 se chiffre à 951,79 millions \$EU, contre 845,35 millions \$EU en 2021, soit une hausse de 12,59%. Cette hausse enregistrée dans la monnaie de présentation (dollar des Etats Unis) est louable, compte-tenu de la dépréciation moyenne pondérée de 8,23% subie par les

monnaies de son portefeuille en 2022, outre le fait que 80% des affaires sont souscrites en monnaies locales, en Afrique, au Brésil et dans certaines parties de l'Asie, ainsi qu'au Moyen-Orient. Tous les centres de production, à l'exception d'un seul, affichent une progression. Seule la filiale en Afrique reste à la même position, la stratégie de refonte du portefeuille étant axée sur la rentabilité technique. Dans un scénario hypothétique de taux de change constants en 2022, par rapport au dollar des Etats Unis, la Société aurait atteint un niveau de primes brutes souscrites record de 1,01 milliard \$EU, soit une croissance de 19,62%.

Le résultat technique net s'est établi à 41 millions \$EU en 2022, contre 34,56 millions \$EU l'exercice précédent. Cette progression de 18,63% atteste de la bonne discipline en matière de souscription, soutenue par une couverture de rétrocession adéquate contre l'exposition aux catastrophes naturelles et autres grands risques.

2022 a été une année durant laquelle la Société a encore enregistré une forte exposition aux catastrophes naturelles en Afrique du Sud, avec les inondations au Kwa-Zulu Natal (KZN), sans doute les plus coûteuses dans l'histoire de ce pays. En avril 2022, la zone côtière du KZN a reçu plus de 300mm de pluies en 24 heures, occasionnant des inondations catastrophiques, avec environ 459 morts et de nombreux disparus. Le coût des pertes, en termes d'infrastructures et d'affaires, a été estimé à 2 milliards de dollars, avec une exposition brute estimée 32,68 millions de dollars pour Africa Re. Il y a une menace grandissante de périls secondaires dans le monde et la Société a procédé à un déploiement de ressources en vue de réduire la volatilité du portefeuille.

La Société enregistre, au titre de la période considérée, un ratio combiné net de 94,45% (2021: 94,82%), ce qui représente une excellente performance par rapport aux critères de référence du secteur, compilés par des courtiers en réassurance de premier plan, aux niveaux mondial et régional. L'industrie mondiale de la réassurance (indice ARA) a réalisé un ratio combiné net de 96,20% (2021: 96,30%). Au cours des cinq dernières années, la Société a enregistré un ratio combiné net de 96,04%, l'indice ARA pour les sociétés étant de 99%.

S'agissant des sinistres liés à la Covid-19, l'exposition nette est de 20,98 millions \$EU (2021: 24,14 millions \$EU). Tous les rétrocessionnaires de la Société se sont engagés à verser sur demande la part qui leur revient dans les sinistres de la Covid-19.

Les placements et autres revenus de la Société ont baissé, passant de 54,14 millions de dollars

EU à 13,12 millions de dollars EU en 2022, le volet produits de placements enregistrant un rendement moyen des placements de 0,77% (2021: 3,56%). Si le dividende et le revenu d'intérêt sont restés relativement stables, une baisse significative a été enregistrée dans la valeur des actifs d'investissement (pertes non réalisées sur les investissements ou pertes en capital), s'établissant à 30,29 millions \$EU, contre une augmentation de la valeur des actifs (gains d'investissement non réalisés ou gains en capital) de 8,49 millions \$EU enregistrée en 2021. En raison des hausses agressives des taux d'intérêt, le portefeuille des obligations a enregistré des pertes découlant de l'évaluation à la valeur du marché d'un montant de 11,60 millions de dollars EU, pouvant faire l'objet de reprise à court terme. Le portefeuille de fonds propres affiche également de pertes non réalisées de 18,69 millions de dollars EU, offrant des opportunités attrayantes en termes d'évaluation de points d'entrée pour les investisseurs en obligations et en actions, ainsi que des revenus d'intérêts décents pour les investisseurs en numéraire et en obligations. Le rendement moyen des placements par catégorie d'actif a atteint 2,51% pour les instruments de trésorerie, y compris les dépôts de réassurance (2021: 2,11%), 1,01% pour le revenu fixe (2021: 2,96%), -11,58% pour les actions (2021: 12,86%) et 8,94% pour les immeubles de placement (2021: 7,17%).

A l'instar des années précédentes, en raison de la dépréciation continue des monnaies originales dans lesquelles la Société souscrit ses affaires, tout en faisant sa présentation en dollar des Etats Unis, des pertes de change d'un montant de 29,79 millions \$EU, quand bien même largement inférieures aux 47,78 millions \$EU de l'exercice 2021, ont été enregistrées dans le compte des profits et pertes. Les pertes reflètent les différences entre les taux de change à la date de la transaction et le taux utilisé pour le règlement de ces transactions (taux de règlement) ou la conversion (taux à la clôture de l'exercice) dans les états financiers. Les fluctuations de change et les pertes continues représentent un risque majeur pour les entités faisant la présentation en dollar des Etats Unis, alors que les transactions sont en monnaies originales dépréciées. Outre la perte de conversion, la réévaluation des actifs détenus par les réassureurs en monnaies originales, comme les soldes de réassurance à recevoir, les primes en attente et les dépôts de réassurance auprès des cédantes, constitue également une source majeure de pertes de change nettes, qui sont souvent aggravées par la non-convertibilité dans la devise de présentation et la non-transférabilité vers d'autres localités géographiques des assets nets des marchés d'origine.

Au total, la Société a réalisé un bénéfice net après impôt de 23,73 millions \$EU (2021: 38,82 millions

\$EU), se traduisant par une rentabilité des fonds propres moyens de 2,38% (2021: 3,85%). La baisse du bénéfice net, ainsi qu'expliqué ci-dessus, et par conséquent celle du rendement des capitaux propres, en dépit de la forte performance technique, était purement liée à des facteurs externes, conduisant à des mouvements négatifs du marché financier à hauteur de 30,29 millions \$EU sur le portefeuille des placements et des pertes de change de 29,85 millions \$EU. L'impact négatif cumulé de ces deux facteurs externes, qui se traduit par un total de 60,14 millions \$EU, est supérieur au montant de la baisse de 39,29 millions \$EU enregistrée au même titre en 2021.

De même, les fonds propres de la Société se sont chiffrés à 991,06 millions \$EU, contre 1 milliard \$EU auparavant, soit une baisse de 0,96%. Une perte de change supplémentaire a été enregistrée au titre des opérations étrangères de la Société, comme indiqué dans la rubrique des autres éléments du résultat global, le montant étant de 10,57 millions \$EU contre une perte de 25,97 millions \$EU enregistrée en 2021.

Le bon coussin de capital mis en place au fil des années, grâce à la résilience de la Société et à la politique conservatrice en matière de dividende, permet de maintenir le dividende par action à 8,80 \$EU, le montant déclaré en 2019, 2020 et 2021. Tout porte à croire que l'exercice 2023 conduira à une meilleure performance, tant en ce qui concerne la rentabilité des fonds propres que la continuation de l'augmentation des fonds propres.

Perspectives 2023 : Incertitude macroéconomique continue et perspectives stables pour le secteur

L'économie mondiale continue d'évoluer sous la menace d'une récession, alors que les analystes prévoient un ralentissement de la pression inflationniste, entraînant une réduction des taux d'intérêt ou du rythme de hausse des taux d'intérêt. Le FMI prévoit une croissance économique mondiale plus faible de 2,8% en 2023, contre une croissance estimée à 3,4% en 2022. Selon les projections, l'Afrique subsaharienne devrait également connaître une croissance de 3,6% (Estimations 2022 : 3,9%). Le rythme de croissance est beaucoup plus faible qu'on ne l'avait prévu, après la levée des restrictions liées à Covid-19. La Banque mondiale estime par ailleurs que le continent africain enregistrera une croissance de 3,1% en 2023 (Estimations 2022 : 3,6%).

Il existe des signes d'une reprise des marchés financiers, la dynamique amorcée au quatrième trimestre 2022 s'étant poursuivie en 2023.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la fin de l'urgence sanitaire mondiale liée à la Covid-19, ce qui est une bonne nouvelle,

surtout avec la politique zéro Covid-19 adoptée par la Chine. Si le pire de la pandémie est peut-être passé, ses conséquences économiques subsistent et ont été aggravées par les tensions politiques, particulièrement celles liées à l'invasion par la Russie de l'Ukraine. Les récentes évolutions sur le front laissent entrevoir des signes d'une possible escalade qui pourrait mettre fin à tout espoir d'une fragile reprise.

La récente crise du secteur bancaire, qui a secoué trois banques aux Etats Unis et une grande banque en Europe, pourrait avoir un effet de contagion dans le reste du monde. Toutefois, une récente étude montre qu'il s'agit là d'une perturbation du système financier et non pas un risque systémique.

Avec l'espoir d'une fragile reprise, dans un contexte d'inflation élevée, les risques qui pèsent sur le continent africain demeurent élevés, au vu des niveaux élevés de la dette souveraine, de la menace croissance d'évènements météorologiques extrêmes et de l'augmentation ou de la poursuite des foyers de tension au Soudan, en RD Congo, au Mali, au Mozambique, au Burkina Faso et en Ethiopie, pouvant aggraver l'environnement macroéconomique en Afrique. Ces chocs intérieurs et extérieurs continueront d'exercer une pression sur les monnaies africaines qui peuvent se déprécier davantage, les gouvernements étant appelés à faire des choix de politiques monétaires, fiscales et structurelles particulièrement difficiles.

Si la Société n'est pas à l'abri de ces vents contraires, elle demeure néanmoins résiliente face à ces chocs et il y a de fortes indications selon lesquelles les taux du marché de la réassurance resteront à un bon niveau, au moins lors des renouvellements de janvier 2023.

Nous continuerons de déployer de nouvelles initiatives stratégiques définies dans notre 7ème Plan stratégique couvrant la période 2022 – 2025, pour créer de la valeur au profit de nos actionnaires.

En 2023, la Direction générale espère atteindre un jalon historique, avec un objectif de 1 milliard \$EU pour la prime brute souscrite, allié à un ratio combiné net d'environ 95%, avec un rendement prudent des investissements, 3,3% suivant notre approche disciplinée et prudente. Il est attendu que cette performance puisse se comparer favorablement avec celle de nos frères africains et internationaux.

Ainsi qu'indiqué dans le plan stratégique, la Société a récemment acquis une licence mixte en Afrique du Sud et œuvrera à élargir son portefeuille, en poursuivant de nouvelles opportunités sur le segment de la réassurance vie. De nouvelles stratégies d'expansion sont également en cours d'exécution pour renforcer notre présence et accroître notre part sur les marchés africains existants.

En ce qui concerne le respect des normes comptables IFRS 9 et 17 du secteur, ainsi que la norme mondiale relative à la vie privée (protection des données), les efforts déployés par la Société seront bientôt couronnés de succès.

Nous avons également défini notre stratégie en matière de viabilité (ESG), avec des politiques pertinentes, conformément aux réglementations applicables et aux exigences des agences de notation. Dans le domaine du changement climatique, nous continuerons de promouvoir auprès des gouvernements notre boîte à outils pour la résilience climatique, dans le cadre d'une démarche de partenariat public-privé, pour réduire l'impact des évènements météorologiques extrêmes sur l'Afrique, conformément à notre vision d'être à long terme un transformateur du risque.

D'autres initiatives axées sur le développement du marché, pilotées par la Fondation Africa Re, continuent d'avoir un impact significatif au sein du secteur et au sein de la société, conformément à la vision des pères fondateurs. Le Programme des Jeunes professionnels des assurances a récemment accueilli sa 5ème promotion de 1000 participants. Nos efforts de reconnaissance des acteurs du secteur se poursuivront également, avec le lancement de la 8ème édition des Prix d'excellence dans les assurances en Afrique. D'autres interventions sont prévues, ciblant les associations d'assurance, les régulateurs du secteur et nos communautés d'accueil.

De manière générale, la Société reste bien positionnée pour être en mesure d'accomplir sa mission et de fournir des rendements supérieurs à la moyenne à ses actionnaires.

II. OPERATIONS TECHNIQUES

Cette section présente les résultats de l'exercice 2022 et les compare à ceux de l'exercice 2021.

Africa Re, c'est un réseau de 8 bureaux implantés sur le continent de manière stratégique. Chaque bureau couvre des marchés spécifiques dans une région. Cette proximité avec le marché confère à Africa RE un avantage unique sur ses pairs et lui permet de fournir des services de qualité aux marchés des assurances du continent.



Six bureaux régionaux :

- Lagos (Nigeria) : Afrique de l'Ouest anglophone et Pools ;
- Abidjan (Côte d'Ivoire) : Afrique de l'Ouest et du Centre francophone ;
- Casablanca (Maroc) : Maghreb ;
- Le Caire (Egypte) : Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient ;
- Nairobi (Kenya) : Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe ;
- Ebene (Maurice) : Iles africaines de l'océan Indien, pays lusophones du continent, Asie et Brésil.

Deux filiales à 100% :

- Johannesburg (Afrique du Sud) : African Reinsurance Corporation South Africa Limited – ARCSA- qui couvre l'Afrique du Sud et les marchés environnants ;
- Le Caire (Egypte) : African Retakaful Company Limited qui couvre les marchés Retakaful d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

Un bureau local :

- Addis-Abeba (Ethiopie).

Deux (02) bureaux de souscription :

- Kampala (Ouganda)
- Dubaï (Emirats Arabes Unis)

Le portefeuille de risques la Société se répartit globalement comme suit :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| ▪ Incendie & Ingénierie ; | ▪ Transport & Aviation ; et |
| ▪ Accidents & Automobile ; | ▪ Vie. |
| ▪ Pétrole & Energie ; | |

Africa Re adhère aux meilleures pratiques dans toutes ses activités. En reconnaissance de l'engagement de la Société en faveur du continent qui ne date pas d'aujourd'hui, les cédantes lui donnent accès à des affaires rentables et diversifiées sur le continent et, dans une moindre mesure, en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

La Société mène ses opérations à partir des centres de production suivants :

Le tableau ci-dessous résume la performance de la Société.

DESCRIPTION (en milliers \$EU)	2022			2021		
	Brut	Retro	Net	Brut	Retro	Net
Production						
Primes (nettes des annulations)	951,79	-179,05	772,73	845,35	-178,97	666,38
Variation de la provision pour primes non acquises	-34,67	0,41	-34,27	-2,72	4,04	1,32
Primes acquises	917,12	-178,65	738,47	842,63	-174,93	667,70
Débours						
Sinistres payés	-426,51	47,93	-378,58	-382,35	33,45	-348,90
Variation de la provision pour sinistres à payer (y compris l'IBNR)	-92,30	26,45	-65,85	-46,01	2,16	-43,85
Charge de sinistres	-518,81	74,38	-444,43	-428,36	35,61	-392,75

Production

La prime brute de la Société s'est établie à 951,79 millions \$EU en 2022, soit une hausse de 12,59% par rapport à 2021 (845,35 millions \$EU). Cette hausse est attribuable en grande partie à la persistance de la reprise économique après le ralentissement des affaires causé par la pandémie de covid-19.

La variation des taux de change a causé des pertes de production de 59,39 millions \$EU. La livre soudanaise, la livre égyptienne, le rand sud-africain, la livre soudanaise, le dirham marocain, le cedi ghanéen et le birr et d'autres monnaies africaines se sont dépréciés par rapport à la devise américaine.

Le resserrement des politiques monétaires et l'inflation mondiale ont augmenté les coûts d'emprunt en Afrique subsaharienne, ce qui a entraîné des déséquilibres macroéconomiques élevés. Par conséquent, la reprise économique a ralenti, la croissance prévue pour 2022 passant de 4,8% en 2021 à 3,9%, ce qui pourrait avoir une incidence sur la croissance à long terme du continent, selon le Fonds monétaire international.

L'Afrique du Sud devait connaître une croissance de 2,1% en 2022, mais a fini par connaître une hausse de 2,0% par rapport à 2021. Le rendement a été principalement attribuable à la consommation et aux investissements privés, ainsi qu'à la baisse du nombre de cas de COVID-19, ce qui a plus que compensé les répercussions négatives des inondations, des coupures d'électricité et des grèves.

On estime que le PIB réel du Nigeria a augmenté de 3,3% en 2022 par rapport à la croissance de 3,6% enregistrée en 2021 en raison de la faible

production de pétrole et d'une réduction de l'agriculture et de l'industrie par rapport à l'année précédente.

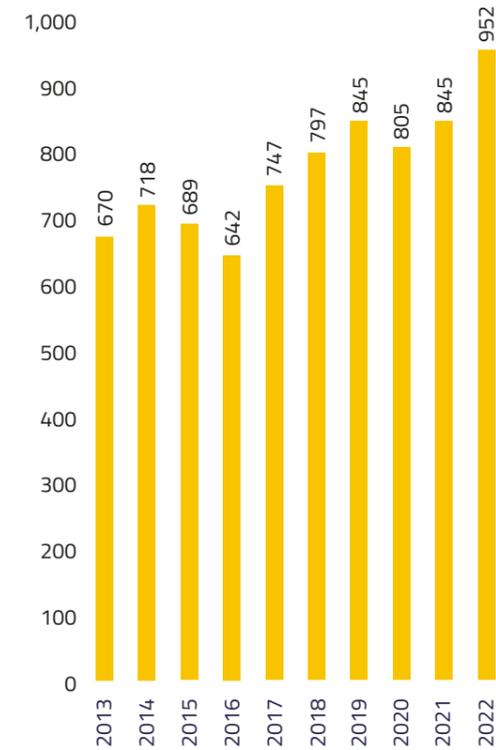
La croissance du PIB de l'Égypte pour l'ensemble de l'exercice est estimée à 3,7% en 2022, après l'augmentation de 3,3% en 2021, grâce à une économie robuste alors que le gouvernement poursuit le programme « L'Égypte décolle ».

On estime que l'économie du Kenya a progressé de 5,4% en 2022 après une augmentation de 7,5% en 2021, dans le contexte de la pression exercée par l'incertitude alimentaire élevée causée par la guerre en Ukraine. Le secteur agricole, pierre angulaire de l'économie, est demeuré résilient.

Après une croissance économique de 7,9% en 2021, le PIB marocain aurait ralenti à 1,1% en 2022, la production agricole ayant diminué de 17,3% en raison de la sécheresse. L'économie devrait être alimentée par un rendement industriel toujours robuste, quoique modéré, et par une reprise accélérée du secteur du tourisme après la pandémie de COVID-19.

Africa Re est le premier réassureur africain et la seule sécurité locale sur le continent soutenue par une notation A d'A.M. Best et A- de S&P. Par conséquent, la Société continuera de renforcer son expertise dans les secteurs émergents et spécialisés afin de fournir aux marchés africains de l'assurance des capacités et un soutien technique pour les nouveaux produits et les risques spéciaux. Parallèlement, au cours des prochaines années, la Société continuera de déployer ses ressources afin de maintenir et d'accroître ses lignes de portefeuille existantes.

Evolution de la prime brute (en millions \$EU)

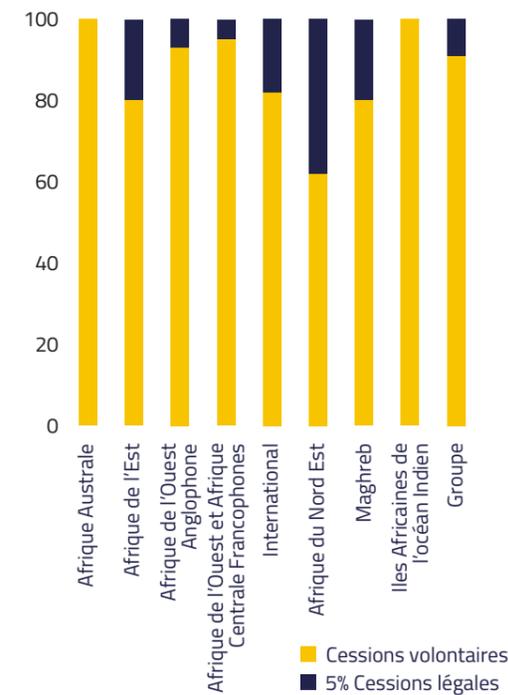


Cession légale

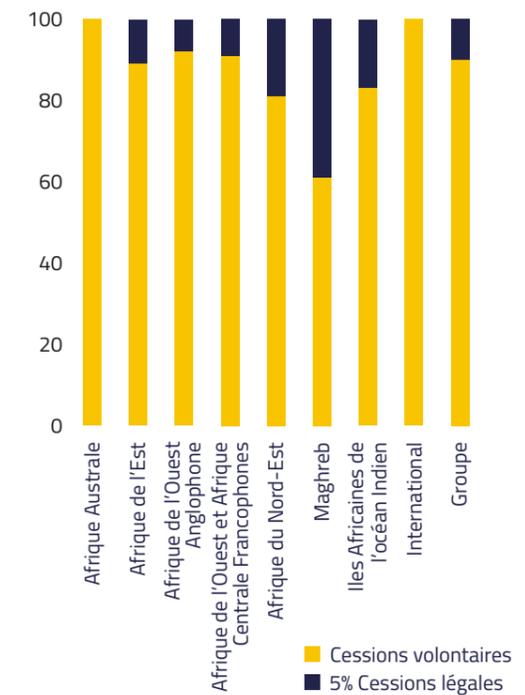
Lorsque 36 Etats africains créèrent Africa Re en 1976 à l'initiative de la Banque africaine de développement (BAD), la Société devait rivaliser avec des réassureurs étrangers beaucoup plus grands et bien établis dans les anciennes colonies. L'objectif qui sous-tendait la création de la Société - et qui reste d'une brûlante actualité - était de réduire l'exode des primes hors de l'Afrique. Pour permettre à Africa Re de survivre au milieu de ces réassureurs bien établis et plus grands, une cession obligatoire de 5% fut instituée en faveur de la Société dans chacun des Etats membres (aujourd'hui au nombre de 42).

Aujourd'hui, la cession obligatoire - encore appelée cession légale - représente 9,4% du chiffre d'affaires de la Société.

Exercice 2022



Exercice 2021



Repartition de la production par region

Le réseau commercial d'Africa Re est composé de six (06) bureaux régionaux, de deux (02) filiales, d'un (01) bureau de contact et de deux (02) bureaux de souscription. La Société accepte des affaires de toutes les régions de l'Afrique, de quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que du Brésil.

Afrique australe

African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA) dont le siège est à Johannesburg est en charge des opérations au Botswana et dans la zone rand. C'est le 2ème centre de production qui contribue le plus à l'encaissement de primes de la Société (14,53% en 2022). Les primes brutes souscrites par ARCSA se sont élevées à 138,28 millions \$EU (2021 : 138,29 millions \$EU), soit une croissance plus ou moins nulle. Pour une large part, cette stagnation est une conséquence de l'impact négatif de la dépréciation du rand par rapport au dollar au cours de l'exercice.

Afrique de l'Est

Le chiffre d'affaires dans cette région a augmenté de 10,77% pour s'établir à 211,74 millions \$EU (2021 : 191,16 millions \$EU). Ce résultat représente 22,25% du chiffre d'affaires total du Groupe et fait du centre de production le plus grand contributeur au chiffre d'affaires du Groupe en 2022.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 133,63 millions \$EU (2021 : 130,34 millions \$EU), soit une progression de 2,52% d'année en année. Ce résultat représente 14,04% du chiffre total de la Société. La variation des taux de change a entraîné des pertes de 4,79 millions \$EU, la dépréciation du naira étant le facteur qui a le plus contribué à ces pertes.

Maghreb

Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,57% pour s'établir à 74,30 millions \$EU (2021 : 71,05 millions \$EU). La production du Maghreb représente 7,81% du chiffre d'affaires de la Société. La variation des taux de change a entraîné des pertes de 6,33 millions \$EU, pertes imputables en grande partie à la dépréciation du dirham marocain.

Afrique du Nord-Est

Les primes ont augmenté, passant de 39,86 millions \$EU en 2021 à 41,99 millions \$EU en 2022. L'augmentation aurait été plus importante encore sans la dépréciation de la livre égyptienne. L'impact négatif de la fluctuation des taux de change a été 5 million \$EU. La part de la région dans le chiffre d'affaires du Groupe a été de 4,41%.

Afrique de l'Ouest et du Centre francophone

Ce marché à prédominance francophone est couvert par le bureau d'Abidjan. La production y a progressé de 4,38%. Elle est ainsi passée de 109,58 millions en 2021 à 114,38 millions en 2022. La production a augmenté grâce à l'expansion continue du portefeuille Energie. La part de la région dans le chiffre d'affaires de la Société a été de 12,026%.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites dans les îles africaines de l'océan Indien et les pays lusophones du continent ont baissé ; elles sont ainsi passées de 30,61 millions \$EU en 2021 à 29,74 millions \$EU en 2022. Cette performance représente 3,12% du chiffre d'affaires de la Société.

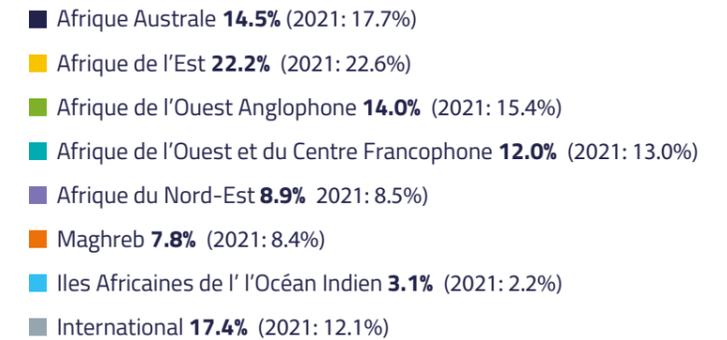
Africa Retakaful

La production d'Africa Retakaful a augmenté ; elle est passée de 32,28 millions \$EU en 2021 à 42,52 millions \$EU en 2022. Dans une large mesure, cette performance est une suite de la croissance en assurance médicale et en agriculture. La variation des taux de change a eu un impact négatif de 7,19 millions \$EU, impact attribuable en grande partie à la dépréciation de la livre soudanaise.

Affaires internationales

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 102,18 millions \$EU en 2021 à 165,22 millions en 2022. La production au Moyen-Orient s'est chiffrée à 55,21 millions \$EU en 2022 (2021 : 47,15 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie ont augmenté de manière significative, elles aussi, passant de 48,95 millions \$EU en 2021 à 93,42 millions \$EU en 2022 à la faveur surtout de la forte croissance en Vie et en Dommages. La production au Brésil n'a pas été en reste, elle qui est passée de 6,07 millions \$EU en 2021 à 16,60 millions \$EU en 2022.

Répartition de la prime par région



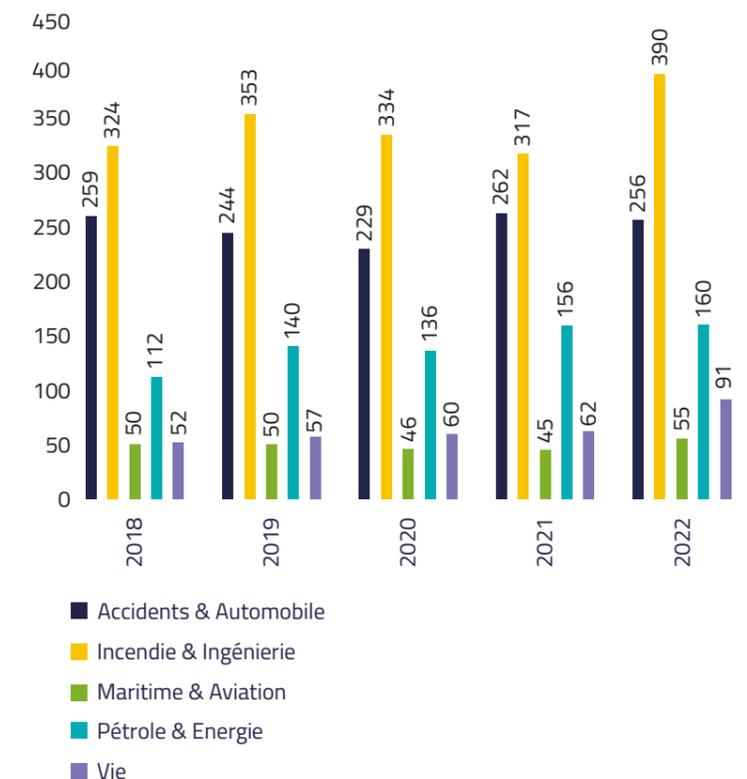
Repartition de la production par branche

L'Incendie et Ingénierie ont continué de dominer la production totale de la Société à laquelle elles ont contribué à hauteur de 390,17 millions \$EU, soit 40,99% de la production du Groupe, contre 317,21 millions \$EU en 2021, soit 37,52%. Viennent ensuite les branches Accident et Automobile qui ont produit 256,038 millions \$EU, soit 26,90% du chiffre d'affaires de la Société (2021 : 262,18 millions \$EU, soit 31,01%).

La branche Pétrole & Energie arrive en 3ème position avec une production de 159,89 millions \$EU, soit 16,80% du chiffre d'affaires du Groupe (2021 : 159,40 millions \$EU, soit 18,86%).

La Vie occupe le quatrième rang, avec 91,05 millions \$EU, soit 9,57% du chiffre d'affaires du Groupe (2021 : 61,93 millions \$EU, soit 7,33%). Le Transport maritime et l'Aviation ferment le classement, avec 54,65 millions \$EU, soit 5,74% de la production du Groupe (2021 : 44,61 millions \$EU, soit 5,28%).

Production par branche (en millions \$EU)



Charges techniques

Sinistres

Le montant des sinistres bruts payés a augmenté, passant de 382,35 millions \$EU en 2021 à 426,51 millions \$EU en 2022.

Le ratio des sinistres bruts payés s'est contracté ; il est passé de 45,23% en 2021 à 44,81% en 2022. La charge de sinistres brute, qui comprend les provisions pour variation des sinistres restant à

payer (92,30 millions \$EU en 2022 contre 46,01 millions \$EU en 2021), s'est chiffrée à 518,81 millions \$EU en 2022 (2021 : 428,36 millions \$EU).

Le tableau ci-dessous fournit des informations plus détaillées sur les indicateurs susmentionnés.

Ratio de sinistres brut par branche en 2021 (en millions \$EU)

Branche	Affaires régionales			Affaires internationales			Total Société		
	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)
Incendie & Ingénierie	183,99	308,06	59,72%	44,63	71,90	62,08%	228,62	379,96	60,17%
Accident & Auto	124,55	204,30	60,96%	25,22	39,34	64,10%	149,76	243,64	61,47%
Pétrole & Energie	63,83	146,60	43,54%	4,95	11,41	43,38%	68,78	158,01	43,53%
Transport & Aviation	14,76	44,99	32,80%	3,72	7,27	51,19%	18,48	52,26	35,36%
Vie	45,06	71,86	62,71%	8,11	11,39	71,20%	53,17	83,25	63,87%
Total	432,18	775,81	55,71%	86,63	141,31	61,31%	518,81	917,12	56,57%

Sinistralité par région

Le ratio des sinistres brut de la filiale sud-africaine (ARCSA) s'est accru, passant de 62% en 2021 à 67,8% en 2022. Le ratio net a suivi la même trajectoire, lui qui est passé de 59,7% à 65,4%.

Le ratio de sinistres brut du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone a progressé, passant de 26% en 2021 à 35,5% en 2022. Le ratio net a suivi une trajectoire inverse, lui qui a diminué de 57,9% en 2021 à 52,2% en 2022.

Les ratios brut et net de l'Afrique de l'Est ont baissé pour s'établir à 60,6% et 62,7% respectivement en 2022 contre 70,5% et 71,8% en 2021.

Le ratio brut du Maghreb s'est contracté à 47,9% en 2022 contre 50,34% en 2021 tandis que le net a reculé à 48,9% contre 55,3%.

Le ratio brut de l'Afrique du Nord-Est s'est contracté, passant de 39,4% en 2021 à 27,3% en 2022. Le ratio net s'est tassé lui aussi, passant de 64,5% à 41,9%.

Le ratio de sinistres brut de l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone a augmenté, passant de 37,8% en 2021 à 66,6% en 2022. Le ratio net a connu la même évolution, passant de 41% en 2021 à 52,3% en 2022.

Le ratio de sinistres brut des îles africaines de l'océan Indien et des pays africains d'expression

portugaise (Angola et Mozambique) a renchéri, passant de 37,1% (net : 40,3%) en 2021 à 89,4% (net : 103,6%) en 2022.

Le ratio de sinistres brut d'Africa Retakaful a augmenté ; il s'est établi à 46% en 2022 (net : 53,5%), lui qui était de 37,7% en 2021 (net : 36%).

Les ratios de sinistres brut et net des affaires internationales ont augmenté, passant de 50,8% et 58,8% respectivement en 2021 à 61,3% et 62,1% en 2022.

Commissions et Charges

Les commissions et charges brutes, y compris la provision pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont élevées à 232,39 millions \$EU (2021 : 224,4 millions \$EU), tandis que les commissions et charges de rétrocession se sont chiffrées à 31,43 millions \$EU (2021 : 32,9 millions \$EU). En conséquence, les commissions et charges nettes ont augmenté, passant de 191,5 millions \$EU en 2021 à 200,96 millions \$EU en 2022. Toutefois, en termes relatifs, les commissions et charges nettes ont baissé ; elles sont passées de 28,68% en 2021 à 27,21% en 2022 dans la mesure où la prime acquise nette a progressé dans une proportion plus importante que celle des coûts d'acquisition.

III. PRODUITS DES PLACEMENTS

Performance du portefeuille

En temps de chaos, l'objectif est de rester en vie. 2022 nous a rappelé que la lutte contre une forte inflation est nécessaire mais très délicate. C'était une année très particulière où les obligations et les actions ont chuté simultanément. Le phénomène ne s'était plus produit il y a belle lurette. La stratégie traditionnelle d'allocation de 60/40 pour les actions et les obligations a été absolument inopérante. Le portefeuille d'Africa Re (qui n'obéit pas à la stratégie de 60/40) a résisté à la tempête et a affiché un revenu modeste de 13,134 millions \$EU malgré le repli du marché.

La performance du portefeuille d'investissement sur l'ensemble de l'année a été fortement influencée par des facteurs macroéconomiques : inflation élevée, faible croissance, tensions géopolitiques et hausse rapide des taux d'intérêt. Néanmoins, les placements et autres revenus de la Société ont clôturé en territoire positif malgré d'importantes pertes en capital sur les portefeuilles d'actions et d'obligations.

Les pertes en capital du portefeuille d'actions ont atteint 18,68 millions \$EU contre un gain de 16,27 millions \$EU en 2021 et reflètent le rendement enregistré par les indices du marché des actions au cours de l'année. Par exemple, le S&P 500 a perdu 18,10 % en 2022, contre un gain de 28,70 % en 2021.

Le portefeuille d'obligations a, lui aussi, enregistré des pertes en capital de 11,60 millions \$EU contre 7,78 millions \$EU en 2021. Ce résultat est une conséquence directe de la hausse des taux d'intérêt dans le monde.

Le portefeuille d'instruments liquides a fait preuve de résilience et a obtenu de meilleurs résultats que l'an dernier. Ce résultat est dû à ce que ce portefeuille est géré de manière ; il est également à rapporter à la hausse des taux d'intérêt depuis six mois.

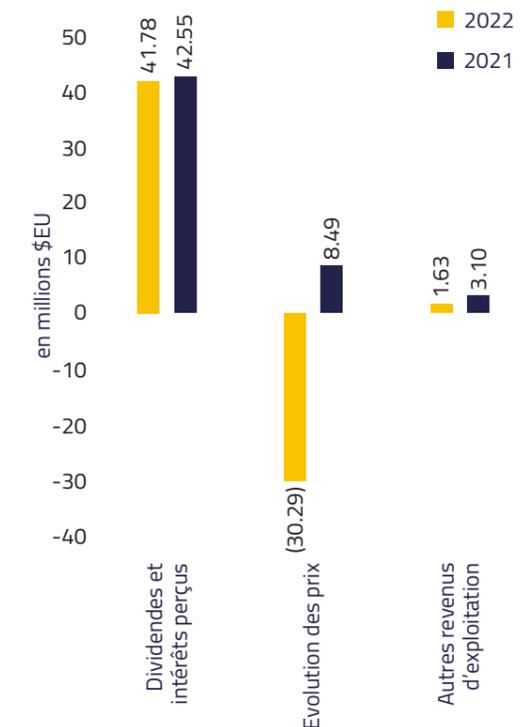
La taille du portefeuille de placements s'est améliorée, passant de 1,47 milliards \$EU en décembre 2021 à 1,53 milliards \$EU en 2022 grâce au placement supplémentaire de fonds générés par une solide performance technique à l'issue de solides recouvrements.

Le niveau de risque du portefeuille de placements s'est nettement amélioré et se situe bien en deçà de la limite d'appétit pour le risque. La valeur à risque à un niveau de confiance de 99,5 % sur une période d'un an s'élevait à 99 millions \$EU, soit 6,49 % du portefeuille de placements.

La Société a obtenu un rendement du capital investi moyen de 0,77 % en 2022, contre 3,56 % en 2021. Sur le rendement de 0,77 %, 2,79 % sont constitués par les intérêts sur les placements et les dividendes, tandis que -2,02 % ont été perdus sur le rendement des prix.

Le graphique ci-dessous fournit des détails sur la performance au cours de l'exercice sous revue par rapport à l'exercice précédent.

Produits de placements & revenus d'autres sources

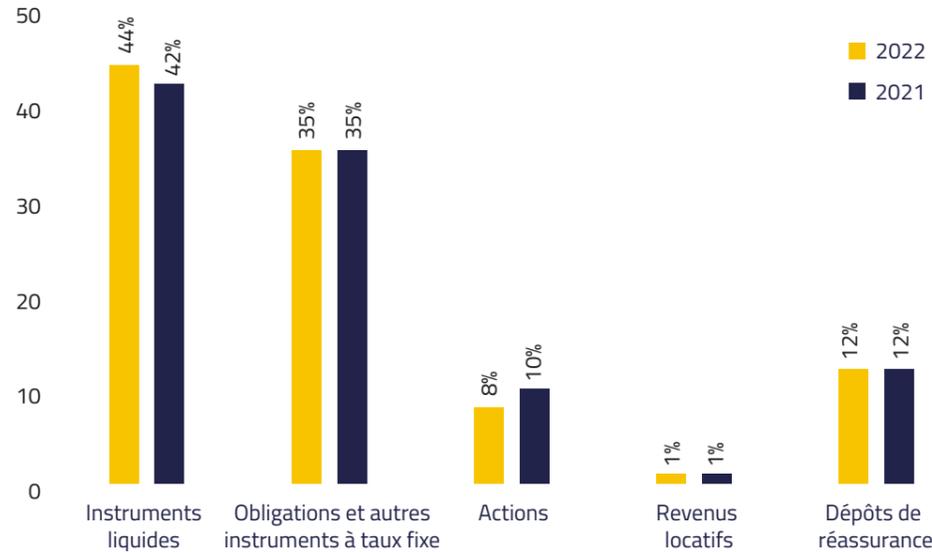


Répartition de l'actif

Dans une large mesure, la structure du portefeuille de placements est restée inchangée par rapport aux exercices précédents : 44% pour les instruments liquides, 8% pour les actions, 35% pour les instruments à taux fixe et 1% pour les immeubles de placement. Cette structure témoigne de la stabilité de la Politique de répartition stratégique de l'actif de la Société.

pour les instruments à taux fixe et 1% pour les immeubles de placement. Cette structure témoigne de la stabilité de la Politique de répartition stratégique de l'actif de la Société.

Répartition de l'actif



Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent, notamment en destinant ses placements à long terme à des entités africaines ou d'autres continents qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Le montant total du capital-investissement s'élevait à 61,909 millions \$EU à la clôture de l'exercice. Vingt (20) institutions sont ainsi concernées, à savoir :

- 04 institutions de financement du développement régionales, en l'occurrence Shelter Afrique, TD Bank, Afreximbank et African Finance Corporation ;
- 03 compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun), African Trade Insurance Agency (Kenya) et Gepetrol Seguros SA (Guinée équatoriale) ;
- 1 société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA) ;
- 11 fonds de capital-investissement, à savoir CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II, ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa Fund et AAF SME Fund ; et

1 investissement appelé Blockchain Insurance Industry Initiative (initiative Blockchain dans le secteur des assurances - B3i Services AG, Suisse).

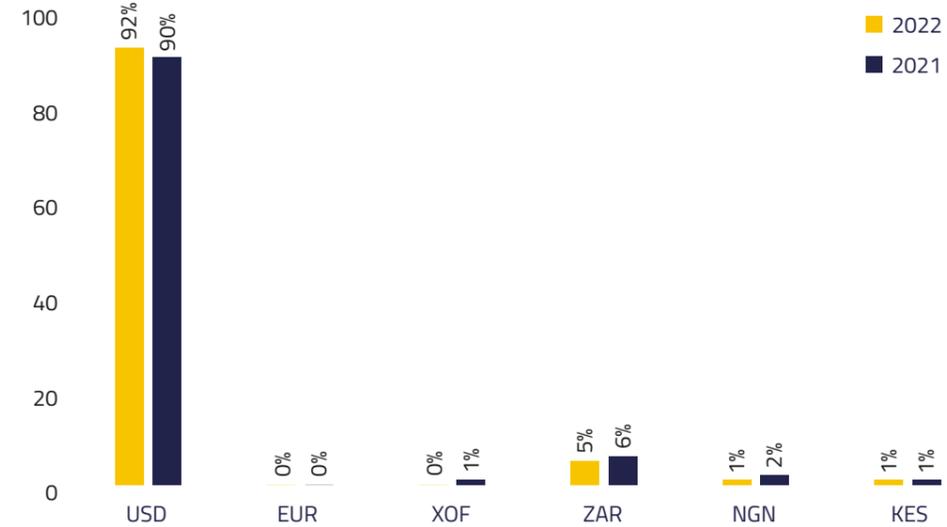
Actions

Le rendement du portefeuille d'actions cotées a été affecté par une inflation forte et durable et des taux d'intérêt rapide hausse. Le revenu et le bénéfice des entreprises se sont tassés du fait du coût plus élevé du service de la dette et d'autres dépenses d'exploitation. De plus, les valorisations ont été affectées à cause de l'anticipation d'une rentabilité plus faible et des taux d'actualisation plus élevés.

À la fin de décembre 2022, le portefeuille d'actions a enregistré une perte totale de 15,99 millions \$EU contre un gain de 9,04 millions l'an dernier.

Le dollar américain reste la monnaie d'investissement préférée du portefeuille d'actions, avec une part de 92%.

Structure du portefeuille d'actions par monnaies



Obligations et autres instruments à taux fixe

La taille du portefeuille d'obligations a augmenté de 3,53 % pour s'établir à 528,055 millions de \$EU au 31 décembre 2022, contre à 510,058 millions au 31 décembre 2021. L'amélioration est principalement attribuable au réinvestissement des intérêts.

Comme pour la plupart des titres sensibles aux taux d'intérêt, le rendement du portefeuille d'obligations a été affecté par les pertes en capital sur le portefeuille activement géré. Les pertes en capital résultent de rendements plus élevés induits par les hausses de taux d'intérêt des banques centrales. Par exemple, le taux de rendement du billet du Trésor américain à 2 ans est passé de 0,73 % au 31 décembre 2021 à 4,42

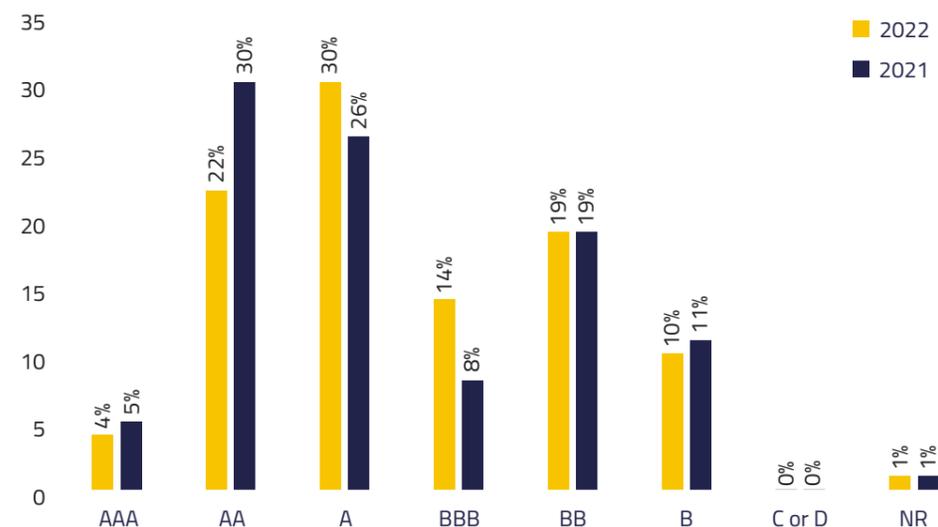
% au 31 décembre 2022. La même tendance a été observée pour la plupart échéances.

Par conséquent, le portefeuille d'obligations a affiché un résultat net positif de 5,25 millions \$EU en 2022, contre à 14,60 millions en 2021. Le résultat de 2022 aurait été de 11,60 millions \$EU de plus si les taux d'intérêt n'avaient pas évolué aussi rapidement.

Le portefeuille reste composé de titres de qualité, et l'échéance moyenne reste inférieure à 5 ans, comme l'exigent la politique de la Société en matière d'investissement et les directives y afférentes.

Le graphique ci-dessous présente la structure du portefeuille par note de crédit des titres en 2022 et en 2021.

Profil de crédit du portefeuille d'obligations



Instruments liquides

Le portefeuille d'instruments liquides a augmenté de 8,28 % depuis le début de l'année, passant de 614,768 millions \$EU en décembre 2021 à 665,643 millions \$EU en décembre 2022. Cette augmentation est attribuable à de solides recouvrements techniques et à, de modestes produits des placements.

La performance de cette catégorie d'actifs a été meilleure que l'an dernier en raison d'intérêt plus élevés sur les dépôts en \$EU et dans nombre d'autres monnaies d'investissement. Les intérêts sur les instruments liquides et les dépôts ont augmenté de 29,51 %, passant ainsi de 14,28 millions \$EU en 2021 à 18,50 millions en 2022.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (frais de gestion reçus du Pool africain pour les risques Aviation, Pétrole & Energie et du Pool nigérian pour les risques Energie & Aviation ainsi que d'autres revenus divers) ont se sont élevés à 1,631 million \$EU contre des prévisions de 1,836 million \$EU, soit un taux de réalisation inférieur de 11 % aux prévisions.

Perspectives

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait ralentir, passant de 3,4 % en 2022 à 2,8 % en 2023 (rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023). L'activité économique continue d'être touchée par deux facteurs principaux : (1) l'inflation élevée et la hausse rapide des taux d'intérêt, et (2) la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Les économies développées et émergentes connaîtront probablement une croissance lente, les économies émergentes étant à l'avant-garde du ralentissement.

L'inflation devrait demeurer élevée à court terme et avoir une incidence sur les revenus et les bénéfices des sociétés. Le crédit se stabiliserait, mais les rendements réels resteraient sous pression. Nous resterons prudents dans notre stratégie en mettant l'accent sur la qualité et la liquidité. La solidité du système financier serait mise à l'épreuve, et les défauts de paiement pourraient être plus élevés.

Nous nous attendons à ce que le rendement des placements soit équilibré en 2023. Un impact positif plus plausible sur les instruments espèces et l'intérêt coupon des obligations, et une performance modérée sur les instruments actions cotés.

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Les **primes brutes souscrites** au cours de l'exercice 2022, d'un montant de 951,790 millions \$EU (2021: 845,346 millions \$EU), ont enregistré une croissance de 12,59 % par rapport à 2021. Cette performance est le fruit d'un marketing intense dans toutes les régions. La Société a pu réaliser cette performance malgré la guerre entre la Russie et l'Ukraine et ses effets sur l'économie mondiale. La **prime brute acquise** enregistrée en 2022 était de 917,115 millions \$EU (2021 : 842,626 millions \$EU) avec la variation des provisions pour primes non acquises.

La politique de rétrocession de la Société continue de s'appuyer sur des programmes en excédent de sinistres afin de protéger la **réretention nette** dans les acceptations traditionnelles et sur les couvertures supplémentaires pour les risques majeurs dans les branches Pétrole et Gaz et d'autres risques spéciaux. Au cours de l'exercice, le montant total net des primes rétrocédées a été de 178,648 millions \$EU (2021 : 174,930 millions \$EU), soit une hausse de 2,13%. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est principalement due à la croissance des primes brutes souscrites. En conséquence, la **prime nette acquise** de l'exercice s'est élevée à 738,467 millions \$EU (2021 : 667,696 millions \$EU), soit une progression de 10,6%.

Les sinistres bruts payés en 2022 se sont élevés à 426,512 millions \$EU (2021 : 382,351 millions \$EU), soit une augmentation de 11,55%. Cette augmentation est due aux montants payés principalement pour les sinistres importants existants pour lesquels des provisions existaient en 2021, ainsi qu'aux sinistres incendie et médicaux, ce qui a eu pour conséquence un ratio de sinistres bruts payés de 46,51% (2021 : 45,23%) ; c'est une nouvelle performance négative par rapport aux exercices précédents. Sur le total des sinistres payés, un montant de 74,374 millions \$EU a été recouvré auprès des rétrocessionnaires (2021 : 35,613 millions \$EU), soit un ratio de recouvrement de 41,63% (2021 : 8,31%). En conséquence, les **sinistres nets payés** se sont chiffrés à 378,583 millions \$EU (2021 : 348,902 millions \$EU), soit une augmentation de 8,51%.

La **charge de sinistres nette** s'est élevée à 444,433 millions \$EU (2021 : 392,751 millions

\$EU), soit une augmentation de 13,16% par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est attribuable en grande partie à l'amélioration de la qualité du portefeuille et à la baisse de l'intensité et de la fréquence des sinistres majeurs bruts, toutes choses qui ont eu pour conséquence d'augmenter les recouvrements auprès des rétrocessionnaires dans la mesure où les sinistres n'étaient pas assez importants pour impacter le programme de rétrocession du Groupe.

En conséquence, le **ratio de sinistres net** s'est établi à 60,18% en 2022 (2021 : 58,82%).

Les **frais d'acquisition bruts** se sont élevés à 232,453 millions \$EU (2021 : 224,410 millions \$EU), soit 3,58 % de plus qu'en 2021. Cette hausse est globalement conforme à l'augmentation de la prime brute souscrite de l'exercice. Les commissions et les frais de courtage recouverts auprès des rétrocessionnaires se sont élevés à 31,426 millions \$EU (2021 : 32,922 millions \$EU), soit une baisse de 4,54 % par rapport à 2021. En conséquence, les **frais d'acquisition nets** pour l'exercice se sont chiffrés à 201,264 millions \$EU (2021 : 191,488 millions \$EU). Toutefois, le **ratio des frais d'acquisition net** est passé de 28,68 % en 2021 à 27,22 % en 2022 en raison de l'évolution négative des frais d'acquisition différés.

Le **résultat technique net avant frais de gestion** s'est chiffré à 93,071 millions \$EU (2021: 83,456 millions \$EU), soit une amélioration de 11,44%.

Les **frais de gestion** se sont élevés à 52,072 millions \$EU (2021: 48,896 millions \$EU), soit une augmentation de 6,50%, pour une large part conforme à la croissance de la prime.

En conséquence, le **ratio des frais gestion** s'est amélioré de 27 points de base pour se situer à 7,05% (2021: 7,32%). Cette évolution est à rapporter aussi bien à l'amélioration de la prime nette acquise qu'à la baisse des frais de gestion.

Les **produits de placements et revenus d'autres sources**, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance, se sont établis à 13,124 millions \$EU (2021: 54,138 millions \$EU), soit une baisse de 75,76% par rapport à l'exercice précédent. La performance a été fortement affectée par des pertes en capital sur les actions et les obligations. La hausse rapide des taux d'intérêt par les banques centrales a un impact négatif sur les valorisations des

actions et des obligations. En 2022, la perte en capital a atteint 30,29 millions \$EU (2021 : 8,49 millions \$EU). En conséquence, le portefeuille de placements a affiché un rendement moyen de 0,77 % (2021 : 3,56 %).

Le portefeuille des placements s'est amélioré de 4,07% grâce à un flux de trésorerie technique important et aux produits de placements.

Les **écarts de change** causés par la réévaluation des actifs et passifs monétaires par rapport aux différentes monnaies de transaction ont généré des pertes nettes de 29,790 millions \$EU (2021: 47,783 millions \$EU). Ces pertes sont principalement dues à la dépréciation de la quasi-totalité de nos monnaies de transaction.

L'**impôt sur le revenu** s'est élevé à 0,539 million \$EU (2021: 2,093 millions \$EU). Le montant a été payé en Afrique du Sud où la Société est assujettie à l'impôt.

Le **bénéfice après impôt** s'est élevé à 23,733 millions \$EU en 2022 (2021: 38,823 millions \$EU), soit une baisse de 38,86%.

Le **résultat global** de l'exercice s'est établi à 16,126 millions \$EU (2021: 8,315 millions \$EU), après ajustement du bénéfice après impôt pour les mouvements négatifs des **pertes de change sur la conversion des opérations étrangères** dont le montant a été de 10,570 millions \$EU (2021: 25,974 millions \$EU). Des gains de 2,961 millions \$EU (2021: pertes de 4,534 millions \$EU) ont été réalisés dans la **réévaluation des actifs disponibles à la vente**.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Soucieux de consolider davantage l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, et conformément à la Résolution No. 3 relative à la Nouvelle Politique de Paiement des Dividendes et à l'Affectation du Bénéfice Net adoptée lors de la Réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 à Tunis, Tunisie, le Conseil recommande de répartir le résultat net de l'exercice 2022, soit 23 733 000 \$EU, comme suit :

1. **11 866 500 \$EU** à la réserve générale conformément à la Résolution No 4/1992 qui stipule que 50% du bénéfice net après impôt de chaque année est affecté à la **Réserve Générale** ;

2. **1 000 000 \$EU** à la **Réserve pour Fluctuation de Sinistres** conformément à la décision du Conseil à sa 57ème réunion qui veut qu'un montant supérieur à la **provision pour sinistres** en suspens soit mis de côté pour modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres ;
3. **474 660 \$EU** à la **Fondation Africa Re**, soit 2% du bénéfice net;
4. **25 199 776,8 \$EU** à payer à titre de **dividendes** au **taux de 8,8 \$EU** (2021 : 8,8 \$EU) par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU selon la formule suivante :
 - a. des **dividendes réguliers** d'un montant total de **10 391 840 \$EU** à financer par le bénéfice net de l'exercice 2022 ;
 - b. des **dividendes spéciaux** d'un montant total de **14 807 936,80 \$EU** à financer par le **bénéfice reporté à nouveau** des exercices précédents.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re veille à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, la Société s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque au titre duquel son capital reflète tous les risques majeurs auxquels elle est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Depuis, la solvabilité de la Société s'est améliorée grâce à la combinaison des bénéfices non distribués considérables et de décisions stratégiques tenant pleinement compte des risques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle de capital fondé sur le risque interne et de modèles externes exclusifs, élaborés par les agences de notation. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer qu'à tout moment, le montant du capital dont dispose la Société soit supérieur à celui du capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa

Re n'est pas tenue d'obéir à telle ou telle réglementation nationale.

Toutefois, il convient de noter que sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est placée sous le contrôle de l'autorité sud-africaine en la matière, en l'occurrence la Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration, pour l'Afrique du Sud, du cadre réglementaire dénommé Solvency Assessment and Management (SAM), qui s'apparente à Solvabilité II en Europe et se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de communication de l'information et de transparence. L'Afrique du Sud a entamé la mise en œuvre du SAM en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à ce cadre réglementaire à l'effet de se conformer aux exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

Standard & Poor's et A.M. Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003, respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. Standard & Poor's et A.M. Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle d'au moins 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels dont on pourrait s'attendre à la survenance une fois tous les 250 ans.

La Société jouit d'une forte capitalisation, selon le modèle d'évaluation de n'importe laquelle des deux agences de notation. Sa solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit, selon le modèle considéré :

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Evaluation de contrepartie/de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/rapport
A.M. Best	A	a-	Stables	9 Décembre 2022
Standard & Poor's	A-	A-	Stables	16 Août 2022

Le 9 décembre 2022, A.M. Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re, à savoir

« A » (Excellent). L'agence de notation a également reconduit la note de crédit d'émetteur « a » de la Société. Les perspectives demeurent stables dans les 2 cas.

Selon A.M. Best, « les notes attribuées à Africa Re reflètent la qualité du bilan de la Société que l'agence de notation qualifie de « très bon », ainsi que ses résultats techniques satisfaisants, son bon profil de risques et sa bonne gestion intégrée des risques ».

L'agence de notation ajoute que « Africa Re doit la qualité de son bilan à sa capitalisation ajustée par le risque qui est des plus fortes comme en atteste le ratio d'adéquation du capital d'A.M. Best ».

Standard & Poor's, pour sa part, a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 16 août 2022. Selon Standard & Poor's :

« La Société Africaine de Réassurance (Africa Re) maintiendra une adéquation du capital à un niveau supérieur à "AAA", ce qui constitue un atout majeur. La bonne capitalisation du groupe s'explique principalement par le volume important de son capital excédentaire par rapport à son passif. Par conséquent, le groupe remplit largement les critères nécessaires pour maintenir une capitalisation de niveau "AAA". »

« Africa Re bénéficie d'une présence très diversifiée sur le continent africain, d'une franchise solide et d'une position favorable sur le marché. »

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques favorise la création de valeur en permettant à la Direction de faire face efficacement à des événements futurs susceptibles de créer des incertitudes, en répondant de manière à atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. De ce fait, elle permet à la Société de disposer de processus lui permettant d'être anticipative et efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes, alors même qu'elle s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Le Département de la Gestion des Risques et de la Conformité a été créé en 2010. Il est dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. Le responsable principal des risques assume la responsabilité du leadership global, et définit la vision et l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également un Comité de Gestion des Risques, composé des Directeurs centraux et dirigé par le Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

A travers la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe à la haute direction qui rend compte au Comité du Conseil chargé de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique.

Principaux organes et principales fonctions en matière de gestion des risques

Conseil d'Administration			
Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique du Conseil d'Administration			
Direction Exécutive			
Comité Gestion des Risques	Comité Investissements	Comité Gouvernance Informatique	Comité Opérations Centrales et Risques Spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un cadre opérationnel à « trois lignes de défense » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- 1ère ligne : la gestion quotidienne et le contrôle de gestion, pour lesquels la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- 2ème ligne : la supervision des politiques et stratégies en matière de risque, où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et

- 3ème ligne : relative à la fourniture d'une assurance indépendante, dans le cadre de laquelle les départements de contrôle (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et des parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Cadre de gestion intégrée des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société, ainsi que d'autres risques, regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance : Risque de perte dans l'activité de base de la Société, en raison d'inadéquations en matière de souscription et de constitution des réserves ;

Groupe 2 - Risque de crédit : Risque de perte lié à l'incapacité d'une partie à un instrument financier d'honorer ses engagements envers l'autre partie, lui faisant ainsi subir une perte financière ;

Groupe 3 - Risque de marché : Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 – Risque de liquidité : Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues ;

Groupe 6 - Risque stratégique : risque lié à un échec de la stratégie adoptée par la Société ou à l'incapacité de cette stratégie de reconnaître de manière adéquate les opportunités ;

Groupe 7 – Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une atteinte à l'image de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantages concurrentiels ;

Groupe 8 – Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques

internationales, pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel : Risque de perte lié aux insuffisances ou à l'échec des procédures internes, des hommes, des systèmes, ainsi qu'à des événements externes.

Pour chacune de ces catégories, la Société définit et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques, à l'aide d'un cadre utilisé de manière identique au sein du groupe.

Procédures de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes, notamment celles de l'identification, de la mesure et de l'analyse, outre l'évaluation, le reporting et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de marché, de fluctuations monétaires et de liquidité ont été classés comme des risques financiers. La question de la gestion de ces risques est traitée sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 90-99).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des possibilités de pertes ou de détérioration de réputation découlant d'insuffisances au niveau des procédures internes, des hommes, des systèmes ou se rapportant à des événements externes.

Dans ce cadre, Africa Re inscrit également les risques juridiques et risques de fraude parmi les risques opérationnels. D'autres (catégories de) risques à caractère non-financier, tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés séparément. La classification des risques est présentée dans le détail dans le cadre de la Taxinomie et du Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument mettre en œuvre des mesures pour atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôle, reporting et suivi des risques. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont spécialement chargés de superviser la

gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société adopte une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé OneSumX.

Ce logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Cadre de GIE du Groupe, parmi lesquels figurent le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production.

Des contrôles et plans d'urgence appropriés, tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont en place pour la bonne gestion de l'exposition aux risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Il s'agit de risques naissants ou déjà connus mais qui sont caractérisés par leur incertitude et leur ambiguïté et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent généralement par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour identifier rapidement les risques émergents car ils ont un impact indirect sur la mise en œuvre des procédures et la stabilité de la Société, mais peuvent également offrir des opportunités.

Africa Re réalise des analyses prospectives et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. Elle veille à ce que les dispositions de son cadre de gestion des risques soient suffisamment détaillées pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des risques connus et des risques émergents.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Pour répondre aux exigences toujours croissantes des régulateurs et des agences de notation, Les assureurs du monde entier ont mis au point des modèles d'analyse financière dynamique. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs en Afrique

à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, un logiciel de modélisation financière mis au point par Aon pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de marché et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et soutenir la prise de décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres par rapport à l'exposition aux risques, conformément aux exigences du Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (A.M. Best et Standard & Poor's).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Lesdites estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- le suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- l'achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- le respect des exigences du Prudential Authority et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition aux catastrophes, notamment dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

La Société africaine de Réassurance (Africa Re) est régie par l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur dans la Société en matière de gouvernance d'entreprise, qui s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale sud-africaine est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur en Afrique du Sud, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'Administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, correspondant aux critères minimums requis pour les organisations de même rang, au niveau international.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re en matière de gouvernance d'entreprise, sont définis dans une série de documents régissant son organisation et sa gestion. Il s'agit notamment de:

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, qui définit sa composition, son mode d'administration et sa structure de gouvernance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Le Règlement de la Société qui définit les règles de procédure de l'Assemblée Générale ;
- Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'Administration et les Termes de Référence des Comités du Conseil d'Administration, qui définissent les missions et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de Déontologie qui énonce les règles, les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société est révisé de temps en temps pour tenir compte de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques internationales dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et du profil des risques de la Société, entre autres.

Depuis 2019, le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance comprend 5 Comités. Ce sont actuellement les suivants :

1. Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
2. Comité d'Audit
3. Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique
4. Comité des Nominations et de la Gouvernance
5. Comité des Finances et de l'Investissement.

Au cours de sa 41^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 14 juin 2019 à Tunis, en République de Tunisie, l'Assemblée Générale a décidé de porter le nombre d'Administrateurs de 12 à 14, créant ainsi deux (2) sièges d'Administrateurs Indépendants, conformément aux normes internationales en matière de gouvernance.

Le Conseil d'Administration a accueilli ses premiers Administrateurs Indépendants (M. Moustapha COULIBALY et M. Bakary KAMARA) en 2020 et 2021, respectivement.

Actionnariat

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2022

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
42 Etats membres	991 627	34,63
Banque Africaine de Développement (BAD)	240 000	8,38
113 compagnies d'assurance et de réassurance africaines	971 984	33,94
3 investisseurs non-africains (FAIRFAX, AXA, et ALLIANZ SE)	660 000	23,05

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, partant d'un capital libéré initial de 100 millions \$EU en 2010, elle a procédé à un appel pour la 1^{ère} tranche du capital de 200 millions \$EU en 2010, à travers l'émission d'1 million d'actions nouvelles et la distribution d'1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors.

Le capital autorisé de la Société s'établissait à 500 millions \$EU au 31 décembre 2022, sur lesquels 286 361 100 \$EU ont été entièrement libérés. Il se compose de 2 863 611 actions, d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Conformément à l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action entièrement libérée qu'il possède. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée Générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée Générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu au minimum vingt-et-un (21) jours ou au maximum quarante-cinq (45) jours après la première pour les assemblées ordinaires et au minimum sept (07) jours ou au maximum trente (30) jours après la première réunion pour les assemblées extraordinaires. La notification est faite pour la deuxième réunion dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette deuxième réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les avis de convocation des réunions ordinaires de l'Assemblée Générale sont envoyés à tous les actionnaires par courrier aérien recommandé, six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion concernée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par tout moyen de communication écrite approprié, au moins sept (07) jours avant la date fixée. Une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du nombre total des voix attribuées de la Société.

Le Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil d'Administration de la Société, actuellement présidé par Dr. Mohamed MAAIT, est composé de 14 membres titulaires. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans, renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022, ainsi que les circonscriptions/groupes d'actionnaires qu'ils représentent.

Nom & Nationalité	Circonscription
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et Sociétés
M. Bakary KAMARA Mauritanien	Administrateur indépendant
Mme Faouzia ZAABOUL Marocaine	Maroc : Etat et Sociétés
M. Belay TULU Ethiopien	Afrique de l'Est, Afrique Australe, et Soudan (12 Etats)
M. Maurice MATANGA Camerounais	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones (Etats et Sociétés)
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies
M. Arthur Nathaniel YASKEY Sierra Léonais	Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), et Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)
M. Hafed Mohamed OMRAN Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et Sociétés)
M. Sunday Olorundare THOMAS Nigérian	Nigeria: Etat et Sociétés
M. Joseph VINCENT Belge	Banque Africaine de Développement (BAD)
M. Hassan EL SHABRAWISHI Egyptien	AXA
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX
Mme Delphine TRAORE Burkinabè	ALLIANZ SE
M. Moustapha COULIBALY Ivoirien	Administrateur Indépendant

Les sièges au Conseil d'Administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'Administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 42 Etats membres africains, la BAD et 113 compagnies d'assurance et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ;
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non-africains) ;
- Deux (02) Administrateurs Indépendants..

Le Conseil d'Administration compte actuellement cinq (05) Comités permanents : Comité d'Audit ; Comité des Finances et de l'Investissement ; Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération ; Comité des Nominations et de la Gouvernance ; et Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique;

Conseil d'Administration – Comités

Comité d'Audit

Le rôle du Comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) S'assurer que la Société s'acquitte de ses obligations statutaires concernant la présentation de rapports financiers, tout en satisfaisant aux exigences légales, opérationnelles et professionnelles y relatives.
- b) S'assurer que les dossiers et les rapports sur les activités de la Société soient établis de manière pertinente, appropriée, précise et conforme aux bonnes pratiques.
- c) Fournir des informations complémentaires, conseiller, donner des orientations et dresser des rapports sur la pertinence, l'intégrité, l'efficacité ou tout autre aspect du système de comptabilité, la présentation des rapports financiers et de contrôle interne de la Société ainsi que sur l'efficacité de la Direction Générale à assumer ses responsabilités et à accomplir ses missions en tant que gardien des actifs et des documents financiers attestant de l'activité de la Société.

Membres du Comité

- M. Moustapha COULIBALY (Président du Comité)
- Mme Faouzia ZAABOUL
- M. Bakary KAMARA
- M. Joseph VINCENT
- M. Arthur YASKEY

Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Le rôle du Comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Régir le processus de rémunération du personnel et formuler des recommandations à l'endroit du Conseil.
- b) Assurer la surveillance des activités de la Société en ce qui concerne les politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines.
- c) Aider la Direction générale à obtenir les ressources humaines appropriées dans un cadre transparent, équilibré et viable de reconnaissance et de récompense de la performance.

Membres du Comité

- M. Kamel MARAMI (Président du Comité)
- M. Belay TULU
- M. Hassan EL SHABRAWISHI
- M. Maurice MATANGA
- M. Hafed Mohamed OMRAN

Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance des Technologie de l'Information

Le rôle du Comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Tracer des orientations et assurer la surveillance de l'activité technique de la Société et celle de ses autres activités de souscription de risques.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer la gestion du risque, la surveillance des activités de souscription et de celles liées à l'utilisation des ressources informatiques de la Société.

Membres du Comité

- M. Jean CLOUTIER (Président du Comité)
- M. Joseph VINCENT
- M. Sunday Olorundare THOMAS
- M. Arthur YASKEY
- M. Belay TULU

Comité des Finances et de l'Investissement

Le rôle du Comité inclut, sans s'y limiter, les fonctions suivantes :

- a) Effectuer une évaluation pour s'assurer que les plans financiers à moyen terme, le budget de fonctionnement annuel et le budget d'investissement annuel élaborés par la Direction Générale sont en adéquation avec le plan stratégique et les politiques financières de la Société ;
- b) Assurer l'orientation et la surveillance des placements et des activités financières de la Société ;
- c) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques de gestion du risque d'investissement de la Société et pour la surveillance des activités de financement, de placement et de planification des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Société.

Membres du Comité

- M. Hassan EL SHABRAWISHI (Président du Comité)
- Mme Faouzia ZAABOUL
- Mme Delphine TRAORE
- M. Moustapha COULIBALY
- M. Maurice MATANGA

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le rôle du Comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Définir les orientations et assurer la surveillance de la gouvernance au sein de la Société et des activités du Conseil.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer un leadership et une orientation au Conseil, à garantir les performances et l'efficacité du Conseil, ainsi qu'à permettre le recrutement de personnels qualifiés et l'intégration de ressources supplémentaires en vue d'améliorer le leadership au sein de la Société.
- c) Régir le processus de rémunération des Administrateurs ne participant pas part à la gestion et faire des recommandations au Conseil pour approbation préalable, en vue de leur adoption définitive par l'Assemblée Générale.

Membres du Comité

- Dr. Mohamed MAAIT (Président du Comité)
- M. Kamel MARAMI
- M. Bakary KAMARA
- Mme Delphine TRAORE
- M. Sunday Olorundare THOMAS

Evaluation et formation du Conseil

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses Comités. En outre, des formations sont également fournies aux Administrateurs dans des domaines spécifiques, en tant que de besoin. C'est dans ce cadre que des sessions de formation sur les IFRS 9 et 17 ont été organisées à l'intention de tous les membres du Conseil, le 6 août 2022, le 17 septembre 2022 et le 19 novembre 2022.

Par ailleurs, en vue de s'assurer de la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et en matière de gouvernance (ESG), le cabinet KPMG a fait une présentation au Comité des Nominations et de la Gouvernance du Conseil, le 27 octobre 2022, sur le projet de stratégie d'Africa Re dans ce domaine.

Conseil d'Administration – Activités en 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2022. Quatre de ces réunions se sont tenues en mode virtuel sur la plateforme Zoom, et une réunion a été organisée le 25 juillet 2022 au Caire, en format hybride, enregistrant la participation à distance d'un certain nombre d'Administrateurs. Le taux de participation moyen enregistré a été de 95%.

Direction Exécutive

La Direction Exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2022 :

Nom	Nationalité	Fonctions
Dr Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur Général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été formellement mise en place à Africa Re en 2014, permettant ainsi à la Société de se doter des piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la Société mère ne doive obéir à aucune réglementation nationale, ses filiales, Africa Re South Africa Limited à Johannesburg (Afrique du Sud) et Africa Re Underwriting Agency Limited à Dubai (Emirats Arabes Unis), doivent se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud et aux Emirats Arabes Unis, respectivement. Chacune de ces filiales dispose de sa propre fonction de conformité au niveau local. Au niveau du Groupe, la fonction de conformité examine les exigences et les meilleures pratiques liées aux réglementations pertinentes et applicables, dans le but d'évaluer les niveaux de conformité de la Société et de soumettre des rapports à ce sujet à la Direction et au Conseil.

En conséquence, grâce à cette fonction, la Société s'assure que des politiques et des procédures appropriées sont en place pour la réalisation d'un suivi en vue de s'assurer du respect des obligations contractuelles d'Africa Re.

La fonction Conformité constitue une seconde ligne de défense. Elle s'attache à éviter tout conflit d'intérêt avec d'autres fonctions de contrôle et à permettre ainsi à Africa Re de se conformer aux règles minimales en matière de bonne gouvernance et de contrôle.

Nous présentons ci-après quelques exemples des politiques et pratiques appliquées au sein de la fonction Conformité :

- FATCA : La « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), une loi de l'Autorité fiscale aux Etats Unis (IRS) des Etats-Unis d'Amérique, a été examinée et mise en application.
- Formulation et Réexamen des Politiques : la politique de lutte contre le blanchiment d'argent/ le financement du terrorisme a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée périodiquement en vue de la prise en compte des meilleures pratiques et des normes les plus récentes. Le Département s'attache à élaborer une politique et des

procédures en matière de protection des données, en vue de se conformer aux meilleures pratiques, ainsi qu'aux lois applicables en matière de protection de données.

- Évaluation et Gestion des Lacunes : la fonction Conformité s'efforce également d'identifier les lacunes dans les processus de conformité et d'élaborer une réponse stratégique pour les gérer. Le processus « Connaître son Client (KYC) » a récemment été mis à jour, devenant ainsi un processus davantage fondé sur le risque.
- Outils de vérification : un outil de vérification est utilisé pour tous les clients au début de la relation avec Africa Re, et de façon permanente.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Financial Action Task Force » (FATF) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

Le processus de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Bien qu'à l'échelle du Groupe, la Société ne soit soumise à aucune réglementation locale spécifique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, elle a adopté les recommandations de la FATF comme meilleure pratique pour la lutte dans ce domaine.

Ces directives seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- favoriser des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme ;
- formaliser les procédures de « Know Your Customer » – Connaître son client - et de «

Customer Due Diligence » – vigilance à l'égard du client – au sein de la Société ; et

- tenir le Conseil informé des risques de conformité sur les différents marchés où la Société opère.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont le principal objectif est de maximiser la valeur actionnariale doit protéger les intérêts des actionnaires et tenir compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil d'Administration de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le Fonds Fiduciaire d'Africa Re a été créé pour gérer les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale. Pour mener ses activités de responsabilité sociale conformément aux meilleures pratiques internationales et réaliser les objectifs du Fonds Fiduciaire, la **Fondation Africa Re** a été créée en janvier 2018 comme organisme indépendant chargé de mettre en œuvre différentes initiatives stratégiques destinées à matérialiser la vision de la Société. La Fondation est financée principalement par un maximum de 2% du bénéfice net annuel de la Société après impôt. En 2022, pour réaliser ses objectifs stratégiques, la Fondation a mené les initiatives ci-après, parmi lesquelles certaines ont un caractère récurrent et d'autres sont ponctuelles.

Pandémie de la Covid-19 en Afrique

La Fondation Africa Re a engagé un total de 3 320 000 \$EU pour soutenir la lutte contre la pandémie de la Covid-19 en Afrique. Cette initiative a été conçue pour être exécutée en collaboration ou en partenariat avec des organisations internationales (Union Africaine, Organisation Mondiale de la Santé), 8 pays hôtes d'Africa Re et 42 associations d'assureurs africains. L'Africa CDC de l'Union Africaine, l'OMS (Maurice), 3 pays hôtes et 13 associations d'assureurs ont reçu des fonds de la Fondation et ont mis en œuvre des initiatives et projets Covid-19 sur le continent.

Education et Formation

- La Fondation apporte un soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités des régulateurs de l'assurance africaine. Le projet vise à renforcer les connaissances et les capacités des régulateurs du secteur de l'assurance, ainsi qu'à promouvoir l'efficacité dans la réglementation et la fourniture de services.
- Huit cent soixante-quatre (864) professionnels des assurances ont été formés en assurance, réassurance et dans des domaines connexes dans le cadre du Programme de Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP). Ils ont ainsi pu acquérir des connaissances et compétences utiles pour améliorer la performance et la productivité. Mille (1000) jeunes professionnels des assurances supplémentaires ont été inscrits au programme YIPP et suivent des cours en assurance, réassurance et domaines connexes.

Développement de l'Industrie de l'Assurance

- La Fondation Africa Re a apporté un soutien à la 7ème édition des prix des assurances africaines (PAA). La cérémonie de remise des prix est une initiative visant à célébrer les acteurs du secteur de l'assurance, à titre de motivation pour une excellente performance et pour le développement de l'industrie de l'assurance en Afrique. Les catégories primées dans ce cadre sont celles de la Société africaine d'assurance de l'Année, du Directeur général des Assurances de l'Année, de l'Innovation en assurance de l'Année, ainsi que de l'Insurtech de l'Année.
- La Fondation continue de soutenir le développement d'un logiciel de réglementation des assurances pour le compte de la 'National Insurance Commission' (NAICOM) du Nigeria, en vue d'en améliorer les fonctions de réglementation et de veiller à l'efficacité de la prestation de services.

Recherche et Développement

- La Fondation continue d'apporter un soutien à la Financial Regulatory Authority (FRA) –autorité de contrôle des assurances- de l'Egypte, pour l'élaboration des premiers tableaux actuariels destinés à l'assurance vie dans ce pays.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

1. Ressources humaines

En sa qualité d'employeur de choix sur le marché africain de la réassurance, Africa Re continue d'offrir une valeur attrayante aux employés et le personnel demeure le principal actif de la Société.

Africa Re dispose d'un environnement d'exploitation centralisé en matière de RH, lui permettant de soutenir ses activités principales, d'attirer et de former des professionnels de haut vol, de renforcer les capacités en matière de performance, ainsi que de promouvoir des

pratiques optimales, de nature à assurer une forte motivation des employés et favoriser le développement organisationnel, en vue de réalisation des objectifs stratégiques de la Société.

En conséquence, il est procédé périodiquement à une réévaluation de la rémunération et des avantages, dans l'objectif d'attirer, de motiver et de retenir des employés hautement qualifiés dont la Société a besoin pour la réalisation de son plan et de ses objectifs stratégiques.

1.1 Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel à Africa Re.

Tableau A : Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général du Groupe ▪ Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations
Directeurs (ES1, ES2, ES3, ES4)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs centraux ▪ Directeurs régionaux ▪ Directeurs généraux de filiale
Cadres (PS1, PS2, PS3, PS4 et PSS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs adjoints ▪ Sous-directeurs ▪ Managers principaux ▪ Managers ▪ Managers adjoints
Cadres locaux LP1, LP2, LP3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres locaux
Agents de maîtrise (SS1, SS2, SS3, SS4, SSSA et SSS B)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistants/Agents de maîtrise assistants, agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux
Agents d'exécution (MS1, MS2, MS3, MS4 et MSS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agents

Les membres de la Direction Générale, les directeurs et les cadres constituent le « personnel international » tandis que les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution font partie du « personnel local » dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du personnel sur le continent, par catégorie et par lieu d'affectation.

Tableau B : Effectifs au 31 décembre 2022

Lieu d'affectation	EFFECTIF							Temp
	Direction	ES	PS	LP	SS	MS	Total	
Siège	2	6	29	2	29	12	80	
Bureau Régional d'Abidjan		1	4	0	11	2	18	
Bureau Local d'Addis-Abeba			1		2		3	
Bureau Régional du Caire		1	8	1	19	1	30	
Bureau Régional de Casablanca		1	4		13	3	21	
Bureau Régional de Lagos		1	6	2	12	2	23	
Bureau Régional de Maurice		1	3	1	10	4	19	
Bureau Régional de Nairobi		2	13	4	14	1	34	
African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA) - Filiale Sud-africaine		1	14		18	3	36	
Total (Bureaux Régionaux)	0	8	53	8	99	16	184	
Total général (y compris le Siège)	2	14	82	10	128	28	264	
Pourcentage	0.76	5.30	31.06	3.79	48.48	10.61	100	

1.2 Diversité

Africa Re est fier de son statut d'employeur attaché au principe de l'égalité de chances dans l'emploi et encourageant la diversité et l'inclusion. Elle compte au sein de son personnel des agents de vingt-huit (28) nationalités différentes d'Afrique, et veille à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de son effectif.

Tableau C : Répartition du personnel par sexe

Lieu d'affectation	Hommes	Femmes	Total
Siège	59	21	80
Bureau Régional d'Abidjan	14	4	18
Bureau Local d'Addis-Abeba	2	1	3
Bureau Régional du Caire	17	13	30
Bureau Régional de Casablanca	14	7	21
Bureau Régional Lagos	16	7	23
Bureau Régional Maurice	9	10	19
Bureau Régional de Nairobi	23	11	34
African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA) - Filiale Sud-africaine	20	16	36
Total général	174	90	264
Pourcentage	65.91	34.09	100

2. Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re est de veiller à ce qu'elle se situe au dans les limites du 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence, accepté dans le secteur de la réassurance et de la finance. La rémunération globale des employés est parfaitement calée sur les pratiques des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique, ce qui permet de faire en sorte que le personnel concentre son attention sur la réalisations de résultats exceptionnels, sans avoir à prendre des risques inconsidérés.

Les pratiques d'Africa Re en matière de rémunération ont été définies à la suite de la participation à des enquêtes portant sur le sujet, ainsi que la prise en compte de la pratiques d'organisations comparables ; cela est complété par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Les objectifs en matière de performance découlent du Plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est une combinaison d'objectifs et d'initiatives mesurés par rapport à plusieurs domaines principaux de performance (DPP) et indicateurs de performance clés (IPC). La gestion de la performance du personnel est à présent automatisée et s'appuie sur un logiciel appelé « Corporater ».

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés en 2022 pour modérer l'érosion du revenu réel des employés causée par la dépréciation des monnaies locales, la fluctuation des taux de change, ainsi que l'hyperinflation dans certaines des localités où la Société est implantée.

La Société continue de promouvoir et de pratiquer l'égalité de salaire pour les postes similaires entre les hommes et les femmes. Les hommes et les femmes occupant le même poste et ayant le même grade bénéficient des mêmes indemnités et avantages, sans aucune forme de discrimination ou disparité.

Les éléments de rémunération des employés d'Africa Re sont les suivants : la rémunération fixe, la rémunération variable (primes d'intéressement à court et à long-terme), les indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'études, la cotisation au Fonds de prévoyance, les indemnités de cessation de service, l'assurance maladie, d'autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau D : Eléments de rémunération des employés

Type de rémunération	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Le salaire de base et les avantages sont payés en \$EU (pour les membres de la Direction Générale, les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution).
	Différentiel de poste (DPD)	- Direction Générale - Directeurs - Cadres	Le DPD est payé mensuellement, au personnel international uniquement.
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	La prime de rendement individuelle est payée une fois par an à toutes les catégories de personnel.
	Prime de rendement pour les centres de production spécialement performants	- Directeurs - Agents de maîtrise - Cadres locaux - Agents d'exécution	Cette prime récompense tous les employés des centres de production qui ont atteint des objectifs de performance précis.
	Plan d'actionnariat des employés (ESOP)	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Un système destiné à permettre aux membres de la Direction générale et aux employés d'acquérir une part dans le capital et de mieux aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.
Indemnités	- Logement - Transport - Ajustement pour inflation - Personnes à charge (conjoint[e]), enfants)	- Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Les indemnités sont payées mensuellement en dollar des Etats Unis (pour les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les cadres locaux, ainsi que les agents de maîtrise et d'exécution).

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les

trimestres. Le système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale a élaboré un cadre de gestion des risques qui assure la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même les contrôles les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité des contrôles internes peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit, ainsi qu'un Comité de Souscription, de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique, chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



Dr Mohamed Ahmed MAAIT
Président du Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe



Le rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de African Réassurance Corporation

Rapport d'audit des comptes consolidés

Notre opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de African Reinsurance Corporation (« la société ») et de ses filiales (ensemble « le groupe ») au 31 décembre 2022, ainsi que de leur performance financière consolidée et leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS).

Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés de African Réassurance Corporation comprenant :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 ;
- les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers consolidés, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code International de Déontologie des Professionnels Comptables (incluant les Normes Internationales d'Indépendance), c'est-à-dire le Code IESBA émis par le Conseil des Normes Internationales de Déontologie Comptable. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au code IESBA.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 30 de ces états financiers, qui divulgue les soldes d'actifs de la société au Soudan d'un montant de 14 713 489 \$ à la fin de l'exercice clos en décembre 2022.

Comme indiqué à la note 34 des états financiers, la Société a examiné l'impact potentiel de la situation actuelle au Soudan sur la recouvrabilité des soldes d'actifs. Dans l'exercice suivante, la situation reste incertaine. Il est donc difficile de déterminer de manière fiable l'impact sur la recouvrabilité de ces soldes.

Notre opinion n'est pas modifiée à ce sujet.

PricewaterhouseCoopers Expertise Comptables Agrées, Landmark Towers, 5B Water Corporation Road, Victoria Island, Lagos, Nigeria



Les questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous ne formulons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Comment notre audit a traité les questions clés
<p>Valorisation des provisions techniques (861,9 millions de dollars) – voir note 3c, 3e et 13</p> <p>La direction a recours aux services d'un expert interne aux fins de déterminer ses provisions techniques en l'estimation des provisions techniques. L'estimation des provisions techniques implique une part importante de jugement sur des événements futurs dont les résultats sont incertains. Les passifs sont basés sur la meilleure estimation du coût final de tous les sinistres encourus (ICL - Incurred Claims Liabilities) mais non réglés à une date donnée, qu'ils aient été déclarés ou non, et sur la provision pour primes non acquises (UPR - Unearned Premium Reserve). Nous commentons ci-dessous les provisions de sinistres encourus mais non déclaré (IBNR - Incurred But Not Reported), que nous considérons comme l'aspect le plus subjectif des provisions techniques. La Direction calcule les IBNR sur la base de méthodes actuarielles généralement acceptées, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthode Chain Ladder • La méthode du ratio de perte attendue • La méthode Bornhuetter-Ferguson • La méthode Cape Cod <p>Les jugements appliqués comprennent la détermination de la méthode appropriée pour chaque branche d'activité, l'estimation de l'impact des grands sinistres et la détermination de la part de la provision pour rétrocession dans la réserve pour sinistres.</p> <p>En ce qui concerne la détermination de la part de rétrocession dans la provision pour sinistres, la société a utilisé le pourcentage de rétrocession sur une base contractuelle pour estimer la libération des IBNR due à la rétrocession. La méthodologie suppose que la prime rétrocedée est une approximation proche des risques transférés et est donc utilisée pour estimer la libération dans les IBNR. La Direction estime que la plupart des</p>	<p>Nous avons obtenu les calculs actuariels auprès des experts actuariels internes de la direction et avons mis en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation de la compétence de l'expert actuariel interne de la direction ; • compréhension et évaluation du processus d'estimation des provisions techniques mis en place par la direction ; • compréhension, évaluation et test des contrôles clés sur les processus de souscription et de règlement des sinistres et réalisation de tests de corroboration détaillés sur les primes, les sinistres réglés et les sinistres en suspens ; et • test de l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans les évaluations actuarielles en effectuant des contrôles entre les données enregistrées dans les états financiers et les données actuarielles utilisées par les experts de la direction. <p>Avec l'aide de nos experts actuariels, nous avons évalué le caractère raisonnable de la méthodologie de la société pour l'estimation des provisions techniques et testé la réserve IBNR.</p> <p>Nous avons effectué un calcul indépendant des sinistres réserves en utilisant les triangles des sinistres payés et survenus fournis par la Société comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les classes 'activité, nous avons utilisé le Bornhuetter la méthode Ferguson, la méthode Chain Ladder, la méthode Cape Cod et la méthode du ratio de perte attendue en fonction de ce qui était approprié pour le secteur d'activité ; • Certains sinistres d'une ampleur exceptionnelle ont été exclus des triangles de sinistres, car ils faussent considérablement les réserves. Nous avons calculé de manière indépendante une estimation de la responsabilité du sinistre au niveau du branche d'activité ; et



<p>accords de rétrocession de la société sont proportionnels, l'approche utilisée pour estimer les IBNR nets est une approximation pratique et devrait donc produire des résultats réalistes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie utilisée pour estimer la libération des IBNR due à la rétrocession et avons effectué un nouveau calcul de manière indépendante. <p>Nous avons évalué le caractère raisonnable des informations fournies dans les états financiers.</p>
<p>Évaluation des créances de réassurance (1 09,5 M\$) – voir Notes 3c, 3j et 6</p> <p>L'évaluation des créances de réassurance du groupe nécessite un jugement important pour déterminer le montant qui reflète l'exposition au risque de crédit des créances de réassurance.</p> <p>Le modèle de dépréciation de la direction tient compte de l'ancienneté des créances de réassurance et de l'historique du recouvrement. Il prend également en compte la durée d'exigibilité de la créance ainsi que la situation financière du débiteur.</p> <p>La direction effectue des rapprochements périodiques avec les cédantes existantes et tient compte des résultats dans l'évaluation de la dépréciation.</p>	<p>Nous avons adopté une approche substantielle pour évaluer la recouvrabilité des créances de réassurance.</p> <p>Nous avons évalué le caractère raisonnable et approprié du modèle de dépréciation et des hypothèses utilisées pour tester la recouvrabilité des créances de réassurance.</p> <p>En particulier, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • testé l'analyse de l'ancienneté des créances brutes effectuée par la direction en sélectionnant des échantillons et en vérifiant les pièces justificatives ; • évalué les relations existantes entre la société et des cédantes sélectionnées (y compris l'historique de recouvrement) et évalué la situation financière des cédantes ; et • développé une estimation ponctuelle qui a été comparée à l'évaluation par la direction des créances de réassurance du groupe. <p>Nous avons évalué le caractère raisonnable des informations fournies dans les états financiers.</p>

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent entre autre: Qui sommes-nous ?, Mission, Proposition de valeur, Un actionariat diversifié, Principaux Indicateurs Financiers, Résultats 2018 - 2022, Situation Financière 2018 - 2022, Notations, Dividende proposé par action pour 2022, Lettre à l'Assemblée générale, Conseil d'administration, Direction générale, Directeurs centraux, Directeurs régionaux, Directeurs généraux des filiales et représentant local, Déclaration du président du Conseil, Rapport de la Direction, Environnement Economique et Commercial En 2022, Opérations techniques, Produits des Placements, Résultats de l'exercice 2022, Affectation des résultat, Gestion du capital, Gestion Intégrée Des Risques (GIR), Gouvernance d'entreprise, Conformité, Responsabilité sociale d'entreprise, Ressources humaines et rémunération, Responsabilité de la direction générale en matière de communication d'informations financières et Compte de résultat net consolidé par branche mais n'inclut pas les états financiers consolidés et le rapport de notre vérificateur y afférent.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou de conclusion d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre contrôle des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers consolidés ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours du contrôle, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers consolidés qui donnent une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité du groupe à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité d'exploitation et de l'application du principe de continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider le groupe ou de cesser ses activités, ou qu'ils n'aient pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes faites par les administrateurs.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions pouvant susciter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les informations connexes fournies dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou conditions futurs pourraient entraîner l'arrêt de l'exploitation du Groupe.



- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, notamment les informations à fournir, et déterminer si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui permet d'obtenir une présentation fidèle.
- Recueillir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités au sein du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit importantes, incluant toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux personnes chargées de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance dans l'audit des états financiers consolidés de la période en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Obioma Ubah

Pour : **PricewaterhouseCoopers**
Experts Comptables Agréés
Lagos, Nigéria

Associé responsable : Obioma Ubah
FRC/2013/ICAN/0000002002



14 juin 2023

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022

Actif	Notes	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	379 505	329 444
Placements	4	1 128 644	1 118 556
Primes à recevoir		50 264	55 110
Frais d'acquisition différés	5	61 634	58 546
Créances nées des opérations de réassurance	6	109 487	132 340
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7	153 761	127 361
Créances diverses		49 665	6 714
Impôts recouvrables	23	1 233	-
Immeubles de placement	8	18 378	18 343
Immobilisations corporelles	9	35 155	35 959
Immobilisations incorporelles	10	6 490	8 240
Total actif		1 994 215	1 890 613
Passif			
Dettes diverses	26	19 141	18 891
Dividendes à payer	24	15 506	11 639
Dettes nées des opérations de réassurance	11	101 846	111 753
Passifs d'impôts différés	12	650	694
Commissions de rétrocession différées		4 146	5 824
Provisions techniques	13	861 863	741 098
Total passif		1 003 152	889 899
Fonds propres			
Bénéfices non répartis		211 308	226 218
Autres réserves	14	276 224	270 965
Prime d'émission		217 170	217 170
Capital social	15	286 361	286 361
Total des capitaux propres		991 063	1 000 714
Total passif et capitaux propres		1 994 215	1 890 613

Les états financiers consolidés de la page 57 à 107 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 31 Mai 2023 et signés en son nom par :

DR. MOHAMED MAAIT
Président

DR. CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général du Groupe

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
au 31 décembre 2022

	Notes	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Primes brutes acquises	16	917 115	842 626
Déduire : Primes rétrocédées	16	(178 648)	(174 930)
Primes nettes acquises	16	738 468	667 696
Produits de placements	17	11 493	51 038
Commissions de rétrocession		31 427	32 922
Autres revenus d'exploitation	18	1 631	3 100
Total produits		783 020	754 756
Charge de sinistres nette	19	(444 433)	(392 751)
Frais d'acquisition	20	(232 390)	(224 410)
Charges administrative	21	(52 072)	(48 896)
Pertes de change nets	22	(29 851)	(47 783)
Résultat avant impôt		24 272	40 916
Impôt sur le résultat	23	(539)	(2 093)
Résultat net de l'exercice		23 733	38 823
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat net</i>			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		(10 570)	(25 974)
Ecart de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente		2 961	(4 534)
Total autres (pertes)/revenus globaux		(7 608)	(30 508)
Total revenu global de l'exercice		16 126	8 315

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Bénéfices Non Répartis	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur du marché	Réserve pour fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission d'actions	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2022	226 218	(182 628)	383 825	4 874	6 294	58 600	270 965	217 170	286 361	1 000 714
Résultat net de l'exercice	23 733	-	-	-	-	-	-	-	-	23 733
Autres (pertes)/revenus globaux	-	(10 570)	-	2 961	-	-	-	-	-	(7 609)
23 733	(10 570)	-	2 961	-	(7 609)	-	-	-	-	16 125
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes déclarés en 2021 (Note 24)	(25 200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 200)
Fonds Responsabilité Sociale des Entreprises	(576)	-	-	-	-	-	-	-	-	(576)
Transfert aux réserves	(12 867)	-	11 867	-	-	1 000	12 867	-	-	-
(38 642)	-	11 867	-	-	1 000	12 867	-	-	-	(25 776)
Au 31 décembre 2022	211 308	(193 198)	395 693	7 835	6 294	59 600	276 224	217 170	286 361	991 063
Au 1er janvier 2021	234 077	(156 654)	364 413	9 408	6 294	57 600	281 061	216 107	285 861	1 017 106
Résultat net de l'exercice	38 823	-	-	-	-	-	-	-	-	38 823
Autres (pertes)/revenus globaux	-	(25 974)	-	(4 534)	-	-	(30 508)	-	-	(30 508)
38 823	(25 974)	-	(4 534)	-	(30 508)	-	-	-	-	8 315
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	1 063	500	1 563
Dividendes déclarés en 2019 (Note 24)	(25 156)	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 156)
Fonds Responsabilité Sociale des Entreprises	(1 114)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 114)
Transfert aux réserves	(20 412)	-	19 412	-	-	1 000	20 412	-	-	-
(46 682)	-	19 412	-	-	1 000	20 412	-	-	-	(24 707)
Au 31 décembre 2021	226 218	(182 628)	383 825	4 874	6 294	58 600	270 965	217 170	286 361	1 000 714

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2022

	Notes	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	25	95 931	72 891
Impôt sur le résultat payé	23	(1 772)	(1 022)
Flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		94 159	71 869
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition de biens d'investissement		-	(88)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(1 640)	(2 835)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(172)	(6 743)
Acquisition d'investissements		(10 087)	(5 111)
Intérêts reçus nets des frais de gestion		33 945	36 082
Dividendes reçus		2 691	3 036
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		50	29
Flux de trésorerie nets provenant des / (utilisés pour les) investissements		24 787	24 370
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Montant reçu des opérations de souscription		-	1 563
Dividendes versés	24	(21 333)	(22 932)
Flux de trésorerie nets (utilisés pour) provenant des activités de financement		(21 333)	(21 369)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		97 614	74,870
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie			
A l'ouverture de l'exercice		329 444	294 795
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		97 614	74 870
Pertes de change nets sur actifs liquides		(47 553)	(40 221)
A la clôture de l'exercice	25(b)	379 505	329 444

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes aux états financiers

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par des Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée Organisation de l'Unité Africaine) et la Banque africaine de développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- Mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- Placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- Promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales.

Le Siège de la Société est à Lagos (Nigeria) à l'adresse suivante :

Plot 1679, Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos, Nigeria

Pour ses opérations de réassurance la Société dispose d'un réseau de bureaux sis à Abidjan, au Caire, à Casablanca, à Lagos, à Nairobi, à Port-Louis et à Johannesburg par l'intermédiaire de sa filiale en Afrique du Sud African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited une société enregistrée en République sud-africaine et l'African Takaful Reinsurance Company en Egypte autre filiale à 100%.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice sous revue et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Normes	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
Contrats onéreux – Coûts liés à l'exécution des contrats (amendement de l'IAS 37, dispositions, passif contingent et actif contingent)	1er Janvier 2022	Cet amendement apporte des précisions et des conseils pour déterminer si un contrat est onéreux. Cette évaluation devrait inclure tous les coûts directement liés à l'exécution du contrat, tels que les coûts différentiels des contrats et les frais de gestion attribués. Les coûts différentiels sont les coûts qui auraient été évités si le contrat n'avait pas existé, par exemple les matériels directs et la main-d'œuvre. Les dépenses affectées comprennent l'amortissement du matériel et d'autres frais de gestion. L'amendement est sans impact sur les états financiers de la Société.
Produits avant utilisation envisagée (amendement de l'IAS 16, Installations et équipements)	1er Janvier 2022	L'amendement fournit des orientations sur le traitement des produits de la vente d'échantillons avant que le PPE connexe ne soit disponible. Avec cet amendement, ces produits ne seront plus déduits du coût du PPE. Ils seront plutôt comptabilisés dans le compte de pertes et profits, tout comme les coûts de production y afférents. L'amendement n'a aucune incidence sur la situation financière de la Société.

Normes	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
Référence au cadre conceptuel (amendement de l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises)	1er Janvier 2022	L'amendement apporte de nouvelles exceptions aux principes de comptabilisation et d'évaluation de l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises. L'acquéreur est désormais tenu d'appliquer la définition d'IAS 37 et non le cadre conceptuel pour déterminer si une obligation existante existe à la date d'acquisition en raison d'événements passés ou pas. L'amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes et normes révisées	Date d'entrée en vigueur
Initiative relative aux informations à divulguer : Méthodes comptables – Amendements à la norme IAS 1.	1er janvier 2023
Présentation des états financiers et énoncé de pratiques IFRS 2 – Jugement de l'importance relative	
Présentation des états financiers clarifiant les exigences relatives à la classification des passifs courants ou non courants (amendements à la norme IAS 1).	1er janvier 2023
IFRS 17 Contrats d'Assurance	1er janvier 2023
Définition des estimations comptables – Amendements à la norme IAS 8	1er janvier 2023
Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (Amendements à la norme IAS 12)	1er janvier 2023

Initiative relative aux informations à divulguer : Méthodes comptables – Amendements à la norme IAS 1. Présentation des états financiers et énoncé de pratiques IFRS 2 – Jugement de l'importance relative

Les modifications apportées aux informations sur les méthodes comptables visent à aider les préparateurs à décider des méthodes comptables à divulguer dans les états financiers. L'accent a été mis sur l'importance relative avant toute autre considération. La définition de la matérialité a été affinée afin de s'aligner sur les normes IFRS et le cadre conceptuel.

Les principales modifications apportées à la norme IAS 1 sont les suivantes :

- L'obligation pour les entreprises de présenter leurs méthodes comptables les plus importantes plutôt que leurs méthodes comptables significatives.

- Clarifier que les méthodes comptables liées aux transactions non significatives, d'autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et en tant que telles ne doivent pas être divulguées.
- Préciser que toutes les méthodes comptables relatives aux transactions significatives, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une société.

Le Conseil d'administration a également modifié l'énoncé des pratiques IFRS 2 afin d'inclure des indications et deux exemples supplémentaires sur l'application du caractère significatif des informations sur les méthodes comptables.

Les modifications s'appliquent à la société et seront pleinement mises en œuvre lorsqu'elles entreront en vigueur.

Présentation des états financiers clarifiant les exigences relatives à la classification des passifs courants ou non courants (amendements à la norme IAS 1)

L'amendement vise à clarifier les exigences relatives à la classification des passifs courants ou non courants.

Plus précisément :

- Les amendements précisent que les conditions qui existent à la fin de la période de reporting sont celles qui seront utilisées pour déterminer si un droit de différer le règlement d'un passif existant.
- Les attentes de la direction générale quant aux événements postérieurs à la date de clôture par exemple sur la question de savoir si un engagement sera rompu ou si un règlement anticipé aura lieu ne sont pas pertinentes ; et
- Les amendements qui clarifient les situations qui sont considérées comme le règlement d'un passif.

Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la société.

IFRS 17 Contrats d'Assurance

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

Elle vise à accroître la comparabilité et la transparence en matière de rentabilité. La nouvelle norme introduit un nouveau modèle complet (« modèle général ») pour la comptabilisation et l'évaluation des passifs découlant des contrats d'assurance. En outre, elle comprend une approche simplifiée et des modifications du modèle général d'évaluation applicables dans certaines circonstances et à des contrats spécifiques.

La nouvelle norme aura un impact significatif sur les états financiers lors de sa première application qui comprendra des changements dans l'évaluation des contrats d'assurance émis et dans leur présentation et divulgation.

La Société est en bonne voie pour la mise en œuvre de la norme. L'évaluation de l'impact a été achevée et une exécution parallèle pour les états financiers 2020 a également été réalisée. Le processus de sélection du fournisseur du logiciel est achevé, et un test sur les états financiers de

2021 est également en cours. La Société n'envisage pas d'incidence majeure sur les actions dans la mesure où nombre de contrats ont une validité d'un an ou moins.

Définition des estimations comptables – Amendements à la norme IAS 8

L'amendement clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. La distinction est importante car les changements d'estimations comptables sont appliqués prospectivement aux transactions futures et autres événements futurs alors que les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués rétrospectivement aux transactions passées et autres événements passés ainsi qu'à la période en cours. L'amendement se concentre uniquement sur les clarifications concernant les estimations comptables plutôt que sur les méthodes comptables.

L'impact des amendements sur les états financiers de la Société sera évalué avant leur entrée en vigueur.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (Amendements à la norme IAS 12)

Les amendements réduisent le champ d'application de l'exemption de comptabilisation initiale pour exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporelles égales et compensatoires dans des cas comme les contrats de location et les passifs de démantèlement. Pour les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement, l'actif et le passif d'impôt différé associés devront être comptabilisés à partir du début de la première période comparative présentée tout effet cumulé étant comptabilisé comme un ajustement des bénéfices non répartis ou d'autres composantes des capitaux propres à cette date. Pour toutes les autres transactions, les amendements s'appliquent aux transactions qui ont lieu après le début de la première période présentée.

La Société est exonérée de toute forme d'imposition dans tous les États membres où elle exerce ses activités à l'exception de l'Afrique du Sud. L'impact de l'amendement sur sa filiale sud-africaine sera évalué avant son entrée en vigueur.

iii) Adoption anticipée des normes

La société n'a adopté par anticipation aucune norme nouvelle ou modifiée en 2022.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers sont présentées ci-dessous :

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et à ses interprétations publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en dollars américains ('000 \$EU). Ils ont été préparés selon la convention du coût historique modifiée par la comptabilisation de certains investissements à leur juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Elle exige également que la direction générale exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la société. Bien que les estimations soient déterminées sur la base d'informations historiques d'analyses actuarielles et de la meilleure connaissance qu'ont les administrateurs des événements et actions en cours, les résultats réels peuvent finalement différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence pour tenir compte des informations nouvelles et disponibles. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle l'estimation est révisée.

B. Méthode de Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La société applique la méthode d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des participations émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sur une base d'acquisition par acquisition soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans les montants comptabilisés de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; tout profit ou perte résultant de cette réévaluation est comptabilisé au compte de résultat.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est considérée comme un actif ou un passif sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 soit au compte de résultat soit en tant que variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la contrepartie transférée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation antérieure dans l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est enregistré comme goodwill. Si le total de la contrepartie transférée de la participation sans contrôle comptabilisée et de la participation antérieure évaluée est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter compagnies les soldes et les gains non réalisés sur les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées. Lorsque cela s'est avéré nécessaire les montants déclarés par les filiales ont été ajustés pour être conformes aux principes comptables du groupe.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited Africa Retakful (Egypte) et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited.

(ii) Changements dans les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres - c'est à dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue et part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiales

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée une coentreprise ou un actif financier. De plus tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les comptes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction Générale le recours à des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif à la date de ces états ainsi que celui des revenus et des dépenses enregistrés au titre de la période sous revue.

Ces estimations sont faites sur la base d'informations historiques d'analyses actuarielles et autres techniques analytiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Un degré important de jugement a été utilisé pour déterminer l'adéquation de la provision pour sinistres à régler et sinistres encourus mais non déclarés à la date du bilan. Le compte de résultat comprend également des estimations de primes de sinistres et de charges qui n'avaient pas été reçues des cédantes à la date des états financiers.

Estimation des sinistres à payer et IBNR

Le passif des sinistres à payer et sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) à la date de clôture financière se base sur les estimations de charge ultime des sinistres découlant d'évaluations internes et d'informations obtenues des cédantes.

Ces estimations sont réalisées grâce à une variété d'outils actuariels de projection des sinistres tels que les méthode Chain Ladder Expected Loss Ratio Bornheutter Fergusson et Cape Cod. Ces techniques prennent en compte les données historiques de règlement de sinistres ainsi que les tendances de déclaration pour projeter la charge de sinistre à régler. En général la constitution de réserves est faite au niveau du portefeuille de telle façon que les contrats sous gestion commune et présentant des caractéristiques similaires sont analysés ensemble. Le provisionnement actuel est fait aux niveaux des centres de profits branches principales d'affaires et par année de souscription.

Pour déterminer la part des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres, la Société a utilisé le pourcentage de rétrocession sur une base contractuelle pour estimer l'IBNR à libérer en raison de la rétrocession. Cette méthodologie suppose que les primes rétrocédées sont une approximation étroite des risques transférés et qu'elle est donc utilisée pour estimer l'IBNR à libérer.

La ségrégation additionnelle notamment entre sinistres majeurs et catastrophiques traités proportionnels et non proportionnels est utilisée lorsqu'elle est opportune et pratique.

Estimation des éléments du « Pipeline »

Le prime « pipeline » relative à un trimestre donné représente les primes souscrites sur les traités proportionnels au cours du trimestre mais non encore déclarées par les cédantes à la date de clôture du trimestre, ainsi que les déclarations manquantes des trimestres précédents. Elle est généralement estimée contrat par contrat en utilisant les estimations de primes annuelles ajustées en fonction des déclarations réelles reçues à ce jour. Toutefois, pour des raisons pratiques des méthodes statistiques sont également utilisées pour valider les chiffres globaux.

Les provisions pour pertes en « pipeline » au titre d'un trimestre donné correspondent à l'estimation des sinistres à payer sur les traités proportionnels au titre des relevés de compte en suspens qui seront reçus après la date de clôture du trimestre. Elle est calculée sur la base du taux de sinistres annuel supposé.

Les frais d'acquisition de « pipeline » représentent les frais d'acquisition courus relatifs à la prime de pipeline. Ils sont estimés contrat par contrat en appliquant les pourcentages contractuels à la prime pipeline.

Estimation des créances de réassurance

La valeur comptable des créances de réassurance est revue et estimée pour dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de la durée d'exigibilité d'une créance ainsi que de la situation financière du débiteur. La dépréciation peut être aussi élevée que le solde net impayé.

Estimation des charges

Les charges à payer pour les dépenses encourues et non encore facturées à la fin de l'année sont élaborées sur la base des contrats et des niveaux de dépenses actuels ajustés pour l'inflation attendue des dépenses le cas échéant.

D. Classification des contrats d'assurance

Sont classés sous cette rubrique les contrats pour lesquels le Groupe accepte de tiers (cédantes) des risques d'assurance importants en s'engageant à les compenser ou à compenser d'autres bénéficiaires en cas de survenance d'un événement spécifique (risque assuré) qui occasionnerait un préjudice au détenteur de la police ou à tout autre bénéficiaire.

E. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Aussi bien les contrats d'assurance à court terme que les contrats à long terme sont comptabilisés sur base annuelle.

(i) Primes d'assurance à court terme

Les primes souscrites au titre de contrats d'assurance à court terme comprennent des soldes portant sur les contrats conclus durant l'année indépendamment du fait qu'ils se rapportent en tout ou partie à une période comptable ultérieure. Elles incluent également des ajustements aux primes souscrites pour le compte d'exercices précédents ainsi que des estimations de primes en attente de comptabilisation ou n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification par l'assuré pour des contrats en vigueur à la fin de la période. Lorsque des états de comptes d'assurance ne sont pas reçus à la clôture de l'exercice il est procédé à une estimation des primes sur la base des dernières informations disponibles. Des estimations sont effectuées à la date du bilan afin de comptabiliser les ajustements rétrospectifs de primes ou commissions. Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

Les sorties de portefeuille relatives aux primes acquises sont considérées comme des éléments de dépense suivant les services de réassurance reçus.

(ii) Provision pour risques en cours sur les contrats d'assurances à court terme

La part de la prime brute souscrite sur des contrats d'assurance à court terme qui devrait être acquise l'année suivante ou plus tard est comptabilisée comme provision pour risque en cours. Pour les traités proportionnels elle est déterminée pour chaque contrat à la clôture et correspond à 50% des primes de l'exercice de souscription en cours pour l'ensemble du groupe à l'exclusion de la filiale d'Afrique du Sud ou elle correspond plutôt au huitième de la prime. Pour les affaires facultatives et non proportionnelles, elle est déterminée au prorata. Lorsque la nature des affaires et du risque ne justifie pas le recours à ces méthodes, la provision pour primes non acquises est calculée selon des bases conformes au profil de risque du contrat d'assurance.

(iii) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à court terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à court terme s'entendent des sinistres payés et des frais de traitement effectués durant l'exercice financier, y compris les mouvements dans les provisions pour sinistres à payer et les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Les sinistres à payer comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres survenus mais non encore payés à la date du bilan – qu'ils aient été notifiés ou non – ainsi que des frais de traitement. Ceux survenus à la date du bilan et qui ont été notifiés à la Société par les cédantes sont évalués selon les montants communiqués par ces dernières. En outre des provisions adéquates sont constituées pour les sinistres survenus mais non déclarés à la date du bilan ce en s'appuyant sur l'expérience de la sinistralité ainsi que sur les informations les plus fiables disponibles à ce moment. Les provisions pour sinistres à payer sont portées au bilan en tenant compte de leur valeur comptable et ne font l'objet d'une actualisation que lorsqu'un délai particulièrement long s'est écoulé entre la date du sinistre et celle du règlement ; à cette fin le taux utilisé est celui qui reflète le mieux les estimations les plus récentes de la valeur temporelle de l'argent et des risques y afférents. Les soldes à recouvrer au titre des sinistres sont présentés séparément en tant qu'éléments de l'actif.

(iv) Provision pour risques en cours dans le cadre des contrats d'assurance à court terme

Lorsque la valeur prévue des sinistres et frais imputables aux périodes ultérieures de contrats d'assurance en vigueur à la date du bilan dépasse la provision pour primes non acquises relative à ces contrats après déduction d'éventuelles charges reportées une provision est faite pour couvrir les risques en cours à concurrence du montant estimé du dépassement.

(v) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à long terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à long terme sont constitués par les sinistres survenus durant l'exercice y compris la provision pour les paiements aux détenteurs de polices. Les sinistres à payer sur des contrats d'assurance à long terme survenus à la date du bilan et ayant été notifiés à la compagnie par les cédantes sont enregistrés en fonction des montants indiqués par ces dernières.

Les excédents ou pertes d'exploitation découlant de contrats d'assurance sont déterminés par la méthode d'évaluation actuarielle périodique. Ces montants sont obtenus après comptabilisation du mouvement des engagements actuariels dans le cadre des polices non échues des provisions pour les commissions sur les bénéficiaires ainsi que des ajustements aux provisions pour imprévus et autres réserves dans le cadre des engagements envers les détenteurs de polices.

F. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique déduction faite du montant de l'amortissement. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition d'éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte des résultats de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les actifs en cours sont indiqués au prix coûtant. Ils représentent les coûts engagés à ce jour pour les projets de construction en cours.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile comme suit :

- Biens immobiliers : 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- Mobiliers installations et équipements : entre 6 67% et 33 33%
- Matériels de transport : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les gains et pertes sur la cession de biens et équipements sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

G. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts externes directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif sont amortis sur la base linéaire en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

(ii) Coûts d'acquisition différés et commissions de rétrocession différées

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance de courtage ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition et commissions correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle durant la période du contrat.

H. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles. Ils sont comptabilisés à leur coût réel diminué du montant cumulé d'amortissement et d'éventuelles pertes de valeurs.

Les terrains inaliénables ne font pas l'objet d'un amortissement. En ce qui concerne les immeubles le calcul de l'amortissement se fait sur la base linéaire destinée à ramener le coût de chaque élément à sa valeur résiduelle sur une période de 50 ans ou sur la période résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

I. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers – Comptabilisation classification et Evaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les placements sont classés dans les catégories ci-après :

Classification des actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale au coût les créances sont ensuite réévaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont ceux qui ont été soit acquis pour générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme des prix ou de la marge du revendeur ou sont des instruments financiers inclus dans un portefeuille dans lequel un modèle de prise de bénéfice à court terme existe. Les placements classés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés au coût puis réévalués à la juste valeur sur la base de cours acheteur ou offres de prix de revendeur sans déduction des coûts de transaction. Tous les gains et pertes réalisés ou non sont inclus dans le résultat net. Le produit d'intérêt généré sur des placements détenus à des fins de transactions est comptabilisé comme revenu de placement.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement et les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers destinés à être détenus pour une durée indéterminée qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités ou des changements dans les taux d'intérêt, taux de change ou des cours des actions sont classifiés comme disponibles à la vente et sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite réévalués à leur juste valeur sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés ou sur la base de l'actif net issue des derniers états financiers disponibles. Les gains et pertes latents résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classifiés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements à l'exception des pertes de valeur. Les intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et des gains et pertes de change sur les actifs monétaires qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'investissement est cédé ou est déterminé à être déprécié le gain ou la perte cumulé précédemment accumulé dans la réserve de juste valeur est reclassée en résultat. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé ou considéré comme déprécié le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net de la période.

Dépréciation des Actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective d'une perte de valeur des créances survient en cas de difficultés financières importantes de la contrepartie ou de rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance est considérée irrécouvrable elle est passée en perte en contrepartie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment passés en perte est crédité au compte de résultat net de l'exercice. Les variations de la valeur comptable du compte de provisions sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL) soit comme « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la FVTPL

Le Groupe ne détient de passifs financiers dans classés à la FVTPL.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluant les créances issues d'opérations de réassurance et d'opération directe d'assurance prêts et autres dettes sont initialement évalués à la juste valeur nette des coûts de transaction. Les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût historique en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont liquidées, annulées ou viennent à expirer. L'obligation est déchargée si le passif est soldé par règlement du créateur ou lorsque le Groupe est libéré de la responsabilité du passif financier soit par procédure légale soit par le créateur.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière uniquement lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

J. Créances sur les opérations de réassurance

Tous les comptes de créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les montants à recouvrer dans le cadre de contrats de rétrocession sont comptabilisés durant le même exercice que celui du sinistre auquel ils se rapportent et sont présentés en valeurs brutes dans le compte de résultat et l'état de la situation globale.

Ils font l'objet d'une évaluation à la date d'établissement du bilan afin de déterminer toute dépréciation de leur valeur. Ces actifs sont considérés comme ayant subi une dépréciation lorsqu'il existe des éléments objectifs démontrant qu'à la suite d'un événement intervenu après la première comptabilisation, le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants qui lui sont dus et que ledit événement a un impact mesurable sur les montants à recevoir des rétrocessionnaires.

La valeur comptable de ces actifs est diminuée du montant de la perte de valeur qui est portée dans le résultat net de la période.

K. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les actifs à court terme fortement liquides qui sont facilement convertibles en des montants déterminés de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de taux de change.

L. Dépréciation des actifs non financiers

Il y a dépréciation lorsqu'il existe des preuves objectives que la valeur comptable d'un actif

dépasse la valeur la plus élevée entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilisation. La Société procède périodiquement à une évaluation de ses actifs non financiers.

Les terrains et les bâtiments sont évalués par des consultants externes tous les trois ans.

Afin de maintenir leurs niveaux de rendement prévus et leur durée de vie utile estimative, d'importantes pièces d'équipement sont assujetties à des contrats de service et d'entretien avec les fabricants d'équipement d'origine ou leurs mandataires autorisés. Les autres actifs non financiers sont évalués à l'interne sur une base annuelle pour leur rendement et leur utilité continus. Une évaluation financière des actifs dépréciés est effectuée afin de déterminer s'ils doivent être remis à neuf ou remplacés. Les coûts de remise à neuf sont capitalisés s'il existe des preuves objectives que cette remise à neuf entraînera une augmentation de la durée de vie utile de l'actif sinon il sera traité comme une charge dans le compte de résultat. D'autres font l'objet de cession d'actifs et remplacés.

L'évaluation de la dépréciation des logiciels est effectuée au moyen d'un examen des coûts engagés à ce jour et des coûts non encore réglés pour les logiciels en cours de développement ou de maintenance pour ceux qui sont utilisés. Ces coûts sont comparés au budget initial.

M. Autres créances et paiements d'avance

Les autres créances sont évaluées au coût amorti et déclarées après déduction du montant considéré comme déprécié. Lorsqu'une dette est reconnue non recouvrable elle est radiée au vu de la provision correspondante ou directement imputée au compte de résultat. Tout recouvrement ultérieur de dettes précédemment radiées est porté au crédit du compte de résultat. Les autres créances sont principalement des prêts au personnel, des débiteurs divers et des produits à recevoir.

Les paiements d'avance sont comptabilisés au prix coûtant déduction faite des pertes de valeur cumulées et sont amortis selon la méthode linéaire au compte de résultat.

N. Conversion de devises**(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Avec des bureaux éparpillés sur le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

- (a) la monnaie :
- qui influence le plus les prix de vente des biens et des services ; et
 - du pays dont les forces concurrentielles et la réglementation déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.
- (b) la monnaie qui influence le plus le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts relatifs à la fourniture de biens ou de services.

Conformément à la norme IAS 21 révisée le groupe a choisi le Dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de compte comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière ;
- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère ses bureaux régionaux comme des établissements à l'étranger et les consolide comme tel.

O. Contrats de location

La Société évalue chaque contrat dès son entrée en vigueur afin de déterminer s'il contient un bail. Les contrats dans lesquels le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie par une entité du groupe sont classés comme des contrats de location.

La Société en tant que locataire applique une méthode de comptabilisation et de mesure unique pour tous les contrats de location. Les paiements effectués dans le cadre des contrats à court terme et de contrats de faible valeur sont imputés au compte de résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Les contrats de location dans lesquels une proportion significative des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par une entité du Groupe en tant que locataire sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de location simple sont imputés en produit sur la base linéaire sur la durée du bail).

P. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les droits des employés à la rémunération liée au service et aux congés annuels sont reconnus lorsqu'ils reviennent de fait aux employés. Le coût des avantages sociaux à court terme est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le service est rendu et n'est pas actualisé.

Régime de retraite et avantages assimilés

Le Groupe a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestation déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée. Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits du personnel au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service et du salaire de l'individu en fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans la situation financière dans le cadre du régime de gratification de retraite sans capitalisation représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan. Le passif est calculé conformément aux dispositions internes et qualifications. Le personnel qualifié étant celui qui aura été au service de la Société entre 6 et 24 ans. Les coûts différentiels annuels sont directement imputés au compte du résultat.

Autres avantages du personnel

La provision pour congés payés des employés à la fin de l'exercice est comptabilisée comme une dépense de personnel. La charge à payer correspondance étant imputée au passif.

Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Q. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance l'Africa Re n'est pas assujetti à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/(produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés en Afrique du Sud relatifs à la filiale Sud-Africaine et sont calculés conformément à la législation fiscale Sud-Africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'imposition correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Le montant déclaré de l'actif d'impôt différé est révisé à la fin de chaque période comptable et revu à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé ce à la lumière des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui naîtraient de la manière dont la Société espère recouvrer ou régler le montant déclaré de son actif et de son passif à la clôture de la période de comptable.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et les actifs d'impôt à court terme et s'ils se rapportent à des impôts sur le revenu prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités fiscales mais ils ont l'intention de régler les passifs et les actifs fiscaux courants sur une base nette ou leurs actifs et passifs fiscaux seront réalisés simultanément.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courant et différés sont comptabilisés dans le résultat net sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du revenu global ou directement dans les capitaux propres auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du revenu global.

R. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés comme dettes de la période de leur approbation par les actionnaires.

S. Capital Social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des espèces ou d'autres actifs. Les actions sont émises à la valeur nominale ; tout montant reçu en sus de la valeur nominale est classé comme prime d'action en capitaux propres.

T. Provisions

Une provision est reconnue si à la suite d'un événement passé le Groupe a une obligation légale ou constructive actuelle qui peut être estimée fiable et il est probable qu'une sortie de bénéfices économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont

déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché et le cas échéant les risques spécifiques au passif.

U. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptée pour l'exercice en cours.

4 Placements**i) Placements par catégorie**

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Détenus jusqu'à échéance		
Dépôts bancaires	286 137	285 324
Dépôts auprès des cédantes	189 166	172 183
Titres à taux fixe détenus jusqu'à l'échéance	339 821	324 222
Titres à taux variable au coût d'acquisition	51 211	46 240
	866 335	827 969
A la juste valeur par le compte de résultat		
Valeurs à taux fixe à la valeur de marché	97 609	97 794
Titres à taux variable à la valeur du marché	39 414	41 802
Placements en actions cotées à la valeur de marché	63 377	89 745
	200 400	229 341
Disponible à la vente		
Placements en actions non cotées au coût réel	61 909	61 246
Placements en action non cotées au coût d'acquisition moins dépréciation	-	-
	61 909	61 246
	1 128 644	1 118 556
Comprenant :		
Partie courante	437 946	441 263
Partie Non-Courante	690 698	677 293
	1 128 644	1 118 556

Les placements détenus à échéance sont reportés dans les états financiers du Groupe à leur coût amorti au 31 décembre 2022 de 339 320 960 \$EU (2021 : 324 222 486 \$EU). La valeur de marché des éléments d'actif détenus à échéance au 31 décembre 2022 était de 344 522 643 \$EU (2021 : 369 275 987 \$EU).

Les placements en actions non cotées sont évalués à leur valeur réelle par le biais des autres éléments du résultat global à 61 908 641 \$EU (2021 : 61 246 441 \$EU).

ii) Moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs

Fair value through profit or loss	2022 %	2021 %
Placements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollar des Etats-Unis	-1,00%	2,91%
Euro	1,93%	1,93%
Rand sud-africain	6,80%	4,10%

iii) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans le bilan

Le tableau ci-après offre une analyse des éléments d'actif de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Ces éléments sont regroupés par niveau (1 à 3) selon que leur juste valeur est plus ou moins observable :

- Niveau 1 : La juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2 : La juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte pour les éléments d'actif du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif ; la juste valeur est déterminée soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix) ; et
- Niveau 3 : La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluations qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la valeur réelle				
par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	200 400	-	-	200 400
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	61 909	61 909
Total	200 400	-	61 909	262 309

Ce total représente les valeurs à taux fixe portées au compte de résultat et les placements en actions cotées à la valeur de marché portés au compte de résultat.

	31/12/2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la valeur réelle				
par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	229 341	-	-	229 341
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	61 246	61 246
Total	229 341	-	61 246	290 587

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
5 Frais d'acquisition différés		
Solde au 1er janvier	58 546	60 762
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	(178)	(224)
	58 368	60 538
Décaissés pendant l'exercice	235 556	222 418
Différés pendant l'exercice (Note 20)	(232 290)	(224 410)
Au 31 Décembre	61 634	58 546
Partie courante	56 650	53 396
Partie non-courante	4 984	5 150
	61 634	58 546
6 Créances nées des opérations de réassurance		
Créances brutes résultant des accords de réassurance	182 988	199 996
Provision pour dépréciation	(73 501)	(67 656)
	109 487	132 340
Comprenant :		
Soldes dus au titre de l'exercice considéré	57 859	78 889
Soldes dus au titre des exercices précédents	51 628	53 451
	109 487	132 340
7 Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Sinistres à recouvrer	117 416	91 391
Primes de rétrocession différées	36 345	35 970
	153 761	127 361
Comprenant :		
Partie courante	51 651	62 637
Partie non-courante	102 110	64 724
	153 761	127 361
Sinistres Recouvrables		
Au 1er Janvier	91 391	88 886
Recouvrés au cours de l'exercice	(48 352)	(33 108)
Part des pertes encourues au cours de l'exercice (Note 19)	74 377	35 613
Au 31 Décembre	117 416	91 391
Primes de rétrocession différées		
Au 1er Janvier	35 970	32 176
Primes de rétrocession payées au cours de l'exercice	179 021	178 724
Primes de rétrocession utilisées au cours de l'exercice (Note 16)	(178 647)	(174 930)
Au 31 Décembre	36 344	35 970

8 Immeubles de placement**Coût**

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Au 1er janvier	21 916	20 923
Reclassement en immeubles de placement (Note 9)	478	1 169
Retraits (Note 9)		(264)
Acquisitions		88
Au 31 Décembre	22 395	21 916

Amortissement

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Au 1er janvier	3 573	2 897
Dotations de l'exercice	444	676
Au 31 Décembre	4 017	3 573
Valeur nette comptable	18 378	18 343

Les montants suivants ont été portés dans l'état de résultat net et du résultat global au titre des immeubles de placement :

Revenus locatifs nets (Note 17)

1 617	1 313
--------------	--------------

Les immeubles de placement représentent la partie locative de l'immeuble siège de la Société, deux immeubles résidentiels à Lagos ainsi que des immeubles des bureaux régionaux à Nairobi, Casablanca et Maurice.

La société met à jour les valeurs de marché de tous les immeubles y compris les immeubles de placement tous les trois ans en faisant appel à des cabinets d'experts immobiliers.

Au 20 mars 2020 la valeur de marché de l'immeuble siège a été estimée à 38,25 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2021 : 5,65 millions \$EU) sur la base d'une évaluation réalisée par Knight Frank (FRC/2013/0000000000584) un cabinet d'experts immobiliers.

Au 7 août 2020 la valeur de marché des deux immeubles résidentiels à Lagos a été estimée à 14,23 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2021 : 8,19 millions \$EU) sur la base d'une évaluation de Knight Frank un cabinet d'experts immobiliers.

Au 31 décembre 2019 la valeur de marché de l'immeuble du bureau régional de Casablanca a été estimée à 10,36 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2021 : 3,35 millions \$EU) sur la base d'une évaluation de Ceinture Immo. Un cabinet d'experts immobiliers.

Au 31 décembre 2019 la valeur de marché de l'immeuble du bureau régional de Nairobi a été estimée à 8,48 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2021 : 1,70 millions \$EU) sur la base d'une évaluation réalisée par Knight Frank, une société d'experts immobiliers.

L'immeuble de bureaux de l'île Maurice a été achevé en octobre 2020. Le coût total de la part de la Société s'est élevé à 6,166 millions \$EU. Les détails de la part de la Société ont été analysés en 2021 et les équipements et installations totalisant 264 356 \$EU ont été reclassés en conséquence.

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2022 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2022
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481
Immeuble du Bureau régional de l'île Maurice	-	6 166	-	6 166

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2021
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481
Immeuble du Bureau régional de l'île Maurice	-	6 166	-	6 166

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9 Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours '000 \$EU	Biens immobiliers et terrains '000 \$EU	Installations & équipements '000 \$EU	Matériel de transport '000 \$EU	Total '000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2022 :					
Coût					
Au 1er janvier	5 409	32 705	17 324	1 973	57 411
Acquisitions	313	854	318	155	1 640
Cessions	-	-	(285)	(450)	(735)
Reclassements/Transfert	(478)	-	-	-	(478)
Au 31 décembre	5 243	33 559	17 358	1 678	57 838
Amortissement					
Au 1er janvier	-	5 126	14 881	1 445	21 452
Dotation aux amortissements	-	380	1 131	260	1 772
Reclassements	-	-	-	-	-
Reprise sur amortissements	-	-	(92)	(450)	(542)
Au 31 décembre	-	5 506	15 920	1 254	22 682
Au 31 décembre	5 243	28 053	1 436	423	35 155
Exercice clos le 31 décembre 2021 :					
Coût					
Au 1er janvier	14 173	23 895	16 399	1 746	56 213
Acquisitions	1 453	283	739	360	2 835
Cessions	-	-	(593)	(133)	(726)
Reclassements d'immobilisations en cours	(10 217)	8 527	779	-	(911)
Reclassements en immeubles de placement	5 409	32 705	17 324	1 973	57 411
Amortissement au 1er janvier					
Au 1er janvier	-	4 975	14 009	1 365	20 349
Dotation aux amortissements	-	151	1 242	201	1 594
Reclassements	-	-	219	-	219
Reprise sur amortissements	-	-	(589)	(121)	(710)
Au 31 décembre	-	5 126	14 881	1 445	21 452
Au 31 décembre	5 409	27,579	2,443	528	35 959

Sont inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 6 136 046,87 \$EU (2021 : 6 313 554 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos des Bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca et à Maurice. Les actifs en cours de construction représentent les immobilisations en cours.

10 Immobilisations incorporelles	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2022 :			
Coût			
Au 1er janvier	11 726	1 964	13 690
Acquisitions	172	-	172
Au 31 décembre	11 898	1 964	13 862
Amortissement			
Au 1er janvier	5 450	-	5 450
Dotations aux amortissements	1 921	-	1 921
Au 31 décembre	7 371	-	7 371
Valeur nette comptable	4 527	1 964	6 490
Exercice clos le 31 décembre 2021 :			
Coût			
Au 1er janvier	4 983	1 964	6 947
Acquisitions	6 743	-	6 743
Au 31 décembre	11 726	1 964	13 690
Amortissement			
Au 1er janvier	4 606	-	4 606
Dotations aux amortissements	844	-	844
Au 31 décembre	5 450	-	5 450
Valeur nette comptable	6 276	1 964	8 240

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 6 101 997 \$EU (2021 : 4 597 392 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2022.

11 Dettes nées des opérations de réassurance	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Soldes dus aux compagnies sur des comptes de réassurance	39 834	72 392
Soldes dus aux récessionnaires	62 012	39 361
	101 846	111 753
Comprenant :		
- Partie courante	42 195	48 957
- Partie Non-Courante	59 651	62 796
	101 846	111 753

12 Impôts différés passifs

L'impôt différé est uniquement lié à une filiale Société Africaine de Réassurance Afrique du Sud S.A (ARCSA) et est calculé selon la méthode du report variable et en appliquant un taux principal de 28%. Ci-après les mouvements sur le compte d'impôt différé :

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	694	123
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(44)	(10)
Charge portée au compte de résultat (Note 23)	-	581
Au 31 décembre	650	694

Les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge/(produit) d'impôt différé dans les états financiers sont dus aux éléments suivants :

	01.01.22	Imputé au compte de résultat	31.12.22	31.12.21
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Amortissements dérogatoires	(75)	-	(75)	(75)
Gains non réalisés sur réévaluation des investissements	873	-	873	873
Pertes cumulées	(94)	-	(94)	(94)
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(10)	-	(44)	(10)
Passif net de l'impôt différé	694	-	650	694

13 Provisions techniques

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
i) Analyse des soldes en suspens		
Provision pour sinistres déclarés	520 185	475 914
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	169 262	126 762
Total Provisions pour sinistres et IBNR	689 447	602 676
Réserve de conversion cumulée	(91 310)	(91 310)
Total provision pour sinistres à payer	598 137	511 366
Total provision pour prime non acquise	263 726	229 732
	861 863	741 098
Comprenant :		
- provision sur l'exercice considéré	374 176	332 337
- provision sur les exercices précédents	487 687	408 761
	861 863	741 098
ii) Provisions pour sinistres déclarés et IBNR		
Au 1er janvier	511 366	473 300
Perte de change solde d'ouverture	(5 526)	(7 946)
	505 840	465 354
Payés au cours de l'exercice	(426 512)	(382 352)
Survenus au cours de l'exercice (Note 19)	518 809	428 364
Au 31 décembre	598 137	511 366
iii) Provisions pour primes non acquises		
Au 1er janvier	229 732	227 384
Gain/Perte de change solde d'ouverture	(680)	(833)
	229 052	226 551
Payés au cours de l'exercice	951 789	845 807
Survenus au cours de l'exercice (Note 16)	(917 115)	(842 626)
Au 31 décembre	263 726	229 732

iv) Analyse de l'évolution de la provision pour sinistres en suspens

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	'000 \$EU										
Année de souscription											
Provision technique brute	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176
Montant brut payé (cumulé) :											
Après 1 an	127 919	141 640	137 782	119 797	139 091	180 724	160 703	139 180	121 206	170 115	110 588
Après 2 ans	176 723	193 990	185 366	192 806	246 051	258 467	232 975	195 761	187 604	-	-
Après 3 ans	210 569	211 660	202 682	222 112	284 952	301 437	267 770	225 153	-	-	-
Après 4 ans	220 543	217 154	214 525	255 789	327 833	313 342	278 711	-	-	-	-
Après 5 ans	225 959	228 459	222 364	263 542	338 850	324 210	-	-	-	-	-
Après 6 ans	230 311	233 006	226 689	274 627	343 020	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	262 295	239 483	233 309	281 926	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	264 280	241 404	235 729	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	265 220	243 315	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	266 281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réestimé à l'année de souscription :											
Année clôturée	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176
Après 1 an	211 157	218 241	209 562	207 895	220 330	266 126	358 229	320 999	271 320	323 050	-
Après 2 ans	211 533	217 345	205 796	210 040	218 945	352 974	307 021	306 650	273 274	-	-
Après 3 ans	211 983	218 897	204 066	228 995	284 336	363 798	320 081	311 523	-	-	-
Après 4 ans	212 662	221 573	203 567	223 315	360 119	364 508	327 591	-	-	-	-
Après 5 ans	213 708	203 403	229 479	287 911	364 793	361 937	-	-	-	-	-
Après 6 ans	221 659	231 458	239 858	296 975	366 652	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	203 517	250 798	245 420	298 557	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	276 190	253 953	245 560	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	274 803	251 791	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	274 390	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent/(Déficit) brut	57 635	68 917	131 891	18 283	(57 875)	106	33 584	66 716	59 431	9 287	-

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
14 Autres Réserves		
Réserve générale	395 693	383 825
Réserve pour fluctuation de taux de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistralité	59 600	58 600
Réserve pour ajustement de la valeur de marché	7 835	4 874
Réserve de conversion	(193 198)	(182 628)
	276 224	270 965

- (i) **Réserve générale**
Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée Générale, un montant correspondant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est porté à la réserve générale.
- (ii) **Réserve pour fluctuations de taux de change**
Il s'agit d'un montant constitué à partir des bénéfices de chaque exercice et servant à atténuer l'impact des fluctuations de change dans les pays où le Groupe mène ses opérations.
- (iii) **Réserve pour fluctuation de sinistralité**
Elle représente un montant tiré des bénéfices de chaque exercice qui en sus de la provision pour sinistres à régler permet de réduire les effets des fluctuations de sinistres pouvant survenir ultérieurement.
- (iv) **Réserve de conversion**
Cette réserve est prévue pour pallier les gains ou pertes de changes latents résultant de la conversion dans l'unité de compte de la Société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies de transaction à la date du bilan.
- (v) **Réserve pour ajustement de la valeur de marché**
La réserve pour ajustement de la valeur de marché est le gain ou la perte latente résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponible à la vente.
Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres à la page 38.

	2022	2021
	Nombre	Nombre
15 Capital social		
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 863 611	2 863 611
	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	286 361	286 361
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	286 361	285 861
Rachat des actions ordinaires	-	500
Solde au 31 décembre	286 361	286 361

La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :

16 Prime brute acquise

The premium income of the group is analysed into the main classes of business as shown below:

	2022			2021		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et accident	781 608	(160 814)	620 794	733 578	(159 605)	573 973
Maritime et aviation	52 256	(6 093)	46 162	45 793	(6 624)	39 169
Vie	83 251	(11 740)	71 511	63 255	(8 701)	54 554
	917 115	(178 648)	738 467	842 626	(174 930)	667 696

17 Produits de placements

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Instruments payables à échéance		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	18 497	14 280
Produit d'intérêt sur dépôt auprès des cédantes	2 125	2 117
Produit d'intérêt sur titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe	8 946	16 565
Produit d'intérêt sur titres à taux variable	2 979	3 249
	32 547	36 211
Juste valeur par le résultat net		
Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	5 709	3 288
Dividendes des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	1 434	1 580
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	195	5 536
Gains sur la juste valeur des obligations cotées	(3 627)	(2 152)
	3 711	8 252
Disponible à la vente		
Dividendes des placements en actions non cotées évalués au coût diminué des pertes de valeur	1 899	1 456
Revenus locatifs	1 617	1 313
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'actions	(7 973)	10 733
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'obligations	(18 880)	(5 627)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(642)	(577)
Frais de gestion sur le portefeuille d'obligations	(786)	(723)
	(26 664)	5 119
Total	11 493	51 038

18 Autres revenus d'exploitation

Commissions	1 526	2 546
Plus-value sur cessions d'immobilisations	34	13
Revenus divers	71	541
	1 631	3 100

Les commissions se rapportent aux redevances reçues de la Direction des Pools Aviation et Pétrole et Energie. Les pools sont des entités ad hoc créées par un consortium de compagnies d'assurance et de réassurance en Afrique.

19 Charge de sinistres

Charge de sinistres par branche	2022			2021		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et Accident	447 161	(69 575)	377 586	368 448	(33 342)	335 106
Maritime et Aviation	18 478	205	18 682	10 580	2 607	13 187
Vie	53 170	(5 007)	48 163	49 336	(4 878)	44 458
	518 809	(74 377)	444 433	428 364	(35 613)	392 751

20 Frais d'acquisition

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Commissions payées	200 661	192 811
Charges payées	34 996	29 385
Variation des frais d'acquisition différés	(3 266)	2 214
	232 390	224 410

21 Frais généraux

Charges de personnel	27 746	26 938
Honoraires du Commissaire aux comptes	396	331
Dotations aux amortissements des immeubles et matériels	2 098	1 594
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	507	676
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	1 532	844
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	5 897	8 777
Frais de location-exploitation	242	138
Frais de réparation et d'entretien	992	955
Honoraires de consultants	3 043	1 180
Frais et indemnités de voyage	763	89
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	1 743	1 325
Electricité et eau	445	413
Assurance	670	673
Frais de communication	284	293
Publicité et frais de représentation	374	456
Formations et frais d'abonnements	420	421
Assistance technique	296	112
Frais médicaux	469	568
Outils informatiques et frais connexes	2 529	1 957
Transport et maintenance	98	61
Frais bancaires et autres frais	439	528
Charges diverses de bureau	767	234
Frais juridiques	262	297
Dons	60	36
	52 072	48 896

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 1 162 349 \$EU (2021 : 1 474 909 \$EU).

22 Perte nette sur opérations de change

Ceux-ci comprennent les pertes sur conversion découlant du règlement de transaction en devises étrangères et de la conversion au taux de clôture à fin d'année d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Perte nette de change	29 851	47 783

23 Impôt sur les résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance l' Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par sa filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale en vigueur en Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	539	1 512
Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	-	581
	539	2 093

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	-	490
Charge d'impôt de l'exercice	(539)	(1 512)
Impôts payés	1 772	1 022
Au 31 décembre	1 233	-

Réconciliation du taux d'imposition

	%	%
Taux d'imposition effectif	23	23
Revenu exonéré	1,9	2
Dépenses non déductibles	(1)	-
Impôts sur gain en capital	3	3
Sur-provisions des années antérieures	-	-
Autres	-	-
<i>Taux d'imposition sociétés Sud-Africaines</i>	28	28

24 Dividendes

Au cours de la Réunion annuelle de l'Assemblée générale devant se tenir le 23 juin 2023, il est prévu de proposer à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 un montant de 8,80 \$EU par action pour un total de 2 863 611 actions (2021 : 2 858 611) soit au total 25 199 777 \$EU (2021 : 25 155 777 \$EU). Les dividendes déclarés lors de l'Assemblée générale du 27 juillet 2021 ont été imputés aux capitaux propres dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2022 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Le mouvement du compte dividendes à payer est comme suit :

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	11 639	9 415
Dividende final déclaré	25 120	25 156
Dividendes payés	(21 333)	(22 932)
Au 31 décembre	15 506	11 639

25 Notes à l'état consolidé des flux de trésorerie

a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :

	Notes	2022	2021
		'000 \$EU	'000 \$EU
Résultat avant impôt		24 272	40 916
Ajustements au titre de :			
Revenus d'investissement net des frais de gestion		(13 090)	(54 125)
Amortissements des immeubles de placement	8	444	676
Amortissements des autres biens et équipements	9	1 772	1 594
Amortissement des actifs incorporels	10	1 921	844
(Plus)/Moins-value sur cessions de biens et équipements	18	(34)	(13)
Variations en fonds de roulement :			
- Primes à recevoir		4 847	3 850
- Coûts d'acquisition différés		(4 766)	1 441
- Créances de réassurance		22 853	14 212
- Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		(26 399)	(6 300)
- Débiteurs divers		(42 951)	3 248
- Créiteurs divers		313	(6)
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	12	(44)	(10)
- Dettes de réassurance		6,029	26 149
- Provisions techniques		120 764	40 415
Flux de trésorerie provenant des opérations		95 931	72 891

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et soldes bancaires	223 505	177 926
Comptes à terme auprès des institutions financières avec échéance de 90 jours au plus	156 001	151 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie	379 505	329 444

26 Créiteurs divers

	Notes	2022	2021
		'000 \$EU	'000 \$EU
Impôt sur le revenu courant		-	639
Avantages sociaux à court terme		3 574	3 241
Charges à payer		5 992	6 248
Loyers payés d'avance		323	233
Autres créiteurs		520	323
Avantages sociaux à long terme		8 732	8 207
		19 141	18 891
Comprenant :			
- Partie courante		5 896	5 282
- Partie non-courante		13 245	13 609
		19 141	18 891

27 Transactions avec les parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et ses filiales non considérées comme parties liées ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a établi un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long-terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La société Africaine de Réassurance a créé un fonds fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui financera des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Chaque année la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées – Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient de participation permettant le contrôle de la Société.

ii) Gestion du Fonds de prévoyance

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Avantages sociaux à court terme	1 680	1 528

iii) Rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des membres du Conseil d'Administration de la société y compris les membres proches parents et toute entité sur laquelle ils exercent un contrôle.

Les proches parents sont ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent ou soient influencés par cet individu dans ses relations avec la Société Africaine de Réassurance.

Les principaux dirigeants du Groupe et les personnes qui leur sont liées sont également considérés comme des parties liées à des fins de divulgation.

	2022	2021
	'000 \$EU	'000 \$EU
Jetons de présence (administrateurs non exécutifs)	1 044	1 077
Autres rémunérations (membres élus de la direction)		
- Salaires et autres avantages à court terme	1 420	1 452
- Avantages en fin de carrière	200	174
iv) Administration de la fondation		
Fonds alloués à la fondation	475	576

28 Gestion des risques d'assurance

Risques d'assurance

La Société Africaine de Réassurance offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches notamment : Accident et Maladie Risques Techniques Garantie et Cautionnement Responsabilité Civile Automobile Incendie Maritime Energie et Aviation Invalidité et Vie. Pour l'essentiel ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'évènement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant entre autres les critères d'acceptation du risque les modalités de tarification le contrôle des cumuls les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible afin de réduire la variabilité du résultat attendu la préoccupation première étant de veiller au respect strict des critères de sélection des risques en insistant sur la compétence et l'expérience des souscriptions. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites termes et conditions de souscription. Un Département indépendant chargé de l'Inspection Technique et de la Gestion Intégrée des Risques vérifie l'application des directives par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration. Si la charge de sinistres de fréquence avait été supérieure de 5% le chiffre d'affaires global de l'exercice aurait été inférieur de 15 9 millions \$EU (2020 : 15 8 millions \$EU).

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des rétrocessionnaires qui sont choisis sur la base de leur solvabilité et de leur connaissance de l'industrie. Les contrats de rétrocession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2022

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	10 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	175 000	17 500
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

En 2019 la Société a intégré de nouvelles couvertures sur les polices « aggregate »

Branche	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle
Aggregate non marine	17 500	25 000
Aggregate marine et énergie	5 000	10 000

31 décembre 2021

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	10 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	175 000	17 500
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

Branche	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle
Aggregate non marine	17 500	25 000
Aggregate marine et énergie	5 000	10 000

29 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces les obligations les actions et les créances. De ce fait elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché y compris la variation des taux d'intérêt des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement Financier et son document de Politique en Matière de Placements ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et Comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent les niveaux d'engagement de concentration de risques de crédit de change de liquidité et de fluctuation des taux d'intérêts entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Africa Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration induite. Le Règlement Financier prescrit une note de solvabilité minimum et un volume maximum de dépôt par banque et par monnaie.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité industrie ou secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles nous avons des créances sont également des actionnaires du Groupe. En outre l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur juste valeur nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités des transactions font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

Exposition maximale au risque de crédit vis-à-vis des sûretés détenues ou autres rehaussements de crédit :

	Exposition maximale	
	Group 2022 '000 \$EU	Group 2021 '000 \$EU
Liquidités	379 446	329 444
Investissements	1 003 358	967 565
Créances de réassurance	109 487	132 340
Débiteurs divers	48 184	6 714
Total des actifs exposés au risque de crédit	1 540 475	1 436 063

Qualité de crédit des actifs financiers par classe d'actifs**Au 31 décembre 2022 :**

	Liquidités	Investissements	Reassurance receivables	Débiteurs Divers
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Ni en souffrance ni dépréciés	379 446	1 003 358	57 859	48 184
En souffrance mais non dépréciés			51 628	
Dépréciés			73 501	
Brut	379 446	1 003 358	182 988	48 184
Total dépréciation	-	-	73 501	-
Net	379 446	1 003 358	109 487	48 184

Au 31 décembre 2021 :

	Liquidités	Investissements	Reassurance receivables	Débiteurs Divers
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Ni en souffrance ni dépréciés	329 444	967 565	78 889	6 714
En souffrance mais non dépréciés			53 451	
Dépréciés			67 657	
Brut	329 444	967 565	199 997	6 714
Total dépréciation	-	-	(67 657)	-
Net	329 444	967 565	132 340	6 714

La qualité de crédit du portefeuille de créances d'assurance de placements et d'autres actifs financiers exposés au risque de crédit qui n'étaient ni en souffrance ni dépréciés peut-être évaluée en fonction de la capacité de l'entreprise à payer sur les affaires souscrites.

Les actifs ci-dessus sont analysés dans le tableau ci-dessous en utilisant la notation Standard & Poors (S&P) (ou l'équivalent lorsqu'elle n'est pas disponible chez S&P)

Au 31 décembre 2022 :

	AAA	AA	A	BBB	En deçà de BBB	Non notés
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Liquidités	-	-	172 224	42 130	133 447	31 645
Investissements	22 487	113 859	188 090	121 906	530 807	26 209
Créances de réassurance					109 487	
Débiteurs divers						48 184
Net	22 487	113 859	360 313	164 036	773 741	106 039

Au 31 décembre 2021 :

	AAA	AA	A	BBB	En deçà de BBB	Non notés
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Liquidités	-	3 215	149 759	31 165	101 149	43 778
Investissements	20 348	105 435	243 290	98 187	480 504	19 801
Créances de réassurance					132 340	
Débiteurs divers						6 714
Net	20 348	108 650	393 049	129 352	714 393	70 293

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la Société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidités en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société regroupés en fonction de leur échéance elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2022 par rapport à la date antérieure de modification des taux ou de l'échéance du contrat.

29 Gestion des risques financiers (suite)

Jusqu'à	1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2022 (En milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	379 505	-	-	-	-	-	379 505
Primes de réassurance à recevoir	57 859	24 094	11 541	5 195	10 798	-	109 487
Sinistres recouvrables	18 165	44 286	15 117	21 540	5 583	12 726	117 417
Primes de rétrocession différées	33 487	1 056	(766)	1 129	384	1 054	36 344
	489 016	69 436	25 892	27 864	16 765	13 780	642 753
Placements							
Dépôts bancaires	286 137	-	-	-	-	-	286 137
Dépôts auprès des cédantes	37 171	26 464	20 373	8 475	3 348	93 334	189 165
Titres à taux fixe à la valeur réelle	12 519	12 296	12 069	11 777	4 059	44 889	97 609
Titres à taux variable à la valeur réelle	3 875	11 177	10 171	8 793	4 020	1 378	39 414
Titres à taux fixe au coût amorti	34 867	24 739	31 921	42 220	56 997	149 077	339 821
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	-	-	-	4 600	5 521	41 090	51 211
Participation à la valeur réelle	63 377	-	-	-	-	-	63 377
Actions Non Cotées à la valeur réelle	-	-	-	-	-	61 909	61 909
Total placements	437 946	74 676	74 534	75 865	73 945	391 677	1 128 643
Total actifs	926 962	144 112	100 426	103 729	90 710	405 457	1 771 396
PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs Divers	5 896	5 637	6 021	1 587	-	-	19 141
Dividendes à payer	8 782	1 935	2 906	411	175	1 297	15 506
Soldes de réassurance à payer	42 195	5 598	9 083	36 816	24 379	-	118 071
Sinistres à payer	128 991	196 313	91 723	88 269	49 881	42 959	598 136
TOTAL	185 864	209 483	109 733	127 083	74 435	44 256	750 854

29 Gestion des risques financiers (suite)

Jusqu'à	1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2021 (en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329 444	-	-	-	-	-	329 444
Primes de réassurance à recevoir	78 889	20 354	23 325	6 485	3 287	-	132 340
Sinistres recouvrables	33 548	558	854	354	137	519	35 970
Primes de rétrocession différées	29 090	21 114	18 776	6 131	8 370	7 910	91 391
	470 971	42 026	42 955	12 970	11 794	8 429	589 145
Placements							
Dépôts bancaires	285 324	-	-	-	-	-	285 324
Dépôts auprès des cédantes	33 845	24 102	18 538	7 715	3 046	84 937	172 183
Titres à taux fixe à la juste valeur	8 563	7 109	8 556	10 976	12 207	50 383	97 794
Titres à taux flottant à la juste valeur par le résultat net	1 309	7 183	12 382	7 325	9 113	4 490	41 802
Titres à taux fixe au coût amorti	22 477	35 382	26 694	26 047	42 330	171 292	324 222
Titres à taux flottant au coût d'achat	-	-	-	-	5 500	40 740	46 240
Actions Cotées	89 745	-	-	-	-	-	89 745
Actions non cotées	-	-	-	-	-	61 246	61 246
Total placements	441 263	73 776	66 170	52 063	72 196	413 088	1 118 556
Total actifs	912 234	115 802	109 125	65 033	83 990	421 517	1 707 701
PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs divers	5 282	5 049	4 877	1 753	1 930	-	18 891
Dividendes à payer	4 291	3 718	585	224	320	2 501	11 639
Soldes de réassurance à payer	46 918	30 554	1 080	12 614	20 587	-	111 753
Sinistres à payer	122 584	143 719	109 656	57 771	51 532	26 105	511 367
Total passifs	179 075	183 040	116 198	72 362	74 369	28 606	653 650

29 Gestion des risques financiers (suite)**c) Risques de marché****i) Risque de taux d'intérêt**

La Société s'expose actuellement aux variations des taux d'intérêt à travers son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires qui est évalué à la juste valeur. Toute variation de taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant sur les fonds propres. Ce portefeuille vise à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

	'000 \$EU	'000 \$EU
Sensibilité au taux d'intérêt	Augmentation parallèle de 100 points de base	Diminution parallèle de 100 points de base
2022	(5 673)	5 673
2021	(5 723)	5 723

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de la juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions. La Société détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposé aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours aux instruments financiers pour la gestion de ce risque leur préférant le mécanisme de la diversification sous diverses formes notamment les plafonds aux allocations par action industrie ou secteur ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

	'000 \$EU	'000 \$EU
Sensibilité des actions non cotées	10% de chute des marches	10% d'appréciation des marches
2022	(6 191)	6 191
2021	(6 218)	6 218

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs dans plusieurs monnaies ce qui l'expose aux risques de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables en révisant périodiquement les écarts. L'Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies outre son unité de compte représentent 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies principalement en rapport avec l'euro le rand sud-africain le shilling kenyan et le naira nigérian. Cependant la principale exposition est celle liée au rand sud-africain. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales les investissements réalisées dans une devise autre que celle utilisée dans la communication de l'information financière par la Société et qui sont par la suite portées dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 98 et 99 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2022 et 2021. Les soldes en monnaies autres que le dollar EU montrent la forte exposition aux devises.

Analyse de sensibilité aux devises	Dépréciation de 10% par rapport au '000\$EU	Appréciation de 10% par rapport au '000\$EU
Impact sur les capitaux propres		
2022	(29 065)	29 065
2021	(27 481)	27 481

29 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2022 : (en milliers \$EU)	USD	SA Rand	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 379	21 878	10 530	42 314	20 606	2 049	9 762	39 566	4 403	64 018	379 505
Créances de réassurance	29 755	(3 207)	1 139	12 544	7 754	3 297	4 494	15 445	4 314	33 952	109 487
Sinistres recouvrables	57 494	1 380	-	4 670	60	336	3 147	2 397	-	47 932	117 416
Primes de rétrocession différées	28 747	690	-	2 335	30	168	1 574	1 199	-	1 602	36 345
Total des placements	280 375	20 741	11 669	61 863	28 450	5 850	18 977	58 607	8 717	147 504	642 753
Placements :											
Dépôts bancaires	196 597	47 053	2 614	31 052	-	1 149	1 320	1 364	4 456	532	286 137
Dépôts auprès des cédantes	19 794	4 023	470	55 661	47 776	6 694	-	249	31	54 530	189 166
Titres à taux fixe à la valeur réelle	53 741	37 534	-	-	-	-	-	6 334	-	-	97 609
Titres à taux variable à la valeur réelle	39 414	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 414
Titres à taux fixe au coût amorti	257 752	33 518	7 188	35 335	-	6 028	-	-	-	-	339 821
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	51 211	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51 211
Participations à la valeur réelle	54 893	6 865	-	-	-	-	1	1 617	-	-	63 376
Actions non cotées à la valeur réelle par le biais des autres éléments du résultat	60 058	-	-	459	-	-	1 392	-	-	-	61 909
Total des placements	733 460	128 993	10 272	122 507	47 776	13 871	2 713	9 564	4 425	55 062	1 128 643
Total	1 013 835	149 734	21 941	184 370	76 226	19 721	21 690	68 171	13 142	202 566	1 771 396
PASSIF											
Créditeurs divers	15 177	(898)	-	240	276	334	1 294	(403)	159	2 962	19 141
Dividendes à payer	15 506	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 506
Solides de réassurance à payer	60 910	14 325	-	20 611	4 381	510	8 713	2 759	(19)	14 643	126 833
Sinistres à payer	201 115	86 198	4 048	66 674	59 001	15 072	13 916	41 748	11 871	98 494	598 137
Total	292 708	99 625	4 048	87 525	63 658	15 916	23 923	44 104	12 011	116 099	759 617
SITUATION NETTE	721 127	50 109	17 893	96 845	12 568	3 805	(2 233)	24 067	1 131	86 467	1 011 779

Codification des devises

USD – Dollar américain; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre britannique; CFA – Franc CFA; EUR – Euro; MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérien; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne

29 Financial risk management (Continued)

Currency risk (continued)

Au 31 décembre 2021 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	OTHERS	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 811	26 039	11 881	39 916	19 302	8 686	27 613	21 054	5 735	41 407	329 444
Créances de réassurance	(18 132)	6 197	(372)	23 083	9 309	4 843	2 804	5 917	2 905	95 786	132 340
Sinistres recouvrables	62 850	6 628	42	13 370	1 408	787	1 457	588	6	4 255	91 391
Primes de rétrocession différées	28 134	655	-	2 552	8	202	1 228	243	-	2 948	35 970
Total des placements	200 663	39 519	11 551	78 921	30 027	14 518	33 102	27 802	8 646	144 396	589 145
Placements :											
Dépôts bancaires	191 312	54 479	-	29 008	-	3 637	1 497	1 398	3 993	-	285 324
Dépôts auprès des cédantes	16 626	3 971	561	55 108	51 353	8 871	-	921	(31)	34 803	172 183
Titres à taux fixe à la valeur réelle	61 094	31 455	-	-	-	-	-	5 245	-	-	97 794
Titres à taux fixe au coût amorti	41 802	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 802
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	244 126	33 304	7 920	34 855	-	4 017	-	-	-	-	324 222
Participations à la valeur réelle	46 240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 240
Actions non cotées à la valeur réelle par le biais des autres éléments du résultat	78 391	9 220	-	-	-	-	6	2 128	-	-	89 745
Actions non cotées au coût d'acquisition moins dépréciation	59 093	-	-	749	-	-	1 404	-	-	-	61 246
Total des placements	738 684	132 429	8 481	119 720	51 353	16 525	2 907	9 692	3 962	34 803	1 118 556
Total	939 347	171 948	20 032	198 641	81 380	31 043	36 009	37 494	12 608	179 199	1 707 701
PASSIF											
Créditeurs divers	14 453	1 874	99	(247)	394	560	1 587	(8)	162	17	18 891
Dividendes à payer	11 639	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 639
Solides de réassurance à payer	30 424	2 357	(7 985)	16 886	781	(641)	8 362	4 307	510	56 752	111 753
Sinistres à payer	168 323	86 393	3 863	64 022	53 416	18 689	9 857	32 635	15 400	58 769	511 367
Total	224 839	90 624	(4 023)	80 661	54 591	18 608	19 806	36 934	16 072	115 538	653 650
SITUATION NETTE	714 508	81 324	24 055	117 980	26 789	12 435	16 203	560	(3 464)	63 661	1 054 051

Codification des devises

USD – Dollar américain; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre britannique; CFA – Franc CFA; EUR – Euro; MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérien; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne

30 Participation dans les filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social '000\$EU	Participation	2022 '000 \$EU	2021 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Takaful Company	Réassurance	30 000	100%	30 000	30 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*
Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited	Réassurance	500	100%	500	500

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited — 7 actions ordinaires de 0 01 rand ; Sherbone Number Ten Parktown Investment Proprietary (South Africa) Limited — 40 000 actions ordinaires de 0 10 rand.

La Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) Limited a un exercice social se clôturant le 31 décembre; African Takaful Reinsurance Company le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited le 31 août.

Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) Ltd

La Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) Limited a été créée le 9 janvier 2004.

La principale activité de la société est la fourniture des services de réassurance pour la zone monétaire utilisant la monnaie Rand et comprenant le Mozambique le Botswana et l'Angola. Elle a réalisé un bénéfice de 2 754 090 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 : 3 150 785 \$EU). Les activités majeures de la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A sont déterminées par son Conseil d'administration sur une majorité simple des voix chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total Actif	301 358	284 354
Total Passif	(240 842)	(219 527)
Actif Net	60 516	64 827
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Primes nettes acquises	37 004	36 384
Résultat avant Impôt	3 724	5 209
Impôt sur le Revenu	(970)	(2 058)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	2 754	3 151
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	(115)	4 837
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	(1 788)	(2 481)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie équivalents	(1 904)	2 356
(Perte)/Gain net sur actifs liquides	2 218	(53)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 991	635
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 305	2 991

African Retakaful Company

African Retakaful Company a été créée le 1er septembre 2010. L'activité principale de la société est la fourniture de produits de réassurance qui sont entièrement conformes à la charia. La société a enregistré une perte de 4,85 million \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (décembre 2021 : bénéfice de 16,20 million \$EU). Les activités majeures d'African Retakaful Company sont déterminées par son conseil d'administration sur la base de votes à la majorité simple où chaque action donne droit à une voix.

Par conséquent les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur African Retakaful Company et les informations financières d'African Retakaful Company sont consolidées dans ces états financiers.

Les informations financières résumées de la filiale sont présentées ci-dessous.

Résumé de l'état de la situation financière	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
Total actif	122 409	112 573
Total passif	(130 868)	(119 012)
Actif net	(8 459)	(6 439)
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Primes nettes acquises	6 157	8 387
Résultat avant impôt	(4 851)	(16 195)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	(4 851)	(16 195)
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	4 686	4 129
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	471	1 542
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (Perte)/Gain net sur actifs liquides	5 157	5 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(1 681)	(9 765)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	42 025	46 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	45 501	42 025

Les états financiers du Groupe pour 2022 comprennent des soldes de compte courant de 3 124 663 \$EU et des placements dans des dépôts à terme de 10 839 045 \$EU au Soudan. La Société a également des créances de réassurance (nettes de provisions pour créances douteuses et irrécouvrables) de 749 781 \$EU. Ces créances sont adéquatement couvertes par des réserves techniques d'un montant total de 13 223 958 \$EU pour les primes non acquises et les créances en cours sur ce marché.

Les administrateurs reconnaissent que la guerre en cours entre factions rivales au Soudan a donné lieu à divers risques qui ont une incidence sur la capacité de la Société d'atteindre ses objectifs en matière de performance et d'évaluation de la dépréciation d'actifs prévu dans un proche avenir, malgré les clauses d'exclusion de la guerre relatives aux biens et aux dommages aux biens pendant cette période pendant cette période.

L'incidence financière de ces perturbations sur les activités de la Société ne peut être estimée de façon fiable pour le moment. Toutefois, notre évaluation montre que la diversification de notre portefeuille nous permet de demeurer résilients pendant cette période et que la valeur de notre actif net sur le marché soudanais n'est pas importante du point de vue des états financiers consolidés pour l'année 2022.

Sherborne Number Ten Parktown Investments Propriétaire (Afrique du Sud) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été rachetée par African Reinsurance Corporation en octobre 2012. L'activité principale de la société est la détention de biens immobiliers. La société a déclaré un bénéfice de 91k \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 : perte de 84 513 \$EU). Les activités pertinentes de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration sur la base de votes à la majorité simple chaque action donnant droit à une voix.

Par conséquent les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited et par conséquent les informations financières de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont consolidées dans ces états financiers.

Les informations financières résumées de la filiale sont présentées ci-dessous.

Résumé de l'état de la situation financière	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
Total actif	1 691	2 667
Total passif	(51)	(97)
Passifs nets	1 641	2 570
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Revenu net	203	(8 387)
Résultat avant impôt	120	119
Charge d'impôt sur le revenu	(29)	(35)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	91	84
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
(Perte)/ gain nette sur actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

African Re Underwriting Agency Dubai (Émirats arabes unis) Limited

African Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited a été constituée le 28 avril 2020. L'activité principale de la société est la gestion des assurances. Elle a commencé ses activités le 1er janvier 2021.

Par conséquent, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur African Re Underwriting Agency et que les informations financières de la société African Retakaful Company sont consolidées dans ces états financiers.

Les informations financières résumées de la filiale sont présentées ci-dessous.

Résumé de l'état de la situation financière	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
Total actif	756	854
Total passif	(256)	(354)
Actifs nets	500	500
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Revenu net	714	776
Résultat avant impôt	-	-
Impôt sur le résultat	-	-
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	-	-
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	68	298
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	(2)	(530)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(79)	383
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	151	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	137	151

31 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs relatifs aux litiges en cours impliquant la Société pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

32 Engagements relatifs aux locations simples**Charges locatives à payer**

La Société a un droit d'utilisation sur certains terrains utilisés pour la construction d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels. Ces droits d'utilisation sont classés avec les autres actifs similaires appartenant à la Société à savoir Biens installations et équipement à la note 9.

La Société loue des bureaux au Soudan, à Abidjan, en Uganda, en Ethiopie et en Arabie Saoudite. Les charges contractuelles non résiliables s'établissent comme suit :

	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
1 an au plus	122	77
Plus d'un an à 5 ans	53	17
Actifs Net	175	94

L'actif total de la société a été pris en compte afin de conclure que les contrats de location susmentionnés ne revêtent pas un caractère significatif pour les états financiers globaux et par conséquent continueront d'être passés en charges sur une base linéaire conformément à l'exemption de capitalisation prévue par la norme IFRS 16.

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période sous revue, la partie locative de l'immeuble du siège social de la Société à Lagos ainsi que les immeubles des bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca avaient fait l'objet de contrats avec des locataires pour les créances suivantes :

	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
1 an au plus	1 303	1 287
Plus d'un an et au plus tard 3 ans	1 777	1 401
Plus de 3 ans et au plus tard 7 ans	235	384
Actifs Net	3 316	3 072

33 Gestion du capital

La Société n'est pas soumise à une réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois elle continuera d'augmenter son capital disponible pour satisfaire aux exigences des agences de notation afin d'atteindre son objectif en matière de notation et pour obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif en tenant compte des risques inhérents à l'industrie ;
- Maintenir la solidité financière de la Société pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Maintenir la capacité de la Société à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;
- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurances par rapport au niveau du risque.

La Société dispose d'un certain nombre de sources de capital et essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital l'Africa Re ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources y compris la rétrocession si besoin est. La Société gère comme capital tout élément éligible au traitement de capital.

Le capital géré par la Société est présenté ci-dessous est composé comme suit :

	2022 '000\$EU	2021 '000\$EU
Capital social	286 361	286 361
Prime d'émission d'actions	217 170	217 170
Autres réserves	276 224	270 965
Bénéfice non distribué	211 308	226 218
Total fonds propres	991 063	1 000 714

34 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

En 2023, des affrontements ont éclaté dans les villes, les combats se concentrant autour de la capitale Khartoum et de la région du Darfur. Comme l'indique plus en détail la note 30, la Société a examiné l'incidence potentielle de la situation actuelle sur les soldes d'actif et, en général, la situation demeure variable. Bien que l'incidence financière de ces perturbations sur les activités de la Société ne puisse être estimée de façon fiable, la Société estime que la diversification de son portefeuille garantit que la Société demeure résiliente dans de telles circonstances.

Les administrateurs ne sont pas au courant d'autres événements qui auraient pu avoir une incidence importante sur la situation de la Société au 31 décembre 2022 et sur les résultats de l'exercice clos qui n'ont pas été adéquatement fournis ou divulgués.

Annexe

Compte de résultat net consolidé par branche

	Incendie et Accident '000 \$EU	Maritime et Aviation '000 \$EU	Vie '000 \$EU	Total 2022 '000 \$EU	Total 2021 '000 \$EU
Revenue de souscription :					
Prime brute souscrite	806 089	54 647	91 053	951 789	845 346
Prime brute acquise	781 608	52 256	83 251	917 115	842 626
Prime rétrocédée	(160 814)	(6 093)	(11 740)	(178 648)	(174 930)
Prime nette acquise	620 794	46 162	71 511	738 467	667 696
Produits de commissions & charges sur programmes de rétrocession	27 225	846	3 355	31 426	32 922
Sinistres bruts payés	(365 741)	(17 980)	(42 792)	(426 513)	(382 351)
Charge de sinistres brute	(447 161)	(18 478)	(53 170)	(518 809)	(428 364)
Déduire : Part des rétrocessionnaires	69 575	(204)	5 006	74 377	35 613
Charge de sinistres nette	(377 587)	(18 683)	(48 163)	(444 433)	(392 751)
Coût d'acquisition	(198 290)	(14 869)	(19 231)	(232 390)	(224 410)
Frais de gestion	(44 843)	(3 066)	(4 163)	(52 072)	(48 896)
Bénéfice de souscription	27 300	10 390	3 309	40 999	34 561
Produits de placements et autres revenus nets				13 124	54 138
Perte de change nette				(29 851)	(47 783)
Bénéfice avant impôt sur le revenu				24 272	40 916
Crédit/charge d'impôt sur le résultat				(539)	(2 093)
Bénéfice de l'exercice				23 733	38 823

